



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration
Session annuelle
Rome, 26-30 juin 2023

Distribution: générale Point 14 de l'ordre du jour
Date: 16 novembre 2023 WFP/EB.A/2023/14
Original: anglais Résumé des travaux de la session annuelle de 2023
du Conseil d'administration

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org/fr>).

Résumé des travaux de la session annuelle de 2023 du Conseil d'administration

Table des matières

Questions stratégiques actuelles et futures	4
Élection aux deux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur	4
2023/EB.A/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive	4
Allocution spéciale de Sa Majesté la Reine Máxima des Pays-Bas, Mandataire spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion de services financiers accessibles à tous qui favorisent le développement	8
Questions de politique générale	9
2023/EB.A/2 Politique en matière de transferts monétaires.....	9
Questions opérationnelles	11
Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel.....	11
Tours d'horizon régionaux	13
Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est.....	13
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique	15
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	17
Portefeuille d'activité dans la région Afrique de l'Ouest	19
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	21
Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes	22
Rapports annuels	24
2023/EB.A/3 Rapport annuel sur les résultats de 2022.....	24
2023/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2022	26
2023/EB.A/5 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2022 et note de la direction	27

Questions de politique générale (suite)	28
2023/EB.A/6 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2022).....	28
2023/EB.A/7 Politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire	30
Questions d'administration et de gestion	31
Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil	31
Ressources, questions financières et budgétaires	33
2023/EB.A/8 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant	33
2023/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2022.....	34
2023/EB.A/10 Rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe.....	35
2023/EB.A/11 Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des carburants et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe	36
2023/EB.A/12 Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes	36
2023/EB.A/13 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1 ^{er} janvier-31 décembre 2022).....	37
2023/EB.A/14 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note de la Directrice exécutive	38
2023/EB.A/15 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2022	40
2023/EB.A/16 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe	42
Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique.....	42
2023/EB.A/17 Plan stratégique multipays pour le Pacifique (2023-2027).....	42
Rapports d'évaluation	43
2023/EB.A/18 Rapport annuel sur l'évaluation en 2022 et réponse de la direction.....	43
2023/EB.A/19 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations	45
2023/EB.A/20 Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de plans stratégiques de pays et réponse de la direction	46
2023/EB.A/21 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et de la politique du PAM en matière de changements climatiques, et réponse de la direction.....	47
2023/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et réponse de la direction	49
Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale	51
2023/EB.A/23 Plan stratégique de pays - Égypte (2023-2028), y compris une brève présentation des résultats et des recommandations issus de l'évaluation soumise au titre du point 7e) 1) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Égypte (2018-2023)	51

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est	52
2023/EB.A/24 Plan stratégique de pays – Kenya (2023-2027), y compris une brève présentation des résultats et des recommandations issus de l'évaluation soumise au titre du point 7 e) 2) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Kenya (2018-2023)	52
Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe	53
2023/EB.A/25 Plan stratégique de pays – Zambie (2023-2028), y compris une brève présentation des résultats et des recommandations issus de l'évaluation soumise au titre du point 7 e) 3) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Zambie (2019-2023).....	53
Questions de politique générale (suite)	54
2023/EB.A/26 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement).....	54
Questions d'administration et de gestion	56
2023/EB.A/27 Nomination du Directeur de l'évaluation	56
2023/EB.A/28 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant.....	56
2023/EB.A/29 Rapport sur la sécurité.....	56
2023/EB.A/30 Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2022	57
2023/EB.A/31 Point sur l'achat de produits alimentaires.....	58
Exposé oral du Président sur le projet relatif à l'examen de la gouvernance.....	59
Questions diverses.....	60
Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	60
2023/EB.A/32 Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies	61
Résumé des travaux du Conseil d'administration.....	62
2023/EB.A/33 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration	62
Vérification des décisions et recommandations adoptées	62
Observations finales de la Directrice exécutive	62
ANNEXE I	63
Décisions et recommandations.....	63
ANNEXE II	70
Ordre du jour	70
Liste des sigles utilisés dans le présent document	73

Questions stratégiques actuelles et futures

Élection aux deux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur

1. Soulignant que deux membres du Bureau élus lors de la première session ordinaire de 2023 n'étaient plus disponibles pour exercer leur rôle, le Président a invité le Conseil à approuver la nomination de S. E. M. Mohammed Shameem Ahsan, Ambassadeur et Représentant permanent du Bangladesh, en qualité de coordonnateur de la Liste B. La Liste A avait fait savoir qu'une décision concernant la nomination au poste de coordonnateur suppléant pour sa liste serait reportée à la deuxième session ordinaire de 2023.
2. Le Conseil a également été invité à approuver la nomination de S. E. M. Zsolt Belánszky-Demkó, Ambassadeur et Représentant permanent de la Hongrie, comme Rapporteur de la session.
3. Les deux nominations proposées ont été dûment approuvées.

2023/EB.A/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive

4. Dans son premier discours devant le Conseil d'administration, la Directrice exécutive a averti que le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde montait en flèche alors que les ressources dont disposait le PAM pour leur venir en aide diminuaient. L'écart entre les besoins et les ressources se creusait: le PAM avait besoin de 25,1 milliards de dollars É.-U. pour distribuer des rations à un peu plus de 170 millions de personnes jusqu'à la fin de 2023, mais s'attendait pour l'heure à recevoir 10 milliards de dollars voire moins. Les perspectives de financement pour 2024 étaient encore plus sombres, les gouvernements donateurs devant faire face à la hausse des prix et à d'autres enjeux nationaux, de sorte que tous les organismes des Nations Unies devaient établir des priorités.
5. À l'échelle mondiale, 345 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë, et environ 40 millions d'entre elles étaient menacées de famine. Or, le PAM avait été contraint de réduire les rations alimentaires et les transferts de type monétaire pour des millions de personnes parmi les bénéficiaires qu'il prévoyait de secourir, et d'autres réductions étaient imminentes, ce qui créait des conditions propices à l'instabilité sociale et politique, à l'extrémisme et aux conflits armés, et alimentait les migrations. Les opérations du PAM concernées étaient notamment celles menées en Afghanistan, en République arabe syrienne et au Yémen. Par ailleurs, le PAM avait annoncé dès le mois d'avril, l'intensification des opérations coordonnées au niveau central dans le cadre de deux situations d'urgence, en République démocratique du Congo et au Soudan.
6. Soulignant la nécessité de mener une action concertée pour faire face aux difficultés croissantes, la Directrice exécutive s'est engagée à se concentrer sur trois priorités: élargir la base de ressources, notamment en collaborant plus étroitement avec les institutions financières internationales et régionales, le secteur privé et d'autres sources de financement potentielles, et en demandant aux donateurs existants d'accroître leur appui; mieux cibler le travail du PAM, en hiérarchisant les programmes et les initiatives par ordre de priorité et en renforçant l'efficacité et l'efficacités; et amplifier les partenariats pour s'attaquer aux causes profondes de la faim.
7. Pour commencer, le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP) du PAM connaîtrait une croissance nulle en 2024 et demeurerait à son niveau de 2023, soit 576 millions de dollars, toute ressource supplémentaire étant redirigée vers les opérations sur le terrain. Des remaniements étaient également apportés à la structure de la haute direction afin de renforcer la cohérence, l'intégration et la responsabilité et d'établir une ligne hiérarchique claire. Le recrutement aux quatre postes de sous-directeur exécutif servirait à créer une équipe de direction assurant la continuité interne tout en ouvrant de nouvelles perspectives, et qui serait diversifiée sur le plan de l'origine régionale, du sexe, de l'expérience de vie et de l'expérience professionnelle.

8. Il fallait également faire davantage pour garantir que l'assistance parvenait aux bénéficiaires prévus, comme l'avait mis en évidence le détournement de l'assistance alimentaire découvert en Éthiopie. Le PAM avait réagi en suspendant les distributions de vivres tandis qu'il collaborait avec le Gouvernement, les donateurs et d'autres partenaires, pour partager les informations et renforcer les garanties et les contrôles, notamment concernant la sélection des bénéficiaires, le suivi et le contrôle des produits. Les distributions devaient reprendre au Tigré et dans les camps de réfugiés en juillet, puis dans d'autres lieux dès que possible. La Directrice exécutive s'est engagée à informer le Conseil de l'avancement de la mise en œuvre de ces plans. En outre, un examen global en cours des opérations du PAM fournissait des éléments susceptibles d'éclairer la conception de systèmes de garantie et d'appui solides à l'intention des bureaux de pays, qui s'accompagneraient de chaînes de responsabilité clairement définies et d'une communication transparente des informations aux membres du Conseil. Ces mesures étaient déjà mises en œuvre dans le cadre des opérations à haut risque, et leur transposition à plus grande échelle ferait partie des initiatives internes d'importance primordiale prioritaires figurant dans le Plan de gestion pour 2024-2026.
9. Il était également prioritaire de continuer à améliorer la gestion du personnel et la culture organisationnelle du PAM et de donner plus d'ampleur aux partenariats dans des domaines tels que l'adaptation aux changements climatiques, le renforcement de la résilience et l'innovation. En énonçant clairement ce qu'il faisait ou ne faisait pas, le PAM serait en mesure de conserver ses atouts particuliers, d'éviter l'éparpillement et de garantir l'utilisation la plus efficace et la plus efficiente possible de ses ressources limitées.
10. En conclusion, la Directrice exécutive a déclaré qu'elle avait l'intention de relancer le dialogue entre les dirigeants du PAM et le Conseil d'administration dans un esprit de partenariat et de collaboration, en vue de mener une action concertée permettant d'atteindre des objectifs communs tout en partageant le mérite des succès obtenus et la responsabilité des mesures à prendre pour surmonter les obstacles. La Directrice exécutive s'est dite attachée à l'ouverture, à l'honnêteté, à la transparence et à l'obligation de rendre compte de l'action menée, et a ajouté qu'elle attendait avec intérêt de travailler avec le Conseil tout au long de la session annuelle et après.
11. Souhaitant la bienvenue à la Directrice exécutive, les membres du Conseil ont dit appuyer ses plans et ses priorités et être prêts à travailler avec elle. Ils ont présenté leurs condoléances aux familles des membres du personnel du PAM qui avaient perdu la vie au Soudan et lors du récent tremblement de terre en Türkiye. De nombreux membres du Conseil ont félicité le PAM et son personnel pour le dévouement avec lequel ils faisaient face aux crises et s'employaient à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris dans des situations à haut risque comme le conflit au Soudan. Ils ont approuvé l'appel lancé par la Directrice exécutive à mener une action concertée pour relever les différents défis et atteindre les objectifs de développement durable (ODD).
12. De nombreux membres du Conseil ont évoqué le conflit en cours en Ukraine et ses répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale. Remerciant le PAM pour sa contribution à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire, les membres du Conseil ont exhorté toutes les parties à l'initiative à s'engager à la mettre pleinement en œuvre et à approuver sa prolongation au-delà du 17 juillet. Ils ont condamné l'utilisation de la nourriture comme arme de guerre et ont plaidé en faveur d'une issue rapide au conflit en Ukraine.

13. Un certain nombre de membres du Conseil ont indiqué que, trop souvent, dans les situations de conflit ou de guerre, des acteurs étatiques et non étatiques enfreignaient systématiquement le droit humanitaire international, notamment en empêchant l'accès de l'aide humanitaire aux personnes et aux communautés dans le besoin. Ils ont engagé le PAM à continuer de jouer un rôle de premier plan dans la promotion du respect des principes humanitaires et du droit international, ainsi que dans la protection des travailleurs humanitaires, en collaboration avec l'ensemble du système des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires.
14. Le détournement de l'assistance alimentaire en Éthiopie était une autre source de préoccupation pour de nombreux membres du Conseil, qui ont déclaré que la confiance qu'inspirait le PAM aux donateurs en avait été ébranlée. Plusieurs membres ont dit qu'ils avaient été rassurés par la réaction rapide, souple et transparente du PAM et par les mesures résolues qu'il avait prises pour renforcer les systèmes de contrôle et de suivi et éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir. Ils attendaient du PAM qu'il enquête sans délai sur tout cas potentiel de détournement ou de fraude et qu'il demande des comptes aux personnes impliquées. Les donateurs et le Conseil devraient être informés de tout cas, effectif ou présumé, de détournement de l'aide et recevoir régulièrement des informations actualisées sur les enquêtes. Encourageant le PAM à continuer de faire preuve de transparence dans ses rapports et lors de ses enquêtes consacrés aux problèmes rencontrés, les membres ont conseillé à la direction d'allouer des ressources suffisantes aux systèmes et processus de contrôle interne, qui devraient être aussi solides pour l'assistance alimentaire en nature qu'ils l'étaient pour les transferts de type monétaire.
15. Les membres du Conseil ont salué l'importance accordée par la Directrice exécutive aux mesures destinées à garantir que les opérations et les processus institutionnels du PAM étaient adaptés aux objectifs fixés. En vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacités, ils ont notamment recommandé de renforcer la cohérence des activités du PAM et d'éviter les chevauchements dans le cadre des programmes et de l'action menée, que ce soit en interne ou au regard du travail des partenaires. La présence active du PAM au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix, l'importance croissante qu'il accordait aux mesures d'anticipation et la réorientation en cours consistant à passer de la fourniture directe d'une assistance alimentaire au renforcement des capacités nationales permettraient de donner plus de cohérence au travail mené conjointement avec les partenaires, tandis que les activités consécutives à l'opération de budgétisation stratégique ascendante permettraient de mieux appréhender l'efficacité et l'efficacités internes du PAM.
16. D'autres possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacités ont été mentionnées par les membres du Conseil, notamment assurer une utilisation optimale des ressources en renforçant les systèmes de contrôle et de suivi, recourir davantage au ciblage fondé sur la vulnérabilité et aux mécanismes de remontée de l'information, et accroître la capacité du PAM à recueillir, à gérer et à utiliser des données de qualité à l'appui de la prise de décisions et de l'établissement des rapports. Plusieurs membres ont salué l'examen de la gouvernance en cours, qui offrait l'occasion de renforcer et de rationaliser le travail du Conseil et ses débats stratégiques avec la direction du PAM.

17. De nombreux membres du Conseil se sont félicités des plans visant à renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, en suivant une approche "sans double emploi" et en se concentrant sur les activités pour lesquelles le PAM disposait d'un avantage comparatif évident. Ils ont également apprécié l'engagement pris par la Directrice exécutive de renforcer la collaboration avec le secteur privé et les instituts de recherche, en particulier dans le domaine des nouvelles technologies et de la numérisation. Ils ont encouragé le PAM à renforcer ses partenariats au niveau local, notamment avec les intervenants nationaux et locaux et les populations touchées, qui devraient participer à des processus d'évaluation des besoins, de planification et de prise de décisions inclusifs, dirigés localement et axés sur les populations. Plusieurs membres ont mentionné l'importance que revêtait l'adaptation au contexte local et l'un d'entre eux a recommandé que la direction élabore une politique en la matière. De nombreux membres ont évoqué l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et ont encouragé le PAM à faciliter davantage d'échanges de ce type.
18. Les membres du Conseil ont également discuté du financement, se félicitant de l'engagement pris de présenter un budget AAP de croissance zéro pour 2024. Le débat a porté en grande partie sur la nécessité d'accroître la qualité et la quantité du financement, et de nombreux membres ont souligné l'importance des contributions souples et sans affectation. Les membres ont recommandé au PAM de renforcer ses partenariats en matière de mobilisation des ressources avec les dirigeants locaux, les organisations de la société civile, les institutions gouvernementales, les organismes de financement spécialisés, les autres organismes des Nations Unies et le secteur privé afin de diversifier la base de ressources. Ils ont également préconisé le recours à l'assistance monétaire et aux nouvelles technologies pour optimiser l'impact des ressources. Une membre a fait valoir que davantage de pays contribueraient aux opérations du PAM, si celui-ci était disposé à accepter des dons en nature de la part de donateurs qui n'étaient pas en mesure de prendre en charge les coûts logistiques connexes. Deux membres ont indiqué que les sanctions internationales imposées à certains pays empêchaient les gouvernements concernés de s'attaquer aux problèmes dans leur propre pays ou de contribuer aux opérations du PAM dans d'autres régions.
19. De l'avis général, les programmes de renforcement de la résilience et de développement pourraient compenser le manque de ressources en contribuant à une sécurité alimentaire durable et en réduisant les besoins humanitaires futurs. De nombreux membres du Conseil ont déclaré qu'il était essentiel que le PAM conserve son excellence en matière d'interventions d'urgence grâce à sa capacité à redimensionner à la hausse ou à la baisse ses programmes. Toutefois, il était également nécessaire de s'attaquer aux causes profondes de la faim d'une manière globale et transformatrice qui favorise l'équité, l'égalité femmes-hommes et l'inclusion. Le PAM possédait l'expérience nécessaire pour diriger l'élaboration de politiques novatrices visant à prévenir les crises alimentaires plutôt qu'à y faire face. Un membre a mentionné l'initiative pour la résilience au Sahel comme un exemple d'efforts coordonnés menés par le PAM avec les gouvernements et d'autres partenaires au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Plusieurs membres se sont engagés à ce que leur pays collabore avec le PAM à l'élaboration et à la mise en œuvre de stratégies solides qui traitaient à la fois les besoins immédiats et les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et ont exhorté tous les membres du Conseil à partager leurs idées et leurs expériences, y compris les approches non conventionnelles, dans ce domaine.

20. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à l'alimentation scolaire et à ses résultats positifs pour l'éducation, la nutrition, les systèmes alimentaires et les économies locales et nationales. Ils ont également appuyé l'utilisation croissante des transferts de type monétaire par le PAM et ont encouragé ce dernier à développer ses activités visant à mettre en place des systèmes alimentaires durables et résistants, notamment au moyen des achats locaux et régionaux et de ses programmes d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants. Les membres se sont félicités de la détermination sans faille du PAM à intégrer les questions transversales que sont la problématique femmes-hommes, la protection, l'inclusion et la responsabilité dans la conception et la mise en œuvre de tous ses programmes. Ils se sont réjouis que la Directrice exécutive ait accepté d'être la prochaine championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles du Comité permanent interorganisations.
21. Notant que la session coïncidait avec la fête musulmane de l'Eid al-Adha et les jours de Tashriq, ce qui avait rendu difficile la participation de certains délégués et du personnel de soutien, un membre du Conseil a remercié le secrétaire du Conseil de s'être engagé à faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus.

Allocution spéciale de Sa Majesté la Reine Máxima des Pays-Bas, Mandataire spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion de services financiers accessibles à tous qui favorisent le développement

22. Dans son allocution, Sa Majesté la Reine Máxima des Pays-Bas, Mandataire spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour la promotion de services financiers accessibles à tous qui favorisent le développement, a décrit l'impact puissant de l'assistance monétaire sur l'inclusion financière, la résilience des communautés et les économies locales dans les pays touchés par une crise. Sa Majesté a appelé les gouvernements et les régulateurs à établir des règles qui appuient et développent l'inclusion financière. Parmi les mesures clés, il fallait citer la garantie de l'accès des non-ressortissants au système financier formel, l'introduction d'exigences relatives à la connaissance de la clientèle, à distance et à plusieurs niveaux, la promotion de l'utilisation de la carte d'identité numérique et le développement de systèmes de paiement interopérables.
23. Les donateurs et les institutions multilatérales devraient financer des solutions mises au point localement et encourager la collaboration entre les acteurs humanitaires et financiers. Les prestataires de services financiers et les nouveaux modèles fintech pourraient apporter de l'innovation pour parvenir à des solutions personnalisées et pratiques. Étant donné que les technologies numériques devaient être introduites de manière responsable en mettant l'accent sur l'amélioration des résultats obtenus en matière de développement, les parties prenantes se devaient de surveiller les risques, de prévenir la fraude et de renforcer les connaissances et les capacités financières. Notant que les femmes touchées par une crise se heurtaient à des obstacles considérables en matière d'inclusion financière, Sa Majesté a souligné que les programmes devaient être délibérément conçus de manière que les services viennent en aide aux femmes et renforcent leur capacité à faire leurs propres choix financiers.
24. La Mandataire spéciale du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a conclu en soulignant que la nouvelle politique du PAM en matière de transferts monétaires constituait une étape importante vers l'inclusion financière.
25. Les membres du Conseil ont remercié Sa Majesté la Reine Máxima pour son discours éloquent et instructif. Ils ont salué son engagement ferme en faveur de l'inclusion financière et ont reconnu les nombreux avantages qu'offrait le financement inclusif pour le développement, notamment l'amélioration de la sécurité alimentaire, l'avancement des femmes et des filles, la réduction de la pauvreté et le renforcement de la résilience des communautés.

26. Plusieurs membres du Conseil ont souligné l'importance de l'inclusion financière dans l'action menée pour atteindre les ODD, notamment dans un contexte de détérioration de la sécurité alimentaire mondiale; le projet de politique en matière de transferts monétaires stimulerait les efforts déployés par le PAM pour combler les lacunes en matière d'inclusion financière.
27. Une membre du Conseil a souligné que les différences en matière d'inclusion financière tendaient à renforcer les inégalités. Les travailleurs de l'économie informelle étaient particulièrement vulnérables face aux chocs économiques et étaient rarement couverts par les systèmes de protection sociale. En améliorant l'inclusion financière des populations rurales, il serait possible de réduire les inégalités de revenus dans les zones urbaines. Elle a appelé à ce que l'égalité femmes-hommes demeure une considération essentielle dans l'inclusion financière, notant que les efforts visant à améliorer l'accès des femmes aux services financiers, en particulier les services numériques, pourraient améliorer leur autonomie et leur émancipation économique. Les produits financiers verts pourraient également jouer un rôle important en assurant la continuité entre l'action humanitaire et le développement et en favorisant la résilience économique.
28. Un autre membre du Conseil a plaidé en faveur d'une plus grande promotion de l'inclusion financière en Afrique, en particulier pour les femmes et les petits exploitants agricoles, qui produisaient 80 pour cent des produits alimentaires du continent. La promotion d'un accès équitable au financement inclusif renforcerait les efforts déployés pour lutter contre la faim, la pauvreté, la vulnérabilité et les problèmes environnementaux, tout en veillant à ce que personne ne soit laissé pour compte.
29. La Directrice exécutive s'est félicitée des éclairages fournis par Sa Majesté la reine Máxima sur la manière dont l'assistance monétaire permettait aux communautés de gagner en autonomie. En ayant accès à des comptes d'épargne, à des produits d'assurance et à des petits prêts, les populations pauvres pouvaient mieux faire face aux chocs financiers ou aux crises alimentaires et investir dans leur avenir. Le PAM, le plus grand fournisseur au monde de transferts monétaires à des fins humanitaires, avait distribué 3,3 milliards de dollars à 56 millions de personnes dans 72 pays en 2022, et la nouvelle politique en matière de transferts monétaires renforcerait les efforts déployés par le PAM pour offrir des avantages à long terme à ceux qui recevaient une assistance. Cette politique appuierait également les progrès en matière d'égalité femmes-hommes et contribuerait à briser le cycle de la pauvreté et de la faim qui piégeait tant de femmes et de filles.

Questions de politique générale

2023/EB.A/2 Politique en matière de transferts monétaires

30. Présentant la nouvelle politique, la direction a décrit les transformations produites par l'assistance monétaire sur les conditions de vie des personnes les plus vulnérables, notamment les femmes, en particulier dans les situations de crise. Les transferts monétaires ont aidé des personnes à satisfaire leurs besoins alimentaires et nutritionnels en même temps qu'ils ont facilité leur inclusion financière numérique et l'amélioration de leur pouvoir d'achat. L'assistance monétaire a aussi permis au PAM de s'employer avec les gouvernements à renforcer et élargir les filets de protection sociale.

31. Les membres du Conseil ont considéré que l'élaboration de la politique avait été bien menée et ils ont apprécié que ce document ait fait l'objet d'un processus de consultation. Ils se sont félicités du fait que cette politique mette l'accent sur l'appui à fournir aux femmes pour renforcer leur émancipation économique et ont aussi considéré que l'assistance monétaire devrait s'étendre aux groupes marginalisés tels que les personnes âgées, célibataires, les personnes handicapées et les enfants. Ils ont prié instamment le PAM d'utiliser des plateformes sûres pour virer de l'argent aux bénéficiaires et à prendre les dispositions voulues en matière de suivi, de gestion des risques et de contrôle. Tous les membres du personnel participant aux interventions d'urgence devraient avoir une bonne connaissance des systèmes de transfert d'espèces et le PAM devrait prendre les mesures voulues pour que suffisamment d'effectifs bénéficient d'une formation sur l'assistance monétaire.
32. La collaboration avec les gouvernements et les autres partenaires a été décrite comme une condition essentielle de la mise en œuvre de la nouvelle politique. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a exhorté le PAM à préférer les interventions humanitaires conduites au niveau local dans toute la mesure possible et à développer les capacités des intervenants locaux en matière d'assistance monétaire. Les mécanismes solides de réclamation et de remontée de l'information, les mesures de protection et l'accent sur le renforcement de la résilience ont aussi été décrits comme importants.
33. Un membre du Conseil a encouragé le PAM à continuer de communiquer les données sur les effets multiplicateurs des transferts monétaires et les effets concrets des contributions financières sur les conditions de vie des femmes et des filles; un autre membre du Conseil a demandé au PAM d'entretenir son dialogue avec le Forum des donateurs sur l'assistance monétaire (Donor Cash Forum), souligné le rôle de premier plan et la responsabilité essentielle du PAM dans les mécanismes de coordination, et demandé également qu'un budget détaillé du plan d'exécution de la politique soit présenté au plus tôt et que le Conseil soit tenu au courant de l'état d'avancement de la mise en œuvre de cette politique en juin 2024 et régulièrement par la suite. Des explications complémentaires ont aussi été demandées sur l'assistance monétaire anticipée et la manière dont le PAM mesurerait les résultats de son assistance monétaire.
34. Plusieurs membres du Conseil ont attiré l'attention sur le fait que l'assistance monétaire, en particulier si elle n'était pas assortie de conditions, n'était pas toujours la meilleure modalité d'assistance et demandé au PAM d'évaluer la situation et les besoins particuliers des bénéficiaires au moment du choix des modalités de transfert.
35. En réponse aux questions formulées, la direction a confirmé que la distribution d'une assistance monétaire dans les situations d'urgence pouvait constituer le fondement de la résilience et a expliqué que la politique en matière de transfert monétaire était en harmonie avec la politique en matière de problématique femmes-hommes et mettait tout autant l'accent sur les besoins d'un éventail de personnes vulnérables ou marginalisées. De plus, la direction a considéré que la coordination et l'adaptation aux conditions locales étaient effectivement importantes.
36. Le nombre d'employés travaillant à plein temps à la mise en place des transferts monétaires était énoncé dans le plan d'exécution de la politique; le profil d'emploi de nombreux autres employés prévoyait qu'ils participent à la mise en place et à la coordination des transferts monétaires. Un outil avait été élaboré pour aider les bureaux de pays à établir les effectifs et les compétences nécessaires pour assurer le contrôle des programmes de transfert monétaire et les besoins en matière de formation.

37. Le budget du plan d'exécution de la politique s'élevait à 21,5 millions de dollars pour une période de trois ans et servirait à financer les investissements centralisés qui étaient nécessaires à l'accélération du changement; la direction s'attendait à ce que la mise en œuvre de cette politique aboutisse à une réduction du coût des programmes de transferts monétaires du PAM. Des moyens plus rapides et plus efficaces de transférer de l'argent et de gérer les données personnelles des bénéficiaires étaient en cours d'élaboration, notamment des modèles permettant de fournir une assistance monétaire dans des scénarios de numérisation faible ou élevée et selon les principes régissant la collaboration du PAM avec les gouvernements.
38. Mis en place en 2021, le Cadre directeur visant à donner des assurances concernant les transferts de type monétaire énonçait des règles applicables à toutes les opérations de paiement en espèces, définissait les responsabilités et décrivait les mesures minimales d'atténuation des risques; il portait sur l'ensemble du processus, depuis le moment où les gens s'enregistraient jusqu'au moment où ils recevaient l'argent. Les risques après la distribution étaient atténués au moyen de mesures préventives telles que les activités de communication et de sensibilisation, et les mécanismes de réclamation et de remontée de l'information. Le PAM mettrait encore plus l'accent sur le suivi des produits, des processus et des résultats.
39. La direction a prévenu que le fait d'assortir l'assistance de conditions pouvait créer des obstacles empêchant des personnes vulnérables d'accéder à cette assistance. Toutefois, mettre l'accent sur des transferts non assortis de conditions n'interdisait pas de recourir à l'assistance conditionnelle dans certains contextes.
40. Vu leur faible envergure, il était peu probable que les opérations de transfert monétaire entraînent une hausse des taux d'inflation nationaux; ces opérations pouvaient même encourager davantage de fournisseurs à entrer sur le marché et entraîner un accroissement de la variété des biens disponibles, ce qui pouvait contribuer à stabiliser les prix. Au niveau local, les transferts de type monétaire étaient susceptibles de provoquer une hausse des prix dans un premier temps, mais on observait généralement une stabilisation des prix au bout de deux semaines.
41. Le PAM étudiait aussi les moyens d'accroître les transferts monétaires effectués de manière anticipée pour aider les bénéficiaires à affronter les chocs climatiques et, à cette fin, exploitait les enseignements tirés de l'expérience et prenait en considération les approches locales et inclusives.

Questions opérationnelles

Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel

42. Le Directeur exécutif adjoint a déclaré qu'en regard à l'écart croissant entre, d'une part, les besoins humanitaires et, d'autre part, les ressources et capacités dont disposait le PAM pour mener des interventions, la nouvelle Directrice exécutive avait présenté un programme d'action qui devait permettre de mobiliser davantage de fonds et d'améliorer l'efficacité et l'efficience tout en recherchant des solutions pour répondre aux besoins actuels et en réduisant la future demande d'aide humanitaire. Le PAM avait conscience de la nécessité de renforcer ses systèmes de reddition de comptes et de contrôle en s'appuyant sur les enseignements tirés de ses activités en Éthiopie.

43. Le succès de certaines actions récentes était encourageant dans le contexte des interventions d'urgence menées au Soudan, en Ukraine et en Haïti, ainsi que des activités de renforcement de la résilience visant à surmonter les effets de la sécheresse au Nigéria et du cyclone au Bangladesh. Néanmoins, le manque à financer était si important que le PAM avait déjà été obligé de supprimer une assistance vitale, notamment en Afghanistan, en République arabe syrienne, au Yémen et en Palestine; pendant ce temps, la flambée des conflits et l'aggravation de l'insécurité, notamment au Congo et en République démocratique du Congo, faisaient encore augmenter les besoins. Le PAM hiérarchisait son assistance et, partout où c'était possible, menait des activités de renforcement de la résilience. Toutefois, au bout du compte, des financements supplémentaires étaient nécessaires.
44. Faisant référence au récent plan d'intervention opérationnelle globale, la Directrice des services d'urgence a indiqué que 345 millions de personnes souffraient actuellement d'insécurité alimentaire aiguë, avec 40 millions de personnes de 51 pays touchées par une insécurité alimentaire aiguë atteignant des niveaux dits d'urgence, voire pire, et environ 45 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant de malnutrition aiguë. Le plan avait aussi montré que des progrès avaient été accomplis, notamment en mettant fin à une famine catastrophique en Haïti, au Nigéria et au Yémen, les perspectives pour la suite de l'année 2023 étaient inquiétantes, les progrès accomplis risquaient d'être inversés dans certains pays et l'assistance risquait d'être réduite, ce qui pourrait avoir des conséquences désastreuses.
45. L'insécurité alimentaire au niveau mondial était provoquée par une polycrise multidimensionnelle, dans laquelle des catastrophes climatiques, des ralentissements de l'activité économique et des conflits violents aggravés par la crise du financement en cours convergeaient et s'aggravaient mutuellement. Un ralentissement économique au niveau mondial semblait imminent dans un contexte de resserrement de la politique monétaire qui contribuait à l'aggravation de la crise de la dette dans les pays en développement. Les besoins humanitaires étaient immenses et l'inaction avait des conséquences désastreuses. Toutefois, le PAM n'avait reçu que 3,8 milliards de dollars – ce qui représentait à peine 15 pour cent des besoins opérationnels prévus pour 2023. Confronté à la perspective de réductions plus importantes des rations et de décisions difficiles concernant le choix des bénéficiaires de son aide, le PAM assurait un suivi fondé sur des données factuelles pour optimiser les effets obtenus avec les ressources disponibles, en redonnant la priorité aux programmes de secours à l'appui des moyens d'existence et de la résilience, en effectuant des transferts finaux de plusieurs mois afin de fournir des capitaux permettant d'investir dans les moyens d'existence et en veillant à mobiliser les communautés et à mettre en place des systèmes communautaires de remontée d'information, pour tenir la population locale informée des réductions et des distributions. Toutefois, ne pouvant pas mener seul toutes ces activités, le PAM comptait collaborer avec ses partenaires actuels et futurs pour faire face aux défis à venir.
46. Les membres du Conseil d'administration ont remercié le PAM de sa détermination à répondre aux besoins humanitaires mondiaux et exprimé une extrême préoccupation face à la croissance des besoins humanitaires. Ils ont souligné qu'il importait d'élargir la base de donateurs et d'établir de nouveaux partenariats, et ont également demandé au PAM d'améliorer son efficacité et de prendre davantage de mesures novatrices, d'accorder une attention prioritaire au ciblage et de veiller à ce que la programmation optimise les effets des fonds disponibles. En outre, plusieurs membres ont recommandé d'accroître la transparence des activités afin de favoriser la prise de décisions collective au sujet de la hiérarchisation des priorités. Un membre du Conseil d'administration a souligné le rôle joué par le renforcement de la résilience dans la réduction des besoins humanitaires.

47. Certains membres ont indiqué qu'ils craignaient que les coupes budgétaires aient des effets disproportionnés pour les femmes. Ils ont encouragé le PAM à continuer de privilégier les démarches tenant compte de la problématique femmes-hommes ou axées sur la problématique femmes-hommes.
48. Plusieurs membres ont exhorté le PAM à renforcer sa capacité de suivi, d'évaluation et de contrôle afin de gagner la confiance des donateurs et de favoriser l'efficacité et l'efficience des programmes. Une membre du Conseil a confirmé que son pays continuerait de fournir un financement pluriannuel non préaffecté et prié instamment les autres membres du Conseil de faire de même. Un autre membre du Conseil a demandé au PAM de tenir compte des incidences des accords de cofinancement de pays et de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire dans ses rapports financiers.
49. En réponse à ces observations, la direction du PAM a considéré que le financement souple était un important facteur d'efficacité et d'efficience, en particulier dans les interventions d'urgence; la résilience, l'adaptation aux changements climatiques et la protection sociale étaient aussi indispensables pour juguler la croissance des besoins humanitaires. Quatre appels étaient lancés aux décideurs dans le plan d'intervention opérationnelle globale en vigueur: donner la priorité aux contributions souples et non préaffectées destinées à la mise en œuvre rapide d'interventions d'urgence; consacrer des investissements aux alertes rapides et aux mesures d'anticipation; financer le renforcement des systèmes nationaux; aider le PAM à rompre le cercle vicieux des crises en appuyant la transposition à une plus grande échelle de la programmation intégrée de la résilience.
50. S'agissant des mesures prises pour améliorer les garanties et les dispositifs de contrôle au niveau mondial, la direction a attiré l'attention sur les investissements en faveur de la numérisation de la gestion de l'identification des bénéficiaires et du suivi des produits. Le suivi était renforcé en assurant l'interopérabilité des systèmes et en améliorant les systèmes existants, notamment en investissant davantage dans le suivi au titre des plans stratégiques de pays (PSP), en recrutant plus de contrôleurs et en intensifiant le recours aux tiers chargés du suivi pour séparer les tâches lorsque c'était nécessaire, et en recourant au cloisonnement des budgets des activités de suivi. Le PAM investissait aussi dans les procédures et systèmes permettant de faire remonter les informations à un échelon supérieur de la hiérarchie afin que les anomalies soient signalées le plus vite possible aux décideurs nationaux, régionaux et mondiaux.

Tours d'horizon régionaux

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

51. Attirant l'attention sur le fait que la situation en Afrique de l'Est n'avait jamais été aussi grave, le Directeur régional a décrit de quelle manière la crise au Soudan aggravait une "polycrise" entremêlant conflit, insécurité, inondations, sécheresse et chocs macroéconomiques. Dans cette région, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire atteignait 75,6 millions et, selon les estimations, augmenterait avec l'arrivée de la période de soudure. Les pays qui inspiraient la plus grande préoccupation étaient l'Éthiopie, la Somalie, le Soudan du Sud et le Soudan.
52. La disproportion entre les besoins et les financements s'accroissait rapidement. Le PAM fournissait l'équivalent de 0,52 dollar par bénéficiaire alors que les besoins étaient chiffrés à 0,81 dollar; environ 24,5 millions de personnes souffrant d'insécurité alimentaire aiguë ne recevaient aucune assistance. Les études réalisées par le PAM mettaient en évidence le coût de l'inaction pour tous les pays de cette région; elles pouvaient être communiquées au Conseil. Compte tenu des besoins toujours plus importants et de la baisse des financements, d'ici à la fin de 2023, un pourcentage considérable de la population de trois pays pourrait vivre dans une insécurité alimentaire catastrophique [phase 5 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC)].

53. Selon les projections du PAM, si le conflit au Soudan se poursuivait, le nombre de personnes souffrant d'insécurité alimentaire pourrait dépasser les 19 millions. Le PAM avait décidé d'intensifier les opérations coordonnées au niveau central, mais ses activités subissaient une pression considérable, l'accès et la capacité d'intervention humanitaire étant limités et près de la moitié des stocks dans le pays ayant été pillés, ainsi qu'un grand nombre de ses actifs. Néanmoins, l'équipe de pays avait fourni une aide à 1,2 million de personnes dans 14 des 18 États du pays et avait pour objectif de porter ce chiffre à 5,9 millions. Le PAM fournissait aussi des services par l'intermédiaire du module des télécommunications d'urgence, du Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (UNHAS) et du module de la logistique. Lors d'une conférence pour le Soudan récemment tenue à Genève, les donateurs avaient annoncé des contributions d'un montant de 1,5 milliard de dollars.
54. Les retombées du conflit qui ravageait le Soudan étaient ressenties au Soudan du Sud, au Tchad, en République centrafricaine, en Éthiopie et en Égypte, des pays déjà fragiles qui accueillaient des réfugiés sans pour autant avoir les capacités nécessaires pour subvenir aux besoins de ces derniers. Le Soudan du Sud pouvait accueillir jusqu'à 240 000 réfugiés, ce qui rendrait nécessaire une intensification des opérations coordonnées au niveau central; déjà avant l'éclatement de la crise au Soudan, le PAM fournissait des rations réduites de moitié aux réfugiés accueillis au Soudan du Sud, des rations réduites de moitié aux personnes en phase 4 de l'IPC et des rations réduites de 30 pour cent aux personnes en phase 5 de l'IPC.
55. En 2022, l'action menée par le PAM en Somalie avait permis d'empêcher une famine, avant tout grâce à la générosité des donateurs. Toutefois, compte tenu de la vitesse à laquelle les financements diminuaient, dès le mois de juillet, le PAM serait obligé de ramener de 4,5 millions à 1,8 million de personnes le nombre des bénéficiaires recevant ses secours. Pour les six mois suivants, les besoins opérationnels frôlaient les 400 millions de dollars.
56. En Éthiopie, les représentants du Gouvernement avaient été conscients de la nécessité de repenser les besoins humanitaires avec l'appui du PAM et de réexaminer le filet de sécurité et les systèmes de protection sociale nationaux. Le PAM était prêt à rechercher une solution à la situation en concertation avec les autorités et avait chargé le Directeur régional pour l'Afrique de l'Ouest de diriger les activités; mais il continuait d'avoir besoin du soutien des donateurs.
57. Afin d'accroître les financements disponibles, le PAM collaborait avec les donateurs existants et, dans le même temps, étudiait les moyens d'élargir la base de donateurs et d'exploiter de nouveaux flux de financements tels que le financement de l'action climatique. Il demandait aux donateurs de prêter une attention particulière aux risques régionaux causés par la situation au Soudan.
58. Les membres du Conseil d'administration, notamment un membre s'exprimant au nom de sa liste, ont félicité le PAM du travail qu'il accomplissait dans la région mais constaté avec préoccupation que ce dernier se heurtait à des obstacles, à commencer par la sécheresse et le conflit qui sévissaient au Soudan. Ayant mis en relief les incidences qu'avaient sur les mouvements de population les disparités entre les rations alimentaires distribuées dans différents pays, en particulier en Ouganda et au Kenya, l'un des membres du Conseil a demandé si le PAM envisageait de remédier à ce problème en harmonisant les rations ou les critères de ciblage.

59. Dans leurs observations, plusieurs membres du Conseil ont mis l'accent sur les détournements de vivres en Éthiopie. Ces membres ont prié instamment le PAM d'évaluer les problèmes structurels, de recenser les domaines nécessitant des améliorations – tels que le suivi, d'élaborer des réformes avec le Gouvernement et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des interventions humanitaires, en se donnant toujours pour objectif de cultiver la confiance de la population. Selon l'une des membres du Conseil d'administration, l'aide alimentaire devrait faire l'objet des mêmes garanties que les transferts de type monétaire. D'une manière générale, les membres du Conseil ont été favorables à une reprise des distributions de vivres dans les meilleurs délais, mais un membre du Conseil d'administration a jugé préférable que cette question soit soumise à la réunion sur le respect des objectifs essentiels au titre de la réforme avant de fixer une date de reprise et conseillé au PAM de formuler ses messages publics avec prudence pour éviter de susciter des attentes chez les bénéficiaires.
60. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil de leurs observations et les donateurs de leur appui. Il a fait valoir que des financements plus souples aideraient à remédier aux disparités entre les rations, car une grande partie des financements du PAM variaient en fonction des pays; cependant, le PAM n'avait jamais réduit les rations de plus de 50 pour cent, car il ne souhaitait pas pénaliser des bénéficiaires au seul motif que certains pays recevaient moins de financements. Le Directeur régional s'est dit préoccupé par la situation en Ouganda, le Gouvernement ougandais ayant récemment indiqué qu'en raison de graves déficits de financement, il envisageait de mettre fin à l'ouverture de ses frontières.
61. Le Directeur régional a assuré le Conseil que si le PAM avait pour objectif de reprendre les distributions de vivres en Éthiopie en juillet, il collaborerait avec le Gouvernement pour faire en sorte que les précautions et mesures voulues soient adoptées au préalable. Une révision budgétaire était en cours d'élaboration afin de prendre en compte l'arrêt des activités et l'augmentation des besoins qui pourrait en découler. Une préoccupation supplémentaire était le nouvel afflux de réfugiés en provenance du Soudan et de Somalie, qui accentuait l'urgence d'une reprise des opérations.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

62. Dans sa présentation, le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a décrit les ravages causés par le cyclone Mocha au Myanmar en mai 2023, qui avait aggravé les énormes problèmes du pays liés à la violence généralisée, à l'inflation galopante et à l'augmentation de la dette. Le coût de l'assortiment alimentaire de base avait augmenté de près de 70 pour cent depuis 2022 et près de la moitié de la population s'était endettée pour pouvoir se nourrir. Le PAM était venu en aide à 390 000 personnes immédiatement après le cyclone, mais le 7 juin les autorités de facto avaient de fait suspendu toute assistance humanitaire internationale aux populations touchées. Le PAM participait à d'intenses négociations pour rétablir l'accès et garantir une distribution et une supervision neutres et indépendantes de l'assistance humanitaire. Le PAM était venu en aide à 1,3 million de personnes depuis le début de l'année 2023, mais les opérations étaient confrontées à un déficit de financement de 67 millions de dollars et le PAM devait établir des priorités dans son assistance.

63. Au Bangladesh, le PAM avait porté assistance à une petite partie des 800 000 personnes touchées par le cyclone, en distribuant des transferts monétaires anticipés et des repas chauds aux réfugiés. Toutefois, le financement des opérations en faveur des réfugiés était en baisse de 45 pour cent par rapport à 2022 et le PAM avait été contraint de réduire le montant mensuel des prestations en espèces à 8 dollars, ce qui ne couvrait que les deux tiers de l'assortiment alimentaire minimum; un montant de 85 millions de dollars était nécessaire de toute urgence pour poursuivre les opérations jusqu'à la fin du mois de décembre. Le PAM estimait que ces réductions feraient passer plus de 75 pour cent de la population réfugiée en phase 3 ou plus de l'IPC. En cas d'épuisement total des fonds, 85 pour cent des réfugiés basculeraient en quelques semaines en phase 4 de l'IPC, voire pire.
64. En Afghanistan, la baisse de la production de blé, le mauvais état des pâturages et la stagnation économique avaient fait chuter les revenus; 8 pour cent des ménages n'avaient aucun revenu. Malgré les restrictions imposées aux femmes, près de 80 pour cent des Afghanes enregistrées pour les distributions d'urgence du PAM continuaient à recevoir de l'aide. Le PAM n'intervenait que là où il pouvait choisir en toute indépendance les bénéficiaires de l'assistance et garantir la dignité et la sécurité des bénéficiaires ainsi que la sécurité du personnel humanitaire. Le PAM était venu en aide à 12,4 millions de personnes entre janvier et mars 2023; cependant, n'ayant reçu que 10 pour cent des besoins nets de financement pour 2023, il était contraint de procéder à des coupes sombres et cessait totalement de fournir une assistance à 8 millions de personnes. En conséquence, un nombre croissant de jeunes enfants souffraient de malnutrition aiguë. Le PAM s'efforçait de mobiliser davantage de fonds, y compris des financements de l'action climatique pour faire face aux répercussions de sécheresses de plus en plus graves et fréquentes.
65. Les membres du Conseil ont salué le travail du PAM dans la région et se sont déclarés profondément préoccupés par la situation au Myanmar et en Afghanistan. Ils ont exhorté le PAM à veiller à ce que les femmes soient également représentées dans la fourniture de l'aide et à ce qu'elles aient un accès égal à l'assistance. Plusieurs membres ont demandé des précisions sur les plans visant à remédier aux déficits de financement et sur les incidences potentielles des futures réductions des rations; l'un d'entre eux s'est enquis des conséquences de la hausse des prix des engrais sur la production alimentaire régionale.
66. Un membre du Conseil a déclaré que le PAM devrait continuer à mettre en évidence l'incidence des réductions des rations, lutter contre la désinformation et renforcer ses efforts de collecte de fonds pour ce qui concernait les opérations à Cox's Bazar; au Myanmar, le PAM devrait immédiatement signaler tout problème lié aux programmes et encourager le système des Nations Unies à jouer un rôle de moteur dans les interventions. Un autre membre du Conseil a appelé à poursuivre l'action dans la région, en soulignant la vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux changements climatiques et à d'autres chocs.
67. En réponse aux questions du Conseil, le Directeur régional a expliqué que le PAM hiérarchisait l'assistance par ordre de priorité en fonction d'une analyse de la sécurité alimentaire et des connaissances des communautés locales et des partenaires du PAM. Le PAM était parfois contraint de faire des choix difficiles, mais il concentrait toujours son assistance sur les zones où l'insécurité alimentaire et la malnutrition étaient les plus élevées et suivait de près l'incidence que pouvaient avoir les réductions des rations. Le bureau régional redoublait d'efforts pour s'assurer que ses critères de ciblage rigoureux étaient appliqués, en renforçant la surveillance des partenaires coopérants, notamment les autorités gouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG), qui étaient souvent chargées de dresser et de vérifier les listes de bénéficiaires. Dans toute la région, le PAM continuerait à mettre l'accent sur les femmes dans l'action humanitaire et sur les droits des femmes.

68. Les prix des engrais étaient en baisse, mais ils restaient très élevés et les gouvernements étaient contraints de choisir entre l'achat d'engrais et le financement de programmes de protection sociale.
69. En ce qui concernait le financement, le bureau régional établissait des priorités dans ses demandes aux donateurs, en soulignant les besoins de financement dans les zones où le risque de perte de vies humaines était le plus élevé. Il redoublait d'efforts pour mobiliser des fonds, en particulier afin de garantir un financement souple pour Cox's Bazar. Des mesures avaient été prises pour accroître l'efficacité, telles que la promotion des achats locaux, ce qui pouvait réduire les coûts de transport, et la réduction du personnel et des sites de livraison; à Cox's Bazar, ces efforts avaient permis de réaliser des économies annuelles de 13 millions de dollars. Le PAM étudiait également la possibilité d'utiliser des financements en faveur du développement au Myanmar par le biais de négociations avec la Banque asiatique de développement et d'autres institutions financières internationales.
70. Le PAM avait recours à des émissions de radio et à des réunions en face à face pour informer le plus tôt possible les bénéficiaires de toute réduction imminente des rations. Le PAM était conscient de l'agitation croissante à Cox's Bazar à la suite de la dernière série de réductions des rations et était très préoccupé du fait que, la population étant de plus en plus désespérée, des menaces pourraient être proférées à l'encontre des travailleurs humanitaires dans les camps.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

71. Le Directeur régional pour l'Afrique australe a commencé son exposé par une description de l'action menée par le PAM face aux conséquences catastrophiques du cyclone Freddy à Madagascar, au Malawi et au Mozambique, en mars 2023. En plus de fournir une assistance monétaire et alimentaire, le PAM a joué un rôle clé de rassembleur avant le cyclone, en aidant les pouvoirs publics à coordonner l'action de leurs partenaires de l'aide humanitaire et du développement pour que les interventions soient efficaces. Le fait de recevoir rapidement des financements souples par l'intermédiaire du Compte d'intervention immédiate a aussi été un facteur déterminant de la rapidité et de l'efficacité des opérations menées pour faire face à la crise.
72. En 2022, le PAM avait distribué plus de 315 000 tonnes de produits alimentaires et 174 millions de dollars sous forme d'aide en espèces et de bons aux communautés en situation de détresse en Afrique australe. Grâce à ses activités de renforcement de la résilience, 610 000 personnes vivaient à présent à proximité d'un actif communautaire opérationnel (par exemple, un réseau d'irrigation), 220 000 personnes bénéficiaient des possibilités offertes par l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants et 3 millions d'enfants et de femmes et de filles enceintes ou allaitantes recevaient un soutien nutritionnel. Le ciblage fondé sur la vulnérabilité avait été mis en place dans le nord du Mozambique. Le PAM avait recueilli des données relatives à la vulnérabilité de 1,65 million de personnes dans neuf districts de la province de Cabo Delgado, ce qui avait permis de passer de l'assistance fondée sur le statut de personne déplacée à l'assistance fondée sur la vulnérabilité. La région avait aussi progressé en matière de suivi, mesures d'anticipation et achat de produits alimentaires aux niveaux régional et local. En 2023, le PAM prévoyait de venir en aide à 17 millions de personnes touchées par l'insécurité alimentaire, et les besoins de financement nets au niveau régional pour les six mois à venir étaient supérieurs à 1 milliard de dollars.

73. Le Directeur régional a appelé l'attention des participants sur la rapide dégradation de la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, estimant que la situation n'avait pas été aussi critique depuis des années. Il a souligné que les conflits, l'insécurité et l'instabilité provoquaient des souffrances indicibles dans la population. Au fur et à mesure que la situation s'aggraverait, il faudrait s'attendre à ce qu'un nombre croissant de personnes se rendent dans les camps de personnes déplacées à l'intérieur du pays – déjà surpeuplés – situés aux environs de Goma, où les taux de prévalence de la faim, de la malnutrition infantile, du choléra et de la rougeole montaient en flèche et les violences sexistes explosaient. Au cours des derniers mois, plusieurs massacres avaient été perpétrés par des groupes armés. Plus de 2 100 écoles avaient fermé et au moins 750 000 enfants auraient quitté l'école. Les partenaires du PAM indiquaient que le nombre de mineurs non accompagnés était sans précédent. Le PAM avait déclenché une intensification des opérations coordonnées au niveau central, mais le déficit de financement de ses activités était considérable et les produits alimentaires et les ressources financières viendraient probablement à manquer en septembre en l'absence de nouveau financement; il fallait mobiliser d'urgence 759 millions de dollars pour pouvoir transposer à une plus grande échelle les activités du PAM et venir en aide au nombre prévu de personnes, soit 3,6 millions de personnes, au cours des six mois à venir.
74. Le PAM s'était concerté avec l'Union africaine et la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui organisaient une réunion au sommet sur la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Grâce aux activités de sensibilisation menées par le PAM, les questions de l'insécurité alimentaire provoquée par le conflit, de l'accès humanitaire et des risques en matière de protection seraient inscrites à l'ordre du jour du sommet.
75. Les membres du Conseil ont salué les activités préparatoires anticipées menées par le PAM pour atténuer les effets du cyclone Freddy. S'exprimant au nom de sa liste, un membre du Conseil a félicité le PAM d'avoir coordonné et dirigé les opérations conduites lors des inondations récentes en Afrique australe, et d'avoir appuyé la création de filières alimentaires autochtones dans la région. Sa liste encourageait le PAM à harmoniser ses interventions avec les initiatives de développement lancées par les parties prenantes régionales – notamment la Communauté de développement de l'Afrique australe et l'Union africaine – et à étendre à l'ensemble de la région le programme de transformation rurale rapide mis en œuvre à Madagascar, afin de combattre les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de favoriser le développement durable et la préservation de l'environnement.
76. Les membres du Conseil ont également félicité le PAM d'avoir intensifié ses activités en République démocratique du Congo et, se faisant l'écho de l'appel lancé par le Directeur régional, ont demandé que la crise qui se déroulait dans l'est de ce pays mobilise d'avantage d'attention et que des financements soient fournis pour permettre la poursuite de l'intensification des opérations. Ils ont demandé au PAM de continuer d'attirer l'attention sur cette crise et engagé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour trouver une solution à ce conflit.
77. Les membres du Conseil ont applaudi la mise en place par le PAM du ciblage fondé sur la vulnérabilité, cette méthode étant susceptible de réduire les besoins en financement. Un membre du Conseil a demandé au PAM d'en accélérer la mise en place au Mozambique et d'envisager d'accorder la priorité à la distribution de rations complètes aux ménages les plus vulnérables et de rations à court terme aux ménages moins vulnérables, car les donateurs ne pourraient pas maintenir indéfiniment leur aide aux 785 000 bénéficiaires actuels. Il a également demandé au PAM de plaider pour la conduite d'une analyse fondée sur l'IPC au Zimbabwe en 2023. Une autre membre du Conseil a noté avec satisfaction que le PAM s'attachait davantage à renforcer ses partenariats avec les autres entités des Nations Unies, les ONG et les partenaires locaux dans la région.

78. Remerciant les membres du Conseil de leur soutien, le Directeur régional a expliqué que le PAM s'employait à élargir rapidement son utilisation des évaluations fondées sur la vulnérabilité au Mozambique et que celles-ci contribueraient probablement à une réduction du nombre des bénéficiaires et à la maîtrise des coûts. Le PAM continuerait d'encourager le Gouvernement zimbabwéen à donner son accord à la conduite d'une analyse fondée sur l'IPC et, parallèlement, travaillerait avec le Réseau de systèmes d'alerte rapide aux risques de famine et étudierait les technologies susceptibles d'améliorer la disponibilité de données dans ce pays. Enfin, le Directeur régional a rappelé que le PAM était déterminé à continuer de renforcer la coordination de son action avec celle des autres entités des Nations Unies en Afrique australe, notamment le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Portefeuille d'activité dans la région Afrique de l'Ouest

79. Le Directeur régional a alerté les membres du Conseil sur l'intensité et la complexité de la crise alimentaire en Afrique de l'Ouest, où la situation en matière d'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'était dégradée, tant du point de vue de l'ampleur que de la gravité, en particulier dans les pays membres du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et dans les pays du golfe de Guinée (Bénin, Togo, Ghana et Côte d'Ivoire). Selon les estimations, 47,2 millions de personnes de la région seraient touchées par l'insécurité alimentaire pendant la période de soudure de 2023; plus de 45 000 personnes se retrouveraient dans une situation de famine catastrophique (phase 5 de l'IPC) et 16,5 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans souffriraient de malnutrition aiguë en 2023, soit une augmentation de 83 pour cent par rapport à la moyenne de la période 2015-2022.
80. L'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle était principalement due à des conflits, le nombre d'atteintes à la sécurité et celui de leurs victimes ayant quasiment doublé depuis 2019. En conséquence, les déplacements avaient atteint un record dans la région, avec 1,6 million de réfugiés et 7,8 millions de personnes déplacées dans leur propre pays, dont plus de 2 millions rien qu'au Burkina Faso. Dans les quatre pays du golfe de Guinée, le nombre de demandeurs d'asile fuyant la crise du Sahel central et de personnes déplacées dans leur propre pays avait quasiment quadruplé depuis janvier. Au cours de la même période, la crise au Soudan avait poussé près de 150 000 personnes à franchir la frontière pour aller au Tchad, qui accueillait déjà 600 000 réfugiés.
81. Sur le plan opérationnel, l'agilité était indispensable au bon déroulement des interventions du PAM dans la région. Il avait intensifié les opérations utilisant les transports aériens au Burkina Faso et s'appuyait sur des mécanismes de préfinancement pour répondre aux besoins les plus pressants des réfugiés soudanais au Tchad. Dans le Sahel central, le PAM avait ouvert des couloirs d'approvisionnement qui passaient par le Ghana et la Côte d'Ivoire compte tenu de l'insécurité qui régnait dans le couloir de Lomé; les installations situées à Niamey étaient utilisées pour entreposer des produits alimentaires et les distribuer au Niger, ainsi que dans le nord du Burkina Faso et au Mali. En outre, le PAM faisait appel à des instruments de financement des risques climatiques pour aider les gouvernements à réagir rapidement après des chocs climatiques ou à atténuer les effets de ce type de chocs avant qu'ils ne surviennent.
82. En liaison avec les gouvernements des quatre pays du golfe de Guinée et avec ses partenaires, le PAM avait élaboré une stratégie sous-régionale qui visait à éviter une flambée des besoins dans le nord de ces pays. Une partie des financements avait été obtenue mais il manquait encore 20,6 millions de dollars pour pouvoir venir en aide à 210 000 personnes au cours des six mois à venir.

83. D'une manière générale, les besoins en augmentation rapide progressaient bien plus vite que les ressources, ce qui obligeait le PAM à réduire fortement son assistance alors que les conditions étaient plus dures que jamais. Les opérations menées par le PAM pour faire face à la crise dans les huit pays les plus durement touchés n'avaient reçu que 34 pour cent des fonds nécessaires pour les six mois à venir. En l'absence de nouveaux financements, il faudrait encore réduire l'assistance au détriment de 6 autres millions de personnes, et ainsi laisser 13 millions de personnes sans assistance et accroître le risque de déplacement massif dans le nord des pays du golfe de Guinée. Le montant total du déficit de financement dont souffrait la région pour les six mois à venir s'établissait à 950 millions de dollars.
84. Pour compenser la hausse des besoins, le PAM poursuivait ses activités de renforcement de la résilience au Sahel et étendait ses partenariats. Depuis 2021, il apportait aux gouvernements du Burkina Faso, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Tchad, un appui aux fins du renforcement de la résilience des petits exploitants au titre du Programme conjoint en faveur du Sahel mis en place pour faire face aux défis posés par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), les conflits et les changements climatiques (programme SD3C), et travaillait en étroite collaboration avec la FAO afin de cibler les mêmes zones dans le cadre de programmes complémentaires. Le PAM collaborait aussi avec le FIDA et le Fonds vert pour le climat en vue d'aider les pays membres du G5 Sahel, le Sénégal et la Gambie à mettre en route un programme de microassurance. Il apportait son concours à l'organisation de la conférence de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, qui se tiendrait en septembre et porterait sur l'accélération des investissements en faveur de l'alimentation scolaire utilisant la production locale.
85. Les membres du Conseil ont fait part de la très grande inquiétude que leur inspirait la gravité croissante de la crise alimentaire dans la région et félicité le PAM de continuer de fournir une assistance humanitaire, malgré en particulier les difficultés d'accès de plus en plus grandes dans le Sahel central. Ils ont également exprimé leur soutien aux activités de renforcement de la résilience et aux efforts déployés pour renforcer les partenariats dans ce domaine. Plusieurs membres se sont félicités que le PAM mène des activités visant à encourager la production et la consommation d'aliments locaux; une membre s'exprimant au nom de sa liste a aussi insisté sur le rôle essentiel du travail qu'accomplit le PAM dans le domaine de l'assurance. Un membre a félicité le PAM de s'efforcer de diversifier ses sources de financement; une autre membre a insisté sur l'importance des financements souples et des financements pluriannuels.
86. Le Directeur régional a remercié les membres du Conseil de leurs observations et indiqué que le PAM élaborait une stratégie régionale relative aux systèmes alimentaires afin de soutenir la production locale et d'exploiter davantage les achats institutionnels, notamment dans le cadre des programmes d'alimentation scolaire. Il a rappelé que la première phase du programme SD3C privilégiait le travail avec les communautés frontalières visant à améliorer la production alimentaire; la deuxième phase serait davantage axée sur le renforcement du commerce transfrontalier. S'agissant de l'accès humanitaire, le PAM avait élaboré une stratégie globale qui prévoyait le développement des capacités des effectifs et des partenaires dans les domaines des négociations humanitaires et de l'utilisation de données pour analyser les problèmes d'accès. Les donateurs pouvaient aussi contribuer à l'amélioration de l'accès et ils étaient invités à continuer de soutenir les efforts déployés par le PAM pour collaborer avec les gouvernements. Compte tenu du rapide débordement de la crise au Sahel, le PAM renforçait sa présence dans le nord des pays du golfe de Guinée et aidait les autorités nationales à renforcer leurs propres capacités d'intervention d'urgence, notamment au moyen de formations destinées aux organismes nationaux de gestion des catastrophes.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

87. La Directrice régionale a commencé par donner un aperçu de la situation en Ukraine, où la récente rupture du barrage de Kakhovka avait aggravé les conditions de vie – qui étaient déjà dégradées – dans ce pays. Le PAM avait commencé à livrer des produits alimentaires quatre heures après la rupture du barrage en utilisant à la fois les transports terrestres et fluviaux. Dans toute l'Ukraine, le PAM suivait une approche adaptée aux conditions locales, qui reposait notamment sur des partenariats avec des organisations locales, sur l'achat local de 90 pour cent des produits alimentaires nécessaires, sur la remise en état des boulangeries, sur le remplacement de la distribution de produits alimentaires par celle de bons, sur la fourniture de transferts monétaires à usages multiples à des personnes qui ne bénéficiaient pas du filet de protection sociale public et sur la collaboration avec des partenaires aux fins du déminage des terres agricoles.
88. À l'échelle de la région, les difficultés rencontrées étaient notamment liées à l'inflation du prix des produits alimentaires, à la rareté de l'eau, au fort taux de chômage et au ralentissement de l'économie. Les déficits de financement obligerait le PAM à réduire ses programmes de 25 pour cent, ce qui l'empêcherait de venir en aide à 9 millions des bénéficiaires prévus. Selon les estimations, en six mois, les réductions feraient basculer dans la phase 4 de l'IPC 25 pour cent des bénéficiaires du PAM qui relevaient actuellement de la phase 3 de l'IPC; il était probable que les personnes touchées accepteraient des emplois dégradants, feraient travailler leurs enfants ou s'installeraient ailleurs pour pouvoir survivre. La migration irrégulière vers l'Europe avait récemment augmenté de 70 pour cent, et un nombre croissant de personnes rejoignaient des milices ou des organisations extrémistes, ou introduisaient des êtres humains clandestinement ou des stupéfiants en contrebande au motif qu'il n'y avait pas d'autres emplois possibles.
89. Afin d'atténuer les risques liés aux réductions, le PAM prévoyait de donner la priorité aux personnes les plus vulnérables, d'assurer le suivi des effets des réductions et de mettre en place des programmes différents. Il lançait un plus grand nombre d'activités visant à renforcer la résilience, et notamment collaborait avec des partenaires pour remettre en état les terres agricoles et les systèmes d'irrigation, favorisait l'établissement de systèmes de protection sociale et d'autonomisation à l'intention des réfugiés, mettait en place des systèmes de protection sociale uniques et fournissait des transferts de type monétaire aux personnes vulnérables.
90. Compte tenu des difficultés prévisibles, il importait plus que jamais que le PAM, ses partenaires et les donateurs viennent en aide aux personnes vulnérables en leur fournissant le soutien et l'assistance nécessaires.
91. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale de cet aperçu et félicité les employés du PAM du travail qu'ils avaient accompli, parfois dans des situations dangereuses et exigeantes. Ils ont réaffirmé la volonté de leurs pays respectifs de soutenir les activités du PAM dans toute cette région.
92. S'inquiétant des taux d'insécurité alimentaire élevés, ainsi que des effets combinés des ruptures de filière, des réductions des rations et du blocage de l'accès du personnel humanitaire dans de nombreux endroits, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à progressivement appliquer une approche fondée sur des données factuelles dans le cadre de l'établissement des priorités de l'assistance qu'il fournirait et, ce faisant, à s'assurer que les personnes les plus vulnérables soient ciblées et que les besoins des réfugiés comme ceux des communautés d'accueil soient pris en compte. Faisant écho à la mise en garde lancée par la Directrice régionale contre le coût de l'inaction, qui pourrait entraîner une augmentation des migrations et du recrutement dans les groupes extrémistes, les membres du Conseil ont demandé aux États et aux autres donateurs, en particulier ceux de la région examinée, de conjuguer leurs efforts face à cette situation très grave et hautement instable.

93. Un certain nombre de membres du Conseil ont félicité le PAM des opérations qu'il a menées en Ukraine, où son expérience en matière d'adaptation aux conditions locales et de collaboration avec les systèmes publics de protection sociale produirait des enseignements utiles pour les opérations menées ailleurs. Le PAM avait aussi trouvé des solutions efficaces pour parer aux effets du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale, notamment par l'intermédiaire de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire; les membres du Conseil ont engagé tous les intervenants à continuer d'agir ensemble pour que le couloir de transport de la mer Noire reste utilisable.
94. Remerciant la Directrice régionale d'avoir récemment organisé une réunion entre les ambassadeurs et les directeurs des bureaux du PAM dans les pays de la région, l'une des membres du Conseil a encouragé la Directrice à organiser plus souvent de tels échanges de vues. Une autre membre du Conseil a demandé quelles mesures avaient été prises par le bureau régional pour appliquer dans ses activités de suivi et de contrôle les enseignements tirés du détournement systématique de produits alimentaires récemment découvert en Éthiopie, et empêcher de tels actes frauduleux.
95. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil de leur soutien. En réponse à leurs questions, elle a exprimé l'intention de continuer à organiser de nouvelles réunions avec les ambassadeurs de la région. Comme prévu, les activités d'assistance menées en Ukraine avaient été provisoirement ralenties pendant l'été, les dépenses individuelles baissant pendant cette période, et reprendraient pleinement vers la fin de l'année. Au Yémen, pour réduire les risques de détournement, le PAM utilisait un code QR pour surveiller l'itinéraire suivi par l'assistance alimentaire depuis le port d'arrivée jusqu'au lieu de distribution finale. Le PAM avait mis fin au programme d'enregistrement biométrique des bénéficiaires dans le nord du Yémen en raison de problèmes de protection des données qu'il s'employait à résoudre de concert avec les autorités du nord du pays. Au Liban, 100 000 personnes qui avaient reçu une aide à la fois dans le cadre des programmes du PAM et de programmes publics avaient été retirées des listes des bénéficiaires du PAM, ce qui avait permis une économie mensuelle de 3,5 millions de dollars.

Portefeuille d'activités dans la région Amérique latine et Caraïbes

96. Au début de son exposé, la Directrice régionale a diffusé une courte vidéo montrant les activités du PAM en Haïti, où elle s'était rendue récemment avec la Directrice exécutive. Les violences et l'instabilité empiraient dans ce pays, dont 4,9 millions d'habitants étaient en phase 3 ou 4 de l'IPC. Après le Soudan du Sud, Haïti était le pays comportant le pourcentage le plus élevé de personnes (18 pour cent) en phase 4 (urgence) de l'IPC. Le PAM venait en aide à 1,4 million de personnes, notamment en distribuant des repas scolaires et en renforçant la résilience par l'intermédiaire des achats de produits alimentaires locaux aux petits agriculteurs. L'organisation avait besoin de 123 millions de dollars supplémentaires pour nourrir 1 million de personnes pendant les mois à venir.
97. En Colombie, le gouvernement faisait avancer le processus de paix mais des difficultés telles que les violences et l'inflation du prix des produits alimentaires plongeaient 15,5 millions de Colombiens (30 pour cent de la population) et 1,5 million de migrants dans l'insécurité alimentaire. Le PAM venait en aide à 500 000 personnes au moyen d'activités de renforcement de la résilience et des moyens d'existence, de programmes d'alimentation scolaire, d'activités d'intégration sociale et d'achats aux agriculteurs locaux. En El Salvador, au Guatemala, au Honduras et au Nicaragua, où 8 millions de personnes vivaient dans l'insécurité alimentaire, l'organisation s'efforce avec les pouvoirs publics de renforcer la capacité de gestion des risques de catastrophe) pour remédier aux effets d'El Niño, dont 1,4 million de personnes supplémentaires souffriraient dans le couloir de la sécheresse.

98. Les effets d'El Niño avaient déjà été ressentis par 200 000 personnes en Haïti et 780 000 en Amérique du Sud, et ce phénomène se poursuivrait probablement jusqu'en 2024. En concertation avec les autorités locales, le PAM s'efforçait de répondre aux besoins supplémentaires, notamment en distribuant des vivres ou des cartes de paiement électroniques et en finançant l'appui au renforcement des capacités.
99. L'insécurité alimentaire touchait 40 millions de personnes dans cette région et était l'une des principales causes d'émigration. Il y avait quasiment cinq fois plus de traversées du Darién et le blocage des voies migratoires menant en Amérique du Nord avait provoqué une augmentation des nouvelles demandes d'asile au Mexique. Les Gouvernements du Panama, du Costa Rica et du Honduras avaient demandé au PAM de leur fournir une assistance technique destinée à l'appui aux personnes en transit.
100. Le PAM privilégiait aussi davantage le renforcement de la résilience face aux causes de l'insécurité alimentaire et de l'émigration, notamment en aidant à mener des projets binationaux d'adaptation aux changements climatiques, dans les communautés marginalisées, y compris en Colombie et en Équateur; en développant des chaînes de valeur au moyen des achats locaux et régionaux, en utilisant les réserves stratégiques nationales pour les achats publics, en cultivant les liens commerciaux entre les petits exploitants et le secteur privé, et en fournissant une assistance technique à la gestion des risques visant la protection sociale dans les situations d'urgence.
101. L'avenir de l'Amérique latine et des Caraïbes serait exigeant, car un tiers de la population vivait dans la pauvreté et, selon les prévisions, le taux de croissance économique moyen serait de 1,2 pour cent en 2023 par rapport à 6,7 pour cent en 2021. En 2023, le PAM prévoyait de fournir une assistance directe à 9,9 millions de personnes et indirecte à 25 millions de personnes. De nombreux gouvernements de la région ont contribué directement à des programmes du PAM dans leurs pays respectifs, et les activités menées par l'organisation pour renforcer les capacités et faciliter la coopération Sud-Sud et triangulaire contribueraient à réduire les besoins humanitaires à moyen et à long terme. Toutefois, les besoins avaient augmenté de 24 pour cent depuis 2022 et, en raison des déficits de financement, il serait probablement impossible d'apporter l'aide prévue à 2,5 millions de bénéficiaires du PAM.
102. Les membres du Conseil ont remercié la Directrice régionale de s'être engagée à chercher des solutions novatrices et adaptables aux problèmes de la région en concertation avec les gouvernements, notamment par l'intermédiaire d'activités de renforcement de la résilience et de la préparation aux catastrophes. Ils ont lancé un appel pour qu'un soutien international plus conséquent soit apporté aussi bien à la réponse aux besoins d'urgence qu'au règlement des problèmes structurels en Amérique latine et dans les Caraïbes et se sont félicités du fait que la Directrice exécutive accorde une plus grande attention à cette région. De nombreux membres du Conseil représentant des pays de cette région ont considéré le PAM comme un partenaire essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et dans le renforcement de la résilience. Ils ont donné un aperçu de l'appui fourni par leurs gouvernements respectifs aux programmes du PAM dans leur pays et dans d'autres pays. Par ailleurs, ils ont considéré que cette région avait le potentiel de participer aux solutions mondiales à la lutte contre la faim et la pauvreté par l'intermédiaire du partage des connaissances et de la coopération Sud-Sud.
103. Les membres du Conseil ont encouragé le PAM à étendre la portée de son programme au Venezuela. Ils ont aussi recommandé d'utiliser dans cette région une méthode de ciblage fondée sur la vulnérabilité plutôt que sur le statut, et particulièrement dans le cas des réfugiés et des migrants, et de collaborer avec les autres organismes ayant leur siège à Rome en vue de la formulation d'un programme intégré conjoint en Haïti.

104. La Directrice régionale a remercié les membres du Conseil de leurs observations et pris note des questions soulevées. Au Venezuela, le PAM étendait ses programmes d'alimentation scolaire à trois nouveaux États et collaborait avec la FAO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) pour effectuer des achats locaux. Lors de sa visite en Haïti, la Directrice exécutive avait rencontré les directeurs des bureaux des organismes ayant leur siège à Rome dans ce pays et constaté l'existence d'une forte collaboration dans les projets conjoints. En Colombie, le bureau de pays utilisait des données découlant des évaluations de la sécurité alimentaire dans les situations d'urgence pour cibler les Colombiens, les migrants et les réfugiés touchés par l'insécurité alimentaire.

Rapports annuels

2023/EB.A/3 Rapport annuel sur les résultats de 2022

105. La direction a présenté les points marquants du rapport annuel sur les résultats en indiquant qu'en 2022, le PAM était venu en aide à un nombre record de 160 millions de personnes et avait distribué 4,8 millions de tonnes de produits alimentaires et 3,3 milliards de dollars sous la forme de transferts de type monétaire. Malgré l'intensification des opérations coordonnées au niveau central décidée pour faire face à la crise alimentaire mondiale, le PAM avait été dépassé par la demande d'assistance, qui augmentait avec une rapidité sans précédent. En 2023, la situation restait extrêmement difficile et le PAM poursuivait ses activités visant à diversifier sa base de financement, notamment en mobilisant les parties prenantes du secteur privé.
106. Les membres du Conseil, dont trois qui s'exprimaient au nom de leurs listes respectives, se sont félicités des réalisations du PAM et rendu hommage à ses employés. Ils ont vivement engagé le PAM à renforcer sa coordination avec les autres acteurs humanitaires, notamment au sein du Réseau mondial contre les crises alimentaires, et ont accueilli avec satisfaction la mise en place du cadre d'analyse intersectorielle commun.
107. Un membre du Conseil a approuvé l'utilisation des transferts de type monétaire par le PAM; une autre a recommandé l'emploi du ciblage fondé sur la vulnérabilité et demandé quelle proportion des opérations du PAM utilisaient cette méthode. Des précisions complémentaires ont été demandées sur le dialogue mené par le PAM avec les donateurs privés et individuels, notamment au moyen de la plateforme ShareTheMeal, ainsi que sur la mise en œuvre d'approches visant à transformer les relations entre les femmes et les hommes au niveau des bureaux de pays et sur les efforts déployés par le PAM pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. S'agissant de la protection, de l'obligation de rendre des comptes et de l'égalité femmes-hommes, un membre du Conseil a considéré que le PAM devait disposer de personnel spécialisé et de fonds spécifiques pour faire en sorte que ces principes soient appliqués dans l'ensemble de ses opérations.
108. Les membres du Conseil ont jugé particulièrement préoccupantes les réductions des rations que certains bureaux de pays avaient été obligés d'instaurer. Une membre du Conseil a demandé comment le PAM atténuait les incidences de ces réductions; un autre a demandé des informations sur les mesures que prenaient le PAM pour obtenir des financements supplémentaires. Les membres du Conseil ont exprimé une fois de plus leur préoccupation face à la faible proportion de financements souples et au fait que le PAM dépendait du petit nombre de ses principaux donateurs. S'engageant à continuer de soutenir les efforts menés pour accroître le nombre de donateurs, ils ont aussi demandé au PAM d'améliorer l'efficacité, notamment par un ciblage rigoureux fondé sur les besoins et une surveillance sans faille des activités.

109. Un membre du Conseil a encouragé le PAM à étudier les mécanismes de financement novateurs susceptibles de combler les déficits de financement et d'assurer la pérennité de ses activités. Le PAM devrait aussi réaliser une évaluation détaillée de ses opérations de terrain et de ses ressources humaines pour déterminer les meilleurs moyens d'affecter au mieux toute ressource complémentaire qui pourrait être dégagée. Plusieurs membres du Conseil ont exhorté le PAM à accorder une attention suffisante au renforcement de la résilience, afin de réduire les besoins humanitaires futurs.
110. L'adoption par le PAM de critères améliorés de mesure des résultats et la création de mécanismes communautaires de remontée de l'information plus efficaces ont été saluées. Le PAM devrait continuer de renforcer les mécanismes de ce type, ainsi que sa politique en matière de problématique femmes-hommes et ses systèmes de gestion de l'environnement, et redoubler d'efforts pour atteindre toutes les cibles des indicateurs de performance clés. Une membre du Conseil a demandé des précisions sur les indicateurs relatifs à l'inclusion du handicap inscrits dans le Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025.
111. Répondant aux questions et observations du Conseil, la direction a expliqué que le PAM mettait davantage l'accent sur le renforcement de la résilience et sur les mesures d'anticipation et qu'il s'employait à élaborer des indicateurs permettant de mesurer la réduction des besoins humains entraînée par les programmes relatifs à la résilience; ces indicateurs figureraient dans les futurs rapports annuels sur les résultats. Les employés du PAM et de ses partenaires recevaient actuellement une formation concernant le ciblage fondé sur la vulnérabilité et une directive interne relative au ciblage avait été publiée. De plus, en concertation avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les gouvernements des pays accueillant des réfugiés, le PAM mettait au point des manières de passer du ciblage fondé sur le statut au ciblage fondé sur la vulnérabilité. Le PAM faisait tout son possible pour atténuer les incidences des réductions des rations mais, à partir d'un certain seuil, il n'était plus possible de faire quoi que ce soit à cet égard. Il a donc appelé les membres du Conseil à fournir un appui supplémentaire afin qu'il puisse transposer l'assistance à une plus grande échelle selon les besoins.
112. À ce jour, 66 pour cent des bureaux de pays avaient établi des mécanismes communautaires de remontée de l'information. Des plans prévoyant l'établissement de mécanismes de ce type dans les autres bureaux de pays avaient été mis en place. Deux indicateurs sur l'inclusion du handicap avaient été ajoutés au niveau des bureaux de pays et les progrès réalisés dans ce domaine seraient examinés dans le rapport annuel sur les résultats de 2023. Le PAM avait également révisé sa politique relative aux comportements abusifs, créé des outils d'apprentissage en ligne et mené des campagnes de sensibilisation en vue de prévenir et de combattre les comportements abusifs. Il avait délégué aux cadres le pouvoir de s'occuper rapidement des cas de conduite répréhensible en s'appuyant sur le système d'évaluation professionnelle. Le PAM espérait atteindre les objectifs définis dans sa politique en matière de problématique femmes-hommes au plus tard en 2025.
113. Les partenaires du secteur privé accroissaient leurs investissements en faveur de la nutrition et des systèmes d'approvisionnement, ce qui aidait le PAM à réduire ses dépenses de fonctionnement. Par l'intermédiaire du programme de mobilisation de dons de particuliers et de la plateforme ShareTheMeal, le PAM avait réuni 31,2 millions de dollars en 2022. Il menait avec les débiteurs et les créanciers des pourparlers sur les échanges de dette contre des produits alimentaires, qui revêtaient une importance particulière pour les gouvernements dont la marge de manœuvre budgétaire était limitée.
114. Le PAM appliquait toutes les recommandations de l'audit interne relatives à l'opération de budgétisation stratégique ascendante. En outre, il avait mis en route un système mondial de paiement et renforçait la coordination entre le Siège et les bureaux de pays. Des systèmes de gestion environnementale étaient déjà utilisés dans plus de 200 bureaux du PAM et étaient mis en place dans 43 autres bureaux.

2023/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2022

115. Dans son intervention, la Directrice par intérim sortante du Bureau de la déontologie a présenté les éléments marquants du rapport annuel pour 2022 et fait le point des activités pour 2023, en faisant observer que le Bureau de la déontologie avait rempli tous les objectifs de sa stratégie pour la période 2021-2022. Le Bureau avait reçu autant de demandes de conseil que les années précédentes et ces demandes visaient le plus souvent à savoir si des activités extérieures étaient compatibles avec la fonction exercée au PAM par le demandeur. Afin d'améliorer les connaissances des employés dans ce domaine, le Bureau avait organisé des séances d'information et il s'employait à élaborer une version révisée de la circulaire de la Directrice exécutive sur cette question. Des progrès avaient aussi été réalisés pour ce qui était du taux de réponse dans le cadre du programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts, des procédures internes de protection des personnes qui dénoncent des manquements, ainsi que de la mise à jour des modules de formation en ligne sur la déontologie, une formation obligatoire pour l'ensemble du personnel.
116. La Conseillère principale pour les questions relatives à l'exploitation et aux atteintes sexuelles a donné au Conseil des informations actualisées sur la circulaire de la Directrice exécutive sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, qui visait à améliorer la prise en compte de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles lors de la conception de programmes et à améliorer la gestion des risques d'exploitation et d'atteintes sexuelles avec les partenaires du PAM et les bureaux de pays. Une campagne de sensibilisation avait été menée à l'échelle du PAM pour accompagner le lancement de la nouvelle circulaire. En janvier 2024, la Directrice exécutive deviendrait championne de la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et le harcèlement sexuel du Comité permanent interorganisations. Le Bureau de la déontologie avait aussi élaboré un nouveau module de formation destiné aux hauts responsables des bureaux de pays et collaboré avec l'Unité des partenariats avec les ONG au sujet des partenariats pour la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles; désormais, tous les partenaires coopérants inscrits sur le portail des partenaires de l'ONU devaient satisfaire à l'évaluation des capacités des partenaires d'exécution des Nations Unies en matière de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles.
117. Les cours spécialisés destinés aux référents pour les questions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles étaient en cours de mise à jour et la nouvelle version serait prête en septembre 2023. Des outils avaient aussi été élaborés à l'intention du personnel travaillant en première ligne. Le Bureau de la déontologie avait aidé les bureaux régionaux et les bureaux de pays à intégrer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans la conception et l'élaboration des PSP, ainsi que dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de pays.
118. Les membres du Conseil ont félicité le PAM de son soutien actif en faveur d'une culture de la déontologie et de la responsabilité. L'un d'entre eux a demandé quelles mesures le PAM prévoyait de prendre pour améliorer les instructions destinées au personnel concernant les conflits d'intérêts liés à des activités extérieures et comment le PAM entendait faire respecter l'obligation de suivre la formation relative au programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts. Ce même représentant a aussi demandé des précisions sur les mesures prises par le PAM pour protéger les personnes qui dénoncent les manquements, et demandé des données sur l'évolution annuelle des alertes lancées au PAM et dans d'autres organismes comparables des Nations Unies. Une autre membre du Conseil a demandé avec quelle fréquence les employés devaient suivre la formation sur la déontologie et si des mesures étaient prises pour les encourager à le faire. Une troisième membre du Conseil a demandé quelles mesures supplémentaires pourraient être prises pour réduire le nombre de cas donnant lieu à une demande de conseil au Bureau de la déontologie par des employés du PAM ou de ses partenaires.

119. Répondant aux questions du Conseil, l'équipe du Bureau de la déontologie a indiqué que le PAM encourageait les employés de l'ensemble de ses bureaux à signaler tout conflit d'intérêts possible. La future circulaire révisée de la Directrice exécutive sur les conflits d'intérêts liés à des activités extérieures tiendrait compte de l'évolution de l'emploi et du fait qu'un nombre croissant de personnes travaillant avec le PAM étaient engagées au titre de contrats qui leur permettaient de travailler aussi avec d'autres employeurs. Le Bureau de la déontologie avait mis à jour les modalités d'exécution du programme annuel de déclaration de situation financière et de conflits d'intérêts, ce qui avait entraîné une forte augmentation du taux de réponse. Selon les prévisions, 100 pour cent des employés auraient suivi l'ensemble de la formation d'ici à la fin de l'été.
120. Tous les employés du PAM devaient suivre l'ensemble de la formation sur la déontologie, y compris le module sur la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, une fois tous les trois ans. Le Bureau de la déontologie s'employait aussi avec la Division de la gestion des risques à renforcer la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles dans les outils de gestion des risques. Les données relatives aux alertes lancées qu'avait demandées un membre du Conseil seraient communiquées après la session.

2023/EB.A/5 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2022 et note de la direction

121. En présentant le rapport, la Directrice du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation a déclaré que, depuis la fin de l'année 2022, deux responsables des services de médiation (dont un fonctionnaire principal) avaient été nommés, un troisième était en cours de recrutement, et un consultant à temps plein et deux consultants à temps partiel travaillaient pour le bureau. Le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation avait reçu près de 360 dossiers depuis le début de l'année 2023. Le bureau prévoyait de porter de 155 à 200 le nombre de conseillers pour le respect au travail d'ici à la fin de l'année 2023.
122. La Sous-Directrice exécutive par intérim chargée du Département de la culture organisationnelle a déclaré que la direction et le Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation se réunissaient régulièrement pour examiner et traiter les problèmes systémiques, et que la direction approuvait les recommandations formulées dans le rapport.
123. Deux membres du Conseil ont pris la parole. Ils ont salué l'évolution positive constatée et ont reconnu que les efforts visant à apporter un changement culturel prenaient du temps et étaient complexes. Se déclarant préoccupée par l'augmentation significative des cas signalés de discrimination sexuelle et raciale, une membre s'est félicitée de l'élaboration du programme pour une direction exécutive inclusive et du plan d'action contre le racisme et a demandé comment les cadres seraient tenus responsables de la promotion d'un environnement inclusif et comment les réussites seraient évaluées. La même membre a encouragé le PAM à faire de la recherche d'un règlement amiable la première étape de son système de justice interne, à généraliser la formation à la gestion de la performance et à préciser comment il entendait utiliser l'outil de communication d'observations au sujet des superviseurs dans le cadre de la gestion de la performance.

124. La direction a remercié les membres du Conseil de leur soutien. L'intégration du règlement amiable dans le système de justice interne était à l'étude avec la FAO. Le mécanisme de communication d'observations au sujet des superviseurs avait été mis en place. Les cadres dont le comportement avait été jugé abusif étaient tenus pour responsables et un service d'assistance était actuellement mis en place pour fournir aux superviseurs de ces cadres les ressources leur permettant de traiter ces cas à l'aide du cadre de gestion de la performance. Le modèle d'encadrement précisait les attentes concernant le comportement des cadres et du personnel du PAM, et l'évolution était mesurée grâce à l'enquête mondiale auprès du personnel et au suivi assuré par certains hauts responsables, ce qui permettait d'évaluer les améliorations.

Questions de politique générale (suite)

2023/EB.A/6 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2022)

125. Le Directeur du Bureau mondial du PAM à Genève a ouvert son exposé par un avertissement: la détérioration de la situation humanitaire au niveau mondial faisant augmenter les besoins humanitaires dans d'énormes proportions, les sommes nécessaires étaient passées de 41 milliards de dollars début 2022 à 55 milliards de dollars en juin 2023. Au niveau mondial, 248 millions de personnes avaient besoin d'une assistance et les prévisions pour l'année à venir étaient encore plus mauvaises. Pour sa part, la Sous-Directrice exécutive du Département des partenariats et de l'action de sensibilisation a indiqué qu'au cours de l'année écoulée, dans les interventions humanitaires, l'accent avait été placé sur la coopération avec trois catégories de partenaires: les donateurs, les organismes pairs du PAM dans la famille des Nations Unies et le Comité permanent interorganisations, à Genève, ainsi que les intervenants locaux, pour faire participer la société civile à ce système.
126. Les membres du Conseil ont remercié le PAM de son dialogue avec le Comité permanent interorganisations et salué son action dans des domaines tels que l'adaptation aux conditions locales, la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la santé mentale et le suivi psychologique, la responsabilité à l'égard des populations touchées, la problématique femmes-hommes, l'alerte rapide et l'action rapide, l'articulation entre action humanitaire, développement et paix, et l'UNHAS. Ils ont prié instamment le PAM de participer aux activités du Comité permanent interorganisations relatives au cadre d'analyse intersectorielle commun, afin que les besoins particuliers et les besoins intersectionnels des populations vulnérables dans l'action humanitaire soient pris en compte dans le cadre, et de communiquer au Conseil les résultats des évaluations de l'action humanitaire réalisées par le Comité permanent interorganisations.
127. S'agissant des partenariats, le PAM a été encouragé à transposer à une plus grande échelle les initiatives conjointes telles que la Plateforme commune du HCR et du PAM pour le ciblage et à participer à un plus grand nombre d'évaluations et d'analyses conjointes des besoins. Les membres du Conseil ont aussi demandé au PAM de placer au rang des priorités l'établissement de partenariats avec des organisations dirigées par des groupes marginalisés, de collaborer avec la Banque mondiale sur la hiérarchisation des priorités dans l'affectation des ressources stratégiques destinées à répondre à des besoins humanitaires pressants, de veiller à ce que ses activités portant sur les régimes de protection sociale favorisent la prise en main par les pays, de continuer d'investir dans les modules en se donnant pour objectifs d'améliorer l'efficacité et de renforcer la collaboration entre modules, de recourir davantage à l'assistance monétaire, y compris dans le cadre des régimes de protection sociale, d'intensifier sa collaboration avec ses partenaires et avec le groupe consultatif mondial sur l'assistance monétaire afin d'améliorer l'efficacité des interventions, l'harmonisation entre les programmes, l'interopérabilité des systèmes et la

- coordination de l'assistance monétaire, ainsi que de continuer d'investir dans sa propre capacité à obtenir l'accès des organismes humanitaires et celui de ses partenaires sur le terrain. Un membre du Conseil a demandé des informations sur les mesures que prendrait le PAM pour remplir les engagements découlant du Programme d'action du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur les déplacements internes.
128. Un autre membre du Conseil a recommandé de considérer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme des sources de solutions novatrices et de meilleures pratiques dans les domaines de l'action humanitaire et de la résilience, et comme un moyen d'encourager les effets de synergie dans la recherche de solutions durables. Rappelant que les États avaient besoin de pouvoir investir dans l'assistance humanitaire sur leur propre territoire, un troisième membre du Conseil a demandé que la possibilité d'utiliser la conversion de créance et l'allègement de dette pour financer l'assistance humanitaire soit analysée par le Comité permanent interorganisations.
 129. En réponse à ces observations, la direction a attiré l'attention du Conseil sur les deux grandes contributions du PAM à la réalisation du Programme d'action du Secrétaire général, à savoir la responsabilité à l'égard des personnes déplacées, qui faisait une large place à la concertation avec les organisations locales et les communautés de personnes déplacées afin d'améliorer la conception et l'exécution des programmes intégrés d'assistance alimentaire, et le recoupement entre les risques, qui exploitait la capacité du PAM d'analyser les causes du déplacement et de l'insécurité alimentaire, ainsi que sur ses mesures d'anticipation et les autres flux de financement pour soutenir les solutions pilotées par les pays d'aide aux personnes déplacées.
 130. Le PAM formulait une stratégie globale d'adaptation au contexte local en s'appuyant sur les résultats de consultations internes et externes, notamment avec des partenaires et des intervenants nationaux et locaux. L'élaboration de la stratégie supposerait de définir un cadre conceptuel de l'adaptation au contexte local, d'explicitier les possibilités et les risques qui allaient de pair avec cette adaptation, l'examen des objectifs, engagements et cibles institutionnels du PAM en matière d'adaptation au contexte local, ainsi que la création de plans de mise en œuvre.
 131. Pour ce qui était de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, le PAM comptait sur ses bureaux régionaux pour entretenir des relations dans leurs régions et avait exploité ses centres d'excellence pour améliorer l'accès des pays du Sud à des dispositifs axés sur l'élimination de la faim. S'agissant des modes de financement novateurs, le PAM s'employait avec différents partenaires à concevoir et mettre en œuvre toute une gamme d'interventions, dont des transferts de créances, et avait utilisé neuf transferts de créances pour réunir 143 millions de dollars.
 132. Le PAM intensifiait aussi ses relations avec les institutions financières internationales et engageait en toute circonstance des discussions dans tous les pays où il menait des opérations afin de se positionner comme le principal exécutant face à des entités comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les banques régionales de développement, en particulier pour les mécanismes relatifs à la fragilité, aux conflits et aux violences. Les banques s'engageaient de plus en plus souvent dans le financement de l'action climatique, ce qui permettait d'étudier avec les gouvernements les solutions de financement liées au climat et les systèmes de protection sociale; dans certains pays, il était possible d'utiliser les échanges de créance pour financer les solutions d'adaptation aux changements climatiques. Le PAM menait aussi un dialogue constant avec la Banque mondiale au sujet des nouveaux plans de préparation aux situations de crise de la sécurité alimentaire de cet organisme qui, de même que l'étude du climat, constituaient un point de départ possible d'un dialogue avec les gouvernements sur l'élimination de la faim.

2023/EB.A/7 Politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire

133. Dans ses présentations, la direction a décrit la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire comme étant au cœur de l'effet direct stratégique 4 du PAM, en permettant aux parties prenantes nationales de renforcer leurs capacités, leurs programmes et leurs systèmes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. La politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire, élaborée dans le cadre d'un processus inclusif et consultatif comprenant trois séries de consultations avec le Conseil d'administration, visait à renforcer les atouts du PAM pour intervenir en qualité d'intermédiaire dans les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire entre les États membres en vue d'un développement durable et d'une meilleure résilience face aux crises. La politique abordait divers domaines d'action tels que le financement, l'appui aux programmes, les résultats et l'apprentissage, la communication, la planification stratégique des effectifs et la coordination interne. La mise en œuvre de la politique actualisée nécessitait un investissement institutionnel de 9 millions de dollars sur cinq ans; les activités sur le terrain seraient financées au titre du volet coopération Sud-Sud et coopération triangulaire des PSP.
134. Se félicitant de la politique actualisée, les membres du Conseil ont déclaré qu'ils soutenaient sans réserve la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que le rôle joué par le PAM pour faciliter ces échanges. Plusieurs d'entre eux ont fait l'éloge des six principes énoncés dans le document, en particulier ceux relatifs à l'égalité femmes-hommes et aux droits des femmes, à l'innovation et à l'appropriation nationale. Une liste a encouragé le PAM à établir des orientations sur l'élaboration et la mise en œuvre de pratiques agricoles résilientes face aux aléas climatiques, sur la garantie de l'accès aux aliments nutritionnels et sur le renforcement des filets de sécurité sociale.
135. Une membre du Conseil a invité le PAM à renforcer et à compléter les programmes de partenariat existants dans des domaines tels que l'élimination de la faim et la résilience face aux changements climatiques. Un autre membre a exhorté le PAM à consacrer des ressources à l'appui des pays qui apportaient leur coopération afin de faciliter l'élaboration de solutions de haute qualité, propres à chaque pays. Un troisième membre du Conseil a demandé au PAM de veiller à ce que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ne deviennent pas un mécanisme permettant aux pays fournisseurs de promouvoir leurs propres programmes de développement.
136. Une membre du Conseil a encouragé le PAM à continuer de mesurer la réussite et l'efficacité des programmes de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire et à évaluer les résultats dans quatre ans, en rassemblant des exemples de la façon dont il utilisait son avantage comparatif dans les activités menées à ce titre avec les autres organismes ayant leur siège à Rome et les pays de sa région. D'autres membres ont demandé au PAM de répondre aux demandes croissantes d'appui dans ses domaines de compétence mondiale, y compris la gestion de la chaîne d'approvisionnement ainsi que la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, tout en coordonnant sa contribution aux activités axées sur la résilience et le développement avec d'autres entités des Nations Unies. Une membre a noté avec satisfaction que la politique actualisée appelait le PAM à s'employer activement à produire des données factuelles et à rechercher des initiatives réussies sur le terrain qui pourraient être offertes à d'autres pays; cependant, le processus devait être mené par les pays du Sud.

137. En réponse aux observations du Conseil, la direction du PAM a confirmé que les activités menées au titre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire seraient harmonisées avec le plan stratégique et seraient donc axées sur les personnes et fondées sur des données factuelles, et qu'elles favoriseraient l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes; le PAM s'efforcerait également d'avoir une démarche plus volontariste tout en étant guidé par les besoins des pays du Sud.
138. La direction du PAM a également expliqué que les directeurs chargés de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire au sein des trois organismes ayant leur siège à Rome se rencontraient régulièrement et effectuaient des missions conjointes sur le terrain, une forme de collaboration qui se poursuivrait à mesure que le PAM mettrait en œuvre sa politique actualisée. Le PAM avait récemment organisé un défi de l'innovation en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire avec l'Accélérateur d'innovations à Munich, marquant le début d'un partenariat entre les deux entités dans ce domaine. Le PAM étudierait également les possibilités de faciliter la coopération avec les pays où il n'avait pas de bureau de pays. Étant donné qu'une grande partie de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire portait sur l'échange de connaissances, la technologie pourrait être exploitée à peu de frais pour partager des idées et transférer des connaissances.
139. Les initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire visaient souvent à renforcer les capacités institutionnelles, ce qui était intrinsèquement difficile à mesurer, en particulier au niveau des résultats. Malgré cela, le cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025 comprenait des indicateurs spécifiques au niveau des effets directs et des produits, ainsi que des indicateurs facultatifs pour les bureaux de pays intervenant plus activement dans ce type d'activité. Environ 90 pour cent des PSP établis en 2021 faisaient référence à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et 59 pour cent des rapports annuels par pays l'avaient mentionné en 2022. Au niveau des effets directs, 39 programmes nationaux avaient été améliorés en 2022 grâce à l'appui apporté dans le cadre de ce type de coopération, le tout pour un investissement très faible.

Questions d'administration et de gestion

Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil

140. Le Président de l'Association du personnel du cadre organique a félicité la Directrice générale pour l'action qu'elle menait afin d'améliorer la culture organisationnelle et favoriser le bien-être du personnel. Soulignant l'importance de la tolérance zéro à l'égard du harcèlement, de l'abus d'autorité et de la discrimination, l'association a appelé la direction à adopter et à mettre en œuvre son plan de lutte contre le racisme avant la fin de l'année 2023.
141. Une écrasante majorité des membres de l'Association du personnel du cadre organique s'est déclarée favorable à l'élargissement de sa composition à toutes les catégories de contrats et à la création d'un syndicat mondial du personnel qui offrirait un meilleur appui et une meilleure représentation à l'ensemble des employés du PAM. Le syndicat mondial du personnel coopérerait avec la direction du PAM pour veiller à ce que tous les membres du personnel bénéficient des meilleures conditions d'emploi et de travail possibles; l'association était convaincue que la direction approuverait l'accord de reconnaissance avec le nouveau syndicat dans les plus brefs délais.
142. L'Association du personnel du cadre organique craignait que certains types de contrats n'offrent pas une protection suffisante au personnel contre les décisions arbitraires de recrutement et de licenciement ou contre les comportements abusifs ou le harcèlement sexuel de la part des cadres. L'association demeurait résolue à promouvoir un environnement de travail caractérisé par le professionnalisme, la communication ouverte, la transparence, l'équité et la responsabilité.

143. Soulignant la détermination des agents des services généraux à appuyer le PAM dans son mandat, la Secrétaire générale de l'Union du personnel des services généraux a informé le Conseil de l'état d'avancement des plans de l'Union visant à étendre son mandat aux agents des services généraux dans les bureaux de pays. Le PAM avait clairement exprimé son soutien à la proposition, mais le Directeur général de la FAO n'avait pas encore donné son accord. La raison de ce manque de soutien était inconnue et l'Union était déçue qu'aucun progrès n'ait été réalisé au cours des trois dernières années.
144. En ce qui concernait le projet de syndicat mondial du personnel, l'Union du personnel des services généraux craignait qu'un tel organisme ne soit confronté à des conflits d'intérêts inhérents entre les différentes catégories de personnel qu'il chercherait à représenter, ce qui serait finalement préjudiciable aux intérêts des catégories de personnel les plus faibles.
145. L'Union du personnel des services généraux a accueilli favorablement les modifications apportées au programme d'évaluation professionnelle et de renforcement des compétences, notamment la possibilité pour les membres du personnel qui n'étaient pas satisfaits de l'évaluation des performances effectuée par leur supérieur hiérarchique de premier niveau de demander l'intervention de leur supérieur hiérarchique de deuxième niveau. Toutefois, la nouvelle politique de détermination de l'échelon au moment du recrutement au PAM était jugée inéquitable, car elle permettait d'utiliser l'expérience professionnelle antérieure pour déterminer les salaires de départ. Le personnel ayant peu d'expérience au sein du PAM pouvait donc se voir attribuer des salaires plus élevés que le personnel ayant travaillé pendant de nombreuses années sous contrats temporaires du PAM avant d'être recruté. L'Union espérait négocier une solution plus équitable pour ces derniers.
146. Les agents des services généraux se sont félicités de la politique relative aux modalités de travail hybrides instaurée à titre expérimental et l'Union du personnel des services généraux espérait que les préférences du personnel seraient prises en considération lors de l'élaboration de la version finale de la politique. L'Union a réitéré son appel au PAM pour qu'il reconsidère son approche en matière d'espace ouvert et qu'il opte pour un environnement de travail plus favorable, notant qu'en dépit de quelques améliorations de l'aménagement au Siège, la position de certains postes de travail faisait qu'il était difficile pour le personnel de se concentrer. Le nouveau comité chargé des procédures d'appel et les nouveaux processus de recrutement et de sélection des agents des services généraux étaient accueillis avec satisfaction, et l'Union continuerait à collaborer avec le Département de la culture organisationnelle à l'appui de la diversité et de l'inclusion.
147. La Directrice exécutive a remercié tous les membres du personnel pour leur engagement et leurs services, déclarant qu'elle se réjouissait à l'idée de continuer à entretenir une relation constructive avec eux. Elle s'est également félicitée de l'intérêt manifesté par l'Association du personnel du cadre organique et l'Union du personnel des services généraux pour l'élargissement de leur composition. Elle continuerait d'accueillir les suggestions et les critiques constructives émanant de l'ensemble des membres du personnel du PAM. Prenant note des observations sur les modalités de travail aménagées, elle a souligné que, à l'avenir, la direction veillerait à ce que tous les employés disposent d'espaces de travail et d'installations appropriés.
148. Plusieurs membres du Conseil ont remercié les membres du personnel du PAM pour leurs services et se sont félicités de l'occasion qui leur était donnée d'entendre les points de vue de leurs représentants. Les membres ont également invité le PAM à continuer de promouvoir la diversité et à lutter contre toutes les formes de discrimination, de harcèlement et d'abus au sein de son personnel.

Ressources, questions financières et budgétaires

2023/EB.A/8 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

149. Le Président du Comité consultatif de contrôle indépendant a présenté les éléments marquants du rapport annuel du Comité en indiquant qu'aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au sein du PAM n'avait été relevée pendant la période visée par le rapport.
150. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport et les principales observations qui y étaient formulées. Une membre a demandé que les principales questions soulevées lors des audits réalisés par le Bureau de l'Inspectrice générale soient communiquées au Conseil dans les meilleurs délais. Elle a également demandé quelles mesures la direction devrait prendre pour venir à bout des problèmes chroniques qui se posaient dans des domaines tels que les transferts de type monétaire, la gestion des bénéficiaires, le contrôle des partenaires coopérants et la gestion des chaînes d'approvisionnement. Un autre membre du Conseil s'est rallié à la recommandation du Comité invitant le PAM à améliorer la visibilité de son dispositif d'application du principe de responsabilité et à renforcer les capacités des partenaires coopérants; il a aussi demandé un contrôle plus strict des ONG. Une troisième membre du Conseil a interrogé le Président au sujet des problèmes opérationnels relevés par le Comité pendant sa visite sur le terrain en Afrique de l'Est, en particulier en Éthiopie, et lui a demandé de préciser en quoi la multiplication des rapports à communiquer aux donateurs sur les cas de conduite répréhensible pourrait influencer sur la volonté du personnel de signaler ses préoccupations.
151. Le Président du Comité a suggéré qu'afin d'accélérer l'action visant à résoudre les problèmes chroniques soulignés dans les rapports de contrôle, le Conseil pourrait demander que lui soient présentés des points trimestriels ou semestriels sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations d'audit associées à un risque élevé et, au cas où ces progrès seraient limités, celui-ci devrait se faire confirmer la cause du retard pris. Le Président a conseillé d'éviter d'examiner dans le détail l'action menée pour donner suite aux observations formulées, car cela incombait à la direction. En Afrique de l'Est, le Comité avait pu apprécier la façon dont les opérations du PAM étaient menées dans des environnements qui étaient souvent à haut risque. Il avait été frappé par les éloges enthousiastes formulés par les représentants des autorités à l'égard du PAM, considéré par eux comme un partenaire stratégique. S'agissant des exigences des donateurs en matière de rapports, le Président a expliqué qu'étant donné que les conditions particulières fixées en matière de communication de l'information représentaient une charge pour le PAM, il serait bon que la communauté des donateurs s'en tienne aux modalités standard dans la mesure du possible.
152. La direction a indiqué que la Directrice exécutive était particulièrement déterminée à remédier aux différentes défaillances et lacunes constatées par le Bureau de l'Inspectrice générale. Des plans de travail relatifs à la gestion interne seraient établis pour surmonter ces problèmes; certains étaient d'ordre structurel et leur règlement prendrait un temps considérable. Les membres du personnel étaient de plus en plus disposés à exprimer leurs préoccupations, ainsi que le faisaient apparaître les statistiques du Bureau de l'Inspectrice générale. La direction prenait au sérieux les allégations d'acte répréhensible et des mesures étaient prises sans tarder en cas de conduite répréhensible.

2023/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2022

153. Le Directeur de la Division des finances a présenté les éléments marquants des états financiers de l'exercice 2022. Dans son intervention, le Président de la Cour des comptes fédérale de l'Allemagne (Bundesrechnungshof), instance assurant l'audit externe du PAM, a indiqué qu'une opinion sans réserve avait été formulée au sujet des états financiers de l'exercice 2022. Outre la vérification des états financiers, qui avait donné lieu à 27 recommandations, l'Auditeur externe avait mené deux audits de performance, l'un sur les services d'appui et l'autre sur la gestion des carburants, à l'issue desquels 30 recommandations avaient été formulées.
154. Craignant que les structures et systèmes du PAM n'aient pas évolué aussi rapidement que le Programme lui-même au cours de la décennie écoulée, l'Auditeur externe s'est résolument prononcé en faveur de l'accent que plaçait le PAM sur la responsabilité, la transparence et la définition précise des rôles et responsabilités, ainsi que sur la collaboration et les partenariats interorganisations, mais il prévoyait d'examiner la délégation de pouvoirs au cours du cycle d'audit à venir pour en étudier la cohérence. L'Auditeur externe suivait également le déroulement de l'examen de la gouvernance qui était en cours et, le cas échéant, en commenterait les résultats.
155. Les membres du Conseil, dont un s'exprimant au nom de sa liste et un autre s'exprimant au nom d'un groupe de pays, ont pris note des états financiers de l'exercice 2022 et accueilli avec intérêt le rapport de l'Auditeur externe, ainsi que l'opinion sans réserve et les constatations et recommandations formulées dans ce document. Plusieurs membres du Conseil ont salué les modifications apportées à la présentation des états financiers et encouragé le PAM à continuer d'apporter les changements que préconiserait l'Auditeur externe. Toutefois, le membre qui s'exprimait au nom de sa liste a souligné que la nouvelle méthode de comptabilisation des produits pourrait créer un décalage entre les intentions des donateurs et le traitement comptable des contributions.
156. D'une manière générale, les intervenants faisaient leurs recommandations figurant dans le rapport d'audit, en particulier celles ayant trait à la gestion des stocks, aux accords de contribution, à la comptabilisation en charges et à l'analyse coûts-avantages de la sous-traitance des services de traitement de la paie. Certains membres du Conseil ont prié instamment le PAM de continuer de s'efforcer de diversifier sa palette de donateurs afin d'être moins exposé aux risques découlant de sa dépendance à l'égard d'un petit nombre de donateurs.
157. Un membre a demandé comment les systèmes en place au PAM pourraient être adaptés de manière à appliquer la recommandation de l'Auditeur externe relative au suivi des produits alimentaires. Un autre membre a demandé que des mises à jour soient régulièrement communiquées au sujet des effets du nouveau cadre normatif sur la gestion de l'identité des bénéficiaires et les efforts faits pour régler les quatre points auxquels le Directeur exécutif alors en poste appelait à accorder la priorité dans sa déclaration sur le contrôle interne de 2021 et une attention accrue dans sa déclaration correspondante de 2022; en outre, le membre a demandé que des investissements supplémentaires soient consentis pour s'attaquer aux difficultés recensées dans les domaines du suivi, des interventions d'urgence et de l'accès humanitaire. Un troisième membre a recommandé que des mesures soient prises sans tarder pour rationaliser les processus de recrutement et qu'une attention accrue soit portée à la mobilisation de sources de financement innovantes, y compris en améliorant les contrôles, en accroissant les capacités du personnel et en renforçant les partenariats. L'importance de la collaboration avec les gouvernements dans le domaine de la mise en œuvre des contrôles internes a aussi été mise en avant.

158. La direction a expliqué que l'inscription en charges des produits alimentaires remis aux partenaires coopérants était déterminée en tenant compte de l'entité qui contrôlait ces produits au moment où ils se trouvaient dans les entrepôts des partenaires coopérants. Le PAM accordait une grande importance à la traçabilité de bout en bout, mais les systèmes informatiques en place entravaient ce processus. Il fallait améliorer la capacité du PAM à suivre en temps réel les produits alimentaires, mais cela prendrait du temps; le PAM en était encore à définir les mesures à prendre et rendrait compte de l'action menée en temps utile.
159. S'agissant de la recommandation relative à l'analyse coûts-avantages approfondie de la sous-traitance d'une partie du traitement de la paie, le PAM avait confié au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) certaines étapes du traitement de la paie. Le PAM pourrait assurer en interne le traitement de la paie au moyen de Workday, son nouveau système de gestion du capital humain, mais la mise en place de celui-ci était toujours en cours, en vue d'une mise en route en 2024. Il n'était donc pas envisageable pour lui d'y parvenir lors du prochain exercice, mais il ferait tout de même réaliser une étude de faisabilité et une analyse coûts-avantages.
160. La période de comptabilisation des produits était déterminée en application de la norme comptable internationale pour le secteur public (IPSAS) 23, selon laquelle un ajournement de la comptabilisation des produits pouvait être nécessaire si une obligation de restitution était incorporée aux produits. La méthode de comptabilisation des produits répondait certes aux critères standard, mais dans le cadre de ses opérations, le PAM continuerait d'utiliser les ressources en respectant scrupuleusement les intentions des donateurs.

2023/EB.A/10 Rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe

161. Le Président de la Cour des comptes de l'Allemagne (*Bundesrechnungshof*), instance assurant l'audit externe du PAM, a présenté le rapport d'audit consacré aux services d'appui, qui portait sur les services liés aux achats, aux ressources humaines et aux technologies de l'information et des communications. La direction du PAM a remercié l'Auditeur externe de la collaboration constructive dont il avait fait preuve lors de son examen et confirmé que les principales constatations et recommandations formulées dans ce rapport étaient étroitement corrélées aux initiatives que le PAM mettait déjà en œuvre pour améliorer son modèle opératoire, ses mécanismes de contrôle, ses outils opérationnels et ses orientations.
162. Prenant la parole, une membre du Conseil s'est déclarée satisfaite du rapport et de la réponse de la direction. Elle partageait l'avis de l'Auditeur externe selon lequel l'efficacité de la mise en œuvre des programmes était largement tributaire des services d'appui. Constatant qu'un grand nombre des observations et des questions formulées dans le rapport pouvaient trouver leur origine dans des failles au niveau de la supervision et des contrôles internes, la membre du Conseil a vivement encouragé la direction à accorder l'attention voulue au contrôle – qui devait être efficace et durable – des services visés par l'audit. Elle a salué le fait que le PAM poursuivait la mise en œuvre du nouveau cadre de gestion des effectifs en vue de régulariser l'utilisation des différents types de contrat, ainsi que la parution prochaine du document d'orientation concernant la gestion des dossiers des services du personnel et, prenant note des observations relatives au développement de logiciels indépendamment des solutions informatiques internes existantes, trouvé utile que l'Auditeur externe s'intéresse à la situation du PAM sur le plan de l'environnement informatique. Elle a particulièrement souscrit aux recommandations 11 et 12. Par ailleurs, la direction a été priée instamment de faire en sorte que l'ensemble des politiques et des documents d'orientation pertinents – qui constituaient d'importants mécanismes de contrôle – soient tenus à jour.

163. La direction a pris note des observations formulées.

2023/EB.A/11 Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des carburants et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe

164. Le Président de la Cour des comptes de l'Allemagne (*Bundesrechnungshof*), instance assurant l'audit externe du PAM, a présenté le rapport d'audit de performance contenant les constatations et les recommandations formulées au sujet des carburants d'aviation et pour véhicules, ainsi que des sources d'énergie renouvelable. La direction du PAM a remercié l'Auditeur externe et salué les 17 recommandations qui, une fois appliquées, renforceraient la gestion des carburants. Le PAM en avait déjà appliqué trois et des mesures étaient prises pour donner suite aux 14 restantes, dont les échéances de mise en œuvre s'échelonnaient entre septembre 2023 et juin 2024.

165. Une membre du Conseil a pris la parole pour saluer le rapport et s'est fait l'écho de l'avis de l'Auditeur externe, selon lequel il convenait de normaliser les procédures de gestion des carburants afin d'accorder la priorité aux accords à long terme, de réduire le recours aux paiements en espèces et d'améliorer les pratiques en matière de gestion des données. Le PAM a été encouragé à fournir aux bureaux de pays davantage d'analyses et d'orientations sur la gestion des carburants et à tenir compte des problèmes liés aux pénuries de carburant lorsqu'il élaborerait de telles orientations, car lesdites pénuries étaient susceptibles d'entraîner une accentuation de l'utilisation des contrats à court terme et des paiements en espèces. Le PAM a aussi été instamment prié de coordonner son action avec celle d'autres entités des Nations Unies afin d'assurer conjointement la prise de contact avec les éventuels sous-traitants, ce qui pourrait permettre d'obtenir la conclusion de contrats plus intéressants sur le plan financier et de plus longue durée. La membre du Conseil a appuyé la recommandation selon laquelle il fallait réviser le tableau de bord du système de gestion du parc automobile du PAM pour en faciliter l'utilisation, et recommandé que les utilisateurs de ce système soient consultés lors de sa révision. Elle a salué l'engagement pris par le PAM de passer à des sources d'énergie propre et renouvelable, et exhorté celui-ci à envisager de recueillir plus fréquemment des données sur l'utilisation de l'énergie renouvelable (quand, où et pourquoi) et de les analyser plus rigoureusement, afin de faciliter la transition.

166. La direction du PAM a remercié la membre du Conseil de ses observations et pris note des arguments exprimés, ce qu'a également fait le Président de la Bundesrechnungshof, qui a ajouté qu'il était très important de porter les stocks de carburants à l'actif pour améliorer les contrôles et donc bien gérer les carburants.

2023/EB.A/12 Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

167. Le Directeur de la Division de la planification et de la performance institutionnelles et Directeur financier adjoint a présenté une demande de transfert au Compte d'intervention immédiate de 100 millions de dollars provenant du Compte de péréquation des dépenses AAP, afin de permettre la fourniture de l'assistance en temps voulu. Ce transfert permettrait de disposer d'un solde opérationnel suffisant à partir de juillet et d'améliorer la disponibilité de fonds début 2024, tout en maintenant le solde du Compte de péréquation des dépenses AAP largement au-dessus de la cible fixée pour le reste de l'année 2023.

2023/EB.A/13 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2022)

168. La direction a présenté une vue d'ensemble des mécanismes de financement stratégique du PAM, qui englobaient le préfinancement, notamment le dispositif de prêts internes en faveur des projets et le Compte d'intervention immédiate, le Mécanisme de gestion globale des vivres, et le préfinancement de services internes, lequel comprenait le mécanisme de budgétisation des investissements, les avances au titre des prestations de services et le financement du Centre de gestion du parc automobile. À sa deuxième session ordinaire de 2022, le Conseil avait approuvé pour le dispositif de prêts internes en faveur des projets et le Mécanisme de gestion globale des vivres le passage de plafonds fixes à un plafond évolutif correspondant à 10 pour cent de la prévision globale de contributions. Au début de l'année, le montant prévisionnel des recettes provenant des contributions s'établissait à 11 milliards de dollars pour 2023 et le PAM avait fixé les plafonds en conséquence. Lorsque le montant prévisionnel des recettes avait été révisé, chacun des plafonds avait été ramené de 1,1 milliard de dollars à 1 milliard de dollars. Le PAM continuerait de surveiller l'évolution des prévisions et modifierait les plafonds en fonction des besoins.
169. Prenant la parole au nom de sa liste, l'une des membres du Conseil a remercié la direction de ce rapport, jugeant les mécanismes de préfinancement plus importants que jamais compte tenu des contraintes pesant sur les ressources du PAM en 2023. Ces mécanismes étant indispensables pour pouvoir mener rapidement des interventions humanitaires efficaces et économiques, la membre a encouragé les donateurs à autoriser l'emploi de leurs contributions selon ces modalités. Elle s'est particulièrement félicitée de l'accroissement du recours au dispositif de prêts internes en faveur des projets, qui avait permis de réduire au minimum les perturbations subies par les opérations dans le cadre des crises humanitaires les plus vives. Elle a demandé des informations supplémentaires sur certains éléments, parmi lesquels: les risques de pertes et l'atténuation des risques en cas de non-remboursement des prêts internes consentis en faveur des projets; le financement fondé sur les prévisions du Compte d'intervention immédiate et les mesures prévues pour faire face à toute baisse du financement; les efforts menés pour diversifier la base de donateurs pour les mécanismes de financement stratégique; la tendance à la baisse des achats locaux et régionaux réalisés par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres; ainsi que les effets que la nouvelle définition des financements souples – appliquée par le PAM depuis 2022 – pourrait avoir sur les mécanismes de préfinancement.
170. Se félicitant de ces observations et questions, la direction a rappelé l'importance des mécanismes de financement stratégique. Transférer des fonds à partir du Compte de péréquation des dépenses AAP, ainsi que cela avait été évoqué au titre d'un autre point de l'ordre du jour, n'était pas la meilleure manière de financer le Compte d'intervention immédiate, car le Compte de péréquation des dépenses AAP n'avait pas été créé à cette fin. Les contributions à utilisation souple pouvaient être prises en considération à cet égard. Le PAM surveillait de près le Compte d'intervention immédiate et utilisait les fonds non réservés à un usage spécifique pour le maintenir à un certain niveau. Les membres du Conseil étaient invités à soutenir le PAM à cet égard. Il fallait que le PAM sache pouvoir compter à l'avenir sur des contributions qui permettraient de faire appel aux mécanismes de financement stratégique, ce afin que ceux-ci puissent être exploités aussi largement que possible.

171. Pour ce qui était du dispositif de prêts internes en faveur des projets, l'encours associé au dispositif de préfinancement global à la fin de 2022 pour le Soudan avait été intégralement remboursé, ce dont il serait rendu compte dans le rapport de 2023. Parmi les mesures visant à atténuer les pertes figuraient l'assurance et la conservation des articles en stock. S'agissant du Mécanisme de gestion globale des vivres, le PAM avait élaboré un système solide pour prévoir les besoins et les ressources susceptibles d'être obtenues, lequel, associé au regroupement de la demande, lui permettait de compenser les risques de pertes.
172. Le PAM continuait d'acheter autant que possible sur les marchés locaux et régionaux. Toutefois, les chaînes d'approvisionnement mondiales et régionales et les marchés régionaux avaient connu des difficultés en 2022, la sécheresse en Afrique de l'Est notamment ayant eu des répercussions sur les marchés et sur la capacité du PAM à acheter au niveau local.
173. Il n'était possible de recourir au dispositif de prêts internes en faveur des projets que lorsqu'il était probable qu'une contribution serait reçue d'un donateur. Il en allait de même dans le cas du Mécanisme de gestion globale des vivres, au titre duquel la demande était regroupée afin de tirer parti des économies d'échelle et d'autres gains d'efficacité, mais les achats dépendaient des financements alloués aux PSP par les donateurs. Le PAM avait demandé à bénéficier de souplesse pour déterminer les plafonds afin de pouvoir faire face à des fluctuations considérables et imprévues de la demande, telles que celles qu'avaient provoquées les crises en Afghanistan et en Ukraine. La modification des plafonds n'avait pas d'incidence sur les risques, car ceux-ci se situaient à plusieurs niveaux, et les mesures d'atténuation correspondantes demeuraient identiques.
174. S'agissant des financements souples, en 2022, la définition en avait été étoffée et englobait désormais les contributions thématiques et celles allouées au niveau régional, qui entraient dans la catégorie des contributions "à affectation peu contraignante". Les contributions des donateurs destinées au préfinancement, quel que soit le niveau de préaffectation, constituaient elles aussi une importante forme de financement souple, de même que les financements pluriannuels.

2023/EB.A/14 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note de la Directrice exécutive

175. L'Inspectrice générale a présenté le rapport annuel et a fait remarquer que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées en 2022 n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PAM en 2022 qui soit susceptible de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. Des possibilités d'amélioration avaient été constatées dans des domaines tels que la gestion des bénéficiaires, la gestion des partenaires coopérants, les processus de transferts de type monétaire, les processus de la chaîne d'approvisionnement, l'obligation de rendre des comptes, la gestion des risques, le suivi et la supervision par la direction, le capital humain, les technologies de l'information, et la gestion des données et la sécurité des informations, notamment la cybersécurité.
176. Présentant la note de la Directrice exécutive, la Chef de cabinet a déclaré que la direction avait apprécié l'attention particulière accordée par le Bureau de l'Inspectrice générale aux opérations sur le terrain tout au long de l'année 2022 et elle s'est félicitée des observations et des recommandations formulées dans le rapport annuel. La direction avait commencé à remédier aux problèmes qui s'étaient posés en Éthiopie et examinait également les opérations à haut risque du PAM. La Directrice exécutive appuyait pleinement les efforts déployés par le PAM pour renforcer la transparence et l'obligation de rendre des comptes et pour appliquer les mesures préconisées à l'issue des audits encore en suspens; tous les cas de conduites répréhensibles étaient inacceptables et ne seraient pas tolérés. Compte tenu des ressources supplémentaires allouées au Bureau des inspections et des enquêtes

- en 2022, la Directrice exécutive espérait que les délais d'enquêtes pourraient être raccourcis afin de permettre un règlement plus rapide pour toutes les parties concernées.
177. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli chaleureusement le rapport. L'un d'entre eux a déclaré qu'il était essentiel que la direction continue à promouvoir la transparence et à enquêter rapidement sur toutes les allégations de conduite répréhensible afin de conserver la confiance des parties prenantes. Un autre membre du Conseil a demandé si le nombre d'enquêtes du Bureau de l'Inspectrice générale était susceptible d'atteindre un plateau et si les tendances en matière d'enquêtes étaient analogues à celles d'autres organisations humanitaires. D'autres membres du Conseil ont demandé instamment un examen des systèmes de contrôle interne du PAM, y compris des rôles et des responsabilités, souligné l'importance d'un financement adéquat des mécanismes de contrôle et demandé un complément d'information sur la façon dont le Bureau de l'Inspectrice générale analysait et utilisait les conclusions des enquêtes, en particulier pour étayer les activités de prévention et de sensibilisation. Un membre a demandé combien de temps il fallait pour ouvrir une enquête sur les allégations de conduite répréhensible portées à l'attention du Bureau de l'Inspectrice générale.
 178. S'exprimant au nom d'une liste, une membre du Conseil s'est déclarée préoccupée par l'insuffisance des systèmes internes du PAM face à l'ampleur, à la portée et à la complexité actuelles de ses opérations. Elle a déclaré que des défaillances systémiques avaient permis le détournement de l'assistance alimentaire en Éthiopie et demandé une transparence totale sur les conclusions de l'enquête du PAM et sur les mesures prises pour remédier aux faiblesses du contrôle interne. Le PAM devrait présenter au Conseil, dans les trois mois à venir, un plan de financement du suivi au niveau des pays pour toutes les opérations et pour l'ensemble du cycle de programme. La stratégie du PAM en matière de suivi devrait être réexaminée et une feuille de route devrait être établie pour remédier rapidement aux défaillances du suivi. Se félicitant de la mise en place de l'équipe spéciale sur le suivi, la membre du Conseil a demandé instamment à la direction de veiller à ce que le suivi soit également une priorité absolue aux niveaux national et régional. Sa liste demandait qu'un point soit fait tous les trimestres sur les efforts entrepris pour renforcer le suivi, la gestion des bénéficiaires, les transferts de type monétaire et la gestion de la chaîne d'approvisionnement; la gestion de la performance et l'établissement de rapports ont également été mentionnés comme des domaines nécessitant plus d'attention de la part de la direction.
 179. La liste invitait la direction à donner une suite aux problèmes soulevés et aux solutions avancées par le Bureau de l'Inspectrice générale concernant la répartition des responsabilités entre le Siège et les bureaux de pays. Elle demandait également qu'une plus grande attention soit accordée à la résolution du problème des mesures d'audits dont la date d'application était dépassée, et en outre, que des ressources suffisantes soient allouées au Bureau de l'Inspectrice générale et que des mesures soient prises pour prévenir les conduites répréhensibles à l'avenir. Elle priait aussi le Bureau de l'Inspectrice générale de rendre compte dans ses futurs rapports annuels, des mesures prises par le PAM à la suite de cas de comportements répréhensibles avérés.
 180. En réponse à ces questions, l'Inspectrice générale a déclaré qu'elle s'attendait à ce que le nombre d'enquêtes atteigne un plateau, mais qu'il n'était pas possible de déterminer quand cela se produirait. L'augmentation du nombre de plaintes était probablement due en partie à une volonté croissante de signaler les conduites répréhensibles et au renforcement des activités de sensibilisation. Elle a rappelé que les allégations n'étaient pas toutes fondées et que les enseignements tirés de l'expérience étaient partagés au moyen de mécanismes variés. Elle a accueilli favorablement la demande relative à l'inclusion, dans les rapports annuels, d'informations sur les mesures prises par le PAM à la suite des enquêtes confirmant les allégations. Elle a fait observer que la durée des enquêtes variait et a insisté

sur le fait que le Bureau de l'Inspectrice générale donnait la priorité aux plaintes relatives à certains types de comportement.

181. Le Directeur exécutif adjoint a ajouté que l'équipe spéciale créée pour améliorer la responsabilité et l'intégrité avait élaboré un plan d'action destiné à renforcer la supervision des opérations, notamment au moyen d'un mécanisme de suivi et de traçabilité de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement et de la mise en place de systèmes de suivi numérique novateurs. Le PAM se concentrait sur les pays à haut risque afin de s'assurer que toute défaillance y soit corrigée en priorité. Les contraintes budgétaires obligeaient de nombreux bureaux de pays à prendre des décisions difficiles en matière de priorité; toutefois, le Siège continuerait à fournir une supervision et un soutien techniques aux bureaux de pays, notamment par l'intermédiaire de l'équipe spéciale, afin d'appuyer les mécanismes essentiels en matière de suivi, d'assurance et de protection.
182. D'autres membres de la direction du PAM se sont exprimés pour affirmer la détermination de celui-ci à renforcer sa stratégie de suivi et à garantir l'allocation de ressources suffisantes aux activités de contrôle dans les bureaux de pays. Le PAM renforçait la gestion de l'identité des bénéficiaires et la supervision des partenaires coopérants. Pour les cas avérés de conduite répréhensible, un rapport exposant les mesures disciplinaires prises par le PAM était publié. La direction continuait de promouvoir la campagne visant à briser le silence ("Speak Up") et d'autres initiatives favorisant la mise en place d'un environnement de travail sûr et respectueux dans les bureaux de pays. Des travaux étaient en cours pour préciser la répartition des responsabilités entre le Siège, les bureaux régionaux et les autres parties prenantes; le PAM rationalisait également les contrôles internes et sensibilisait les pays à la nécessité de lutter contre la fraude et la corruption. À cet égard, les demandes d'évaluation des risques de fraude s'étaient multipliées, notamment à la suite du détournement de l'aide en Éthiopie.

2023/EB.A/15 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2022

183. La direction a présenté le rapport, qui contenait une analyse de quatre points importants en matière de risque et de contrôle, ainsi que les progrès accomplis par le PAM sur ces questions en 2022. Des actions étaient menées pour améliorer la culture organisationnelle et les règles de conduite sur le lieu de travail, la gestion des talents et la planification des effectifs, la gestion des ONG, ainsi que la gestion des bénéficiaires et les solutions informatiques. Les membres s'exprimaient de plus en plus librement lorsqu'ils communiquaient des informations dans le cadre du cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif. Ainsi que cela avait été proposé dans certaines réponses du personnel, le prochain cycle examinerait de manière plus approfondie les questions du risque et du contrôle dans les opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, de la sécurité, de la collaboration avec les gouvernements hôtes et la prise en compte de la parité femmes-hommes.
184. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement le rapport détaillé et la rigoureuse analyse des risques qui y figurait. Ils ont félicité le PAM de continuer d'assurer le contrôle interne et l'atténuation des risques malgré les nombreuses difficultés qu'il devait surmonter. Ils sont convenus que l'environnement général de contrôle du PAM devait constamment être amélioré, en particulier dans les domaines de la gestion des bénéficiaires et de la gestion des ONG.

185. Un membre du Conseil a félicité le PAM de promouvoir une culture de libre expression pour ce qui était des conduites répréhensibles, d'élaborer des mécanismes de résolution des conflits à l'amiable et de faire le nécessaire pour donner suite aux préoccupations exprimées au sujet de l'égalité femmes-hommes, de la diversité et de l'inclusion. Il a invité les dirigeants du PAM à prendre des mesures face au ralentissement de l'amélioration de la culture organisationnelle qui avait été signalé par le personnel. En outre, il a prié instamment le PAM de contrôler plus étroitement les entités gouvernementales et partenaires d'exécution, et de continuer de préserver son indépendance humanitaire et son impartialité.
186. Une autre membre du Conseil a demandé au PAM d'améliorer la parité femmes-hommes, y compris aux postes techniques et à la classe D-1, et trouvé préoccupant qu'un nombre peu élevé de femmes dotées des qualifications requises se portent candidates aux postes vacants dans les bureaux de pays et dans les lieux difficiles et lointains. Elle a aussi demandé comment le PAM procéderait pour remédier aux lacunes en matière de données, notamment des données relatives à la vulnérabilité, car cela continuait de compromettre l'obligation de rendre des comptes, ainsi que les mesures prises pour s'opposer aux tentatives des gouvernements d'exercer une influence sur la composition des listes de bénéficiaires au moment de leur établissement. Elle a également demandé des informations actualisées sur les détournements de produits alimentaires, les fraudes et la corruption en Somalie, qui, selon le rapport, faisaient partie des faits significatifs nécessitant un renforcement des contrôles.
187. La direction a déclaré que la culture organisationnelle figurait toujours au nombre des priorités transversales de la Directrice exécutive et de la haute direction. Les activités du Département de la culture organisationnelle se poursuivaient activement et plusieurs voies de communication officielles et informelles étaient utilisées pour tenir les employés informés des initiatives menées; le PAM avait aussi pris des mesures pour améliorer la visibilité de la culture organisationnelle sur le terrain. Au titre de sa politique de tolérance zéro à l'égard des conduites répréhensibles, le PAM renforçait ses outils de gestion de la performance et ses procédures d'enquête, ainsi que ses procédures disciplinaires, pour que toutes les sources de préoccupation soient recensées et prises en compte au plus tôt.
188. La direction utilisait les réaffectations pour augmenter le nombre de femmes dans le personnel d'encadrement dans les bureaux de pays du PAM et avait obtenu une augmentation considérable du pourcentage de femmes dans le personnel recruté par ces bureaux sur le plan national. Le PAM avait quasiment réalisé la parité femmes-hommes à la classe D-1 (45 pour cent de femmes) et mettait l'accent sur la promotion de la parité femmes-hommes à la classe D-2.
189. Le PAM dispensait aux partenaires locaux une formation sur les mesures de lutte contre la fraude et la corruption, et renforçait le contrôle de ses partenariats avec des ONG, y compris en Éthiopie, en Somalie et en Ukraine, au moyen d'outils de gestion numérique conçus à cet effet.
190. Pour ce qui était du suivi, le PAM examinait la composition de ses équipes sur le terrain pour s'assurer qu'elles comprennent des contrôleurs de l'assistance alimentaire, notamment de parties tierces, et une combinaison de membres du personnel recrutés sur le plan international ou sur le plan national. En outre, il créait des lignes hiérarchiques indépendantes pour renforcer l'impartialité et dispensait des cours aux contrôleurs. En Somalie, le PAM avait créé une unité chargée de la gestion des risques qui, de concert avec l'équipe spéciale interinstitutions, analysait les risques de détournements après livraison de produits destinés à l'aide et réalisait une évaluation des risques de malversation pesant sur les transferts d'argent par téléphonie mobile. De plus, les membres du personnel en Somalie suivaient une formation à l'analyse des risques tenant compte de la déontologie et de la situation de conflit et étaient informés des bonnes pratiques et des enseignements découlant des opérations du PAM dans ce pays.

2023/EB.A/16 Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

191. La Directrice adjointe et fonctionnaire responsable de la Division de la gestion des risques a décrit l'état d'avancement de la mise en œuvre des 46 recommandations de l'Auditeur externe qui étaient en suspens à la session annuelle de juin 2022. Depuis lors, 21 recommandations avaient été classées, soit un taux de classement de 46 pour cent; la plupart d'entre elles étaient des recommandations en suspens depuis longtemps (entre 2017 et 2020). Trois autres recommandations avaient été mises en œuvre et communiquées à l'Auditeur externe pour validation. Il restait donc encore 22 recommandations en suspens, la plupart relatives à des changements dont la mise en œuvre s'inscrirait dans la durée et nécessiterait la coordination entre différents domaines fonctionnels, mais la direction prévoyait de mettre en œuvre 17 de ces recommandations en 2023. Les 27 nouvelles recommandations issues des comptes annuels vérifiés de 2022 figuraient aussi dans le rapport.
192. Prenant la parole, une membre du Conseil s'est félicitée du classement de toutes les recommandations qui étaient en suspens depuis 2017 et 2018 et a salué le classement par la direction de toutes les autres mesures convenues.

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique**2023/EB.A/17 Plan stratégique multipays pour le Pacifique (2023-2027)**

193. Dans sa présentation, le Directeur de pays du Bureau multipays pour le Pacifique a déclaré que le plan stratégique multipays (PSMP) pour le Pacifique était conçu pour faciliter la mise en œuvre d'interventions dirigées par les pays par l'intermédiaire des systèmes et des programmes nationaux et visait à renforcer les capacités nationales et régionales à anticiper les catastrophes, à s'y préparer et à y faire face. En conformité avec la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique, le plan prévoyait également la prestation de services délégués aux partenaires humanitaires en cas de besoin.
194. Notant la vulnérabilité de nombreux pays et territoires insulaires du Pacifique aux effets des changements climatiques, les membres du Conseil se sont félicités du PSMP et de l'accent mis sur l'amélioration des mécanismes de protection sociale réactive face aux chocs et sur le renforcement des relations du PAM dans la région. Faisant l'éloge des mesures d'anticipation exposées dans le plan, un membre du Conseil a exhorté le PAM à approfondir sa collaboration avec d'autres organisations humanitaires, ainsi qu'avec les autres organismes ayant leur siège à Rome, afin d'utiliser au mieux ses ressources limitées en personnel dans la région du Pacifique. Un autre membre a salué les plans visant à prépositionner du matériel et à diversifier les achats pour inclure des fournisseurs régionaux afin d'atténuer le risque de perturbation de la chaîne d'approvisionnement. Un troisième membre du Conseil a demandé au PAM de veiller à rester attentif aux priorités des gouvernements et a décrit les avantages qu'offraient la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans les efforts visant à éradiquer la faim dans le monde.
195. Répondant à ces observations, le Directeur de pays a déclaré que le PAM travaillait en étroite collaboration avec la FAO et le FIDA, notamment dans le cadre de programmes conjoints sur l'analyse de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans cinq pays insulaires du Pacifique; avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, les organismes ayant leur siège à Rome avaient également lancé un programme visant à appuyer l'autonomisation économique des femmes en milieu rural. En ce qui concernait les effectifs, le PAM étendait sa présence dans la région et espérait que des fonds seraient mis à disposition pour appuyer ce processus. Le PAM était convaincu qu'une plus grande participation du secteur privé, y compris des fournisseurs locaux, pourrait renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition dans la région.

196. Le Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique a reconnu que le manque de données de qualité continuait d'entraver les activités du PAM dans la région du Pacifique. Le PAM s'efforçait donc d'améliorer la collecte de données par l'intermédiaire de mécanismes de surveillance de la sécurité alimentaire, y compris la collecte de données sur le sexe et le handicap. En outre, le PAM continuerait à promouvoir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, notamment le partage des compétences techniques.
197. Après l'approbation du PSMP, le Secrétaire général adjoint du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique a décrit, dans une brève allocution vidéo, les défis auxquels était confrontée la région du Pacifique, en particulier les taux élevés de maladies non transmissibles liées à l'alimentation. Il s'est félicité du soutien apporté par le PAM à la région, notamment le déploiement rapide du service aérien d'aide humanitaire pour le Pacifique lors de la pandémie de COVID-19, et de sa volonté de travailler en partenariat avec les institutions régionales, d'harmoniser ses activités avec les priorités du Pacifique et de partager ses compétences mondiales.

Rapports d'évaluation

2023/EB.A/18 Rapport annuel sur l'évaluation en 2022 et réponse de la direction

198. Dans son introduction, la Directrice exécutive a déclaré que l'évaluation, qui jouait un rôle clé dans la supervision et la transparence, confortait sa vision d'une solide culture fondée sur l'obligation de rendre des comptes et l'apprentissage dans l'ensemble du PAM. Elle se réjouissait de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de l'évaluation, dans l'objectif de constituer la base de données factuelles du PAM et de l'utiliser pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des opérations du PAM.
199. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté le rapport annuel sur l'évaluation, donnant un aperçu des évaluations achevées en 2022. Une évaluation stratégique des travaux du PAM dans le domaine de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles avait été lancée et le groupe consultatif sur les méthodes d'évaluation avait été créé pour encourager l'innovation dans les processus d'évaluation. Les évaluations des PSP avaient permis de recenser des problèmes d'ordre structurel, notamment l'utilisation limitée de données factuelles à l'appui d'une prise de décision rapide, la gestion cloisonnée, les problèmes de durabilité, le manque de compétences techniques dans certains domaines et l'insuffisance des financements prévisibles. La Chef de cabinet a présenté la réponse de la direction et reconnu les efforts que le Bureau de l'évaluation déployait en permanence pour favoriser une culture de l'apprentissage et de l'obligation de rendre des comptes, puis elle a exprimé sa détermination à résoudre les problèmes systémiques évoqués dans le rapport.
200. Saluant la qualité du rapport, les membres du Conseil se sont félicités du large éventail d'évaluations réalisées et ont exhorté la direction à mettre en œuvre toutes les recommandations issues d'évaluations centralisées qui étaient encore en suspens. Un membre du Conseil a demandé au PAM de consacrer davantage d'attention et de ressources aux évaluations centralisées des politiques et des stratégies afin de déterminer les défaillances dans le domaine de la prise de décision et d'y remédier, et d'optimiser ses programmes.
201. Un autre membre a déclaré que les rapports annuels et les réponses de la direction devraient à l'avenir inclure davantage d'informations sur les problèmes d'ordre structurel relevés dans les évaluations autres que celles portant sur les PSP; les rapports devraient également couvrir les constatations et les recommandations issues des évaluations conjointes et des évaluations interorganisations, ainsi que les réponses correspondantes de la direction. Deux membres du Conseil se sont inquiétés de ce que les données factuelles issues des évaluations n'étaient pas systématiquement utilisées dans la prise de décisions

stratégiques et les programmes qui s'appuyaient sur ce type de données, et que les systèmes de suivi et d'établissement de rapports n'étaient pas suffisamment mis en relation avec la gestion axée sur les résultats au niveau des bureaux de pays. Une membre a cherché à comprendre dans quelle mesure le PAM assimilait les constatations issues des évaluations; elle a également demandé si des activités supplémentaires de renforcement des capacités permettraient au Bureau de l'évaluation d'accroître la demande du PAM concernant les constatations issues de l'évaluation et sa capacité à les utiliser.

202. S'agissant de l'évaluation dans le domaine de la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, une membre du Conseil a demandé comment les constatations seraient utilisées pour renforcer les systèmes et les approches suivis par le PAM en la matière. Un autre membre a demandé de quelle manière le Bureau de l'évaluation et la direction comptaient collaborer afin de relever les défis ayant une incidence sur le travail du PAM et a demandé pour quelles raisons les équipes d'évaluation n'avaient pas fourni en temps utile à la direction des informations sur le détournement de l'assistance alimentaire en Éthiopie.
203. En réponse aux points soulevés par les membres du Conseil, la Directrice de l'évaluation par intérim a déclaré que le Bureau de l'évaluation consacrait une attention considérable aux évaluations centralisées et consultait régulièrement la direction, les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les membres du Conseil sur les évaluations achevées et à venir des questions stratégiques clés, y compris la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Le Bureau de l'évaluation étudierait la possibilité de fournir des informations complètes sur les problèmes d'ordre structurel dans les futurs rapports annuels sur l'évaluation, notamment les données habituellement fournies dans les annexes du rapport annuel sur les résultats. Le Bureau de l'évaluation était désireux de communiquer plus régulièrement avec la haute direction afin de l'alerter directement et le plus tôt possible de tout problème d'ordre structurel. Le Bureau de l'évaluation informait les membres des résultats des évaluations conjointes et des évaluations interorganisations, mais était prêt à collaborer avec le Bureau pour trouver des moyens plus efficaces de communiquer les résultats de ces évaluations; le Bureau de l'évaluation était par ailleurs en contact avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires afin de trouver des moyens de donner plus de visibilité aux réponses de la direction qui y étaient associées. Désireux de promouvoir l'utilisation des données factuelles issues des évaluations pour la prise de décision et les programmes, le Bureau de l'évaluation s'efforçait de sensibiliser les cadres aux données factuelles qu'il avait recueillies sur certaines questions et établissait des résumés de données factuelles thématiques.
204. En ce qui concernait la capacité d'absorption du PAM, le Bureau de l'évaluation veillait à classer les recommandations par ordre de priorité afin d'éviter de surcharger les bureaux et se concertait régulièrement avec les parties prenantes tout au long du processus d'évaluation afin de tenir ces dernières informées de tout problème mis en lumière; des séances de bilan après la collecte des données et des ateliers sur les constatations issues de l'évaluation étaient organisés avec les bureaux de pays, les cadres et d'autres acteurs.
205. Le Bureau de l'évaluation était en train de mettre à jour sa note technique sur la qualité des recommandations afin de s'assurer qu'elles étaient formulées de manière appropriée. Compte tenu de l'augmentation significative du nombre d'évaluations conjointes, le Bureau de l'évaluation s'employait à ce que, pour chaque évaluation conjointe, il y ait une réponse de la direction commune et que le PAM donne suite à toutes les mesures pertinentes prises à cet égard.

2023/EB.A/19 Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

206. La direction a présenté le rapport sur ce point en rappelant que le taux global de mise en œuvre des 206 recommandations qui devaient être appliquées en 2022 s'était établi à 66 pour cent, ce qui représentait une augmentation de 8 points de pourcentage par rapport à 2021. Entre 2020 et 2022, le taux moyen d'application des recommandations avait été légèrement inférieur à 80 pour cent, chiffre qui était proche du niveau de référence de 85 pour cent à atteindre sur une période de trois ans pour dénoter un "niveau élevé d'utilisation" de l'évaluation, comme établi par le Corps commun d'inspection. Les taux d'application par les bureaux régionaux ont varié en fonction du nombre d'évaluations menées, du nombre de mesures nécessaires à l'application de chacune des recommandations, de la disponibilité de financements en faveur de l'application des mesures – en particulier pour ce qui touchait aux PSP – et de la disponibilité de ressources humaines pour faire face à la rapide augmentation du nombre d'évaluations demandées.
207. Tout en se félicitant de la progression du taux global de mise en œuvre, une membre du Conseil s'est interrogée sur le peu de progrès enregistrés s'agissant de réduire les délais entre l'achèvement des évaluations et l'application des recommandations. Le PAM devrait définir des échéances réalistes pour la réalisation des mesures lorsqu'il rédigeait les réponses de la direction, en particulier pour ce qui concernait les questions stratégiques et politiques. La même membre du Conseil a aussi constaté avec préoccupation que deux bureaux régionaux n'avaient appliqué aucune des mesures découlant d'évaluations qui devaient l'être en 2022 et que certaines des entités responsables de la mise en œuvre présentaient des taux d'application inférieurs à 50 pour cent. Il était important de surveiller la mise en œuvre des recommandations, de déterminer quels problèmes l'entravaient et de fournir un appui aux bureaux qui avaient du mal à appliquer complètement les mesures prévues par les recommandations. En outre, le PAM devrait redoubler d'efforts pour faire augmenter le taux de mise en œuvre des recommandations jusqu'à ce que ce taux atteigne le niveau de référence fixé par le Corps commun d'inspection.
208. En réponse aux questions soulevées, la direction a assuré les membres du Conseil qu'elle continuerait de concentrer ses efforts sur l'amélioration des taux de mise en œuvre et d'aider les bureaux qui avaient du mal à mener à bien cette mise en œuvre. Les recommandations issues d'évaluations faisaient partie intégrante du système de gestion de la performance. Le PAM utilisait l'intelligence artificielle à titre expérimental pour repérer les nouvelles tendances concernant les recommandations. Afin de combler les lacunes systémiques et de s'attaquer aux sources de préoccupation, la direction examinait non seulement les résultats des évaluations du PAM, mais aussi les conclusions formulées dans les rapports de l'Auditeur externe, du Bureau de l'Inspectrice générale et du Corps commun d'inspection.

2023/EB.A/20 Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de plans stratégiques de pays et réponse de la direction

209. En présentant le rapport succinct, la Directrice de l'évaluation par intérim a déclaré que la politique en matière de PSP s'inscrivait dans le cadre des efforts déployés par le PAM pour harmoniser ses activités avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les engagements définis lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire. Les besoins humanitaires avaient augmenté de façon spectaculaire pendant la mise en œuvre de la politique. L'évaluation s'était concentrée sur le repositionnement stratégique du PAM, sur la qualité et les résultats des programmes, ainsi que sur la gestion, la gouvernance et l'obligation de rendre des comptes dans le cadre de la politique. Elle a permis de constater que la politique était pertinente, opportune, cohérente avec le cadre des politiques du PAM et qu'elle concordait pleinement avec les priorités des pays et celles du système des Nations Unies. Parmi les lacunes, on pouvait citer le manque de clarté concernant les avantages comparatifs du PAM, les progrès limités dans l'établissement des conditions nécessaires pour assurer la prise en charge des activités par les pays et la pérennité des interventions menées au titre des PSP, ainsi que la longueur et la complexité du processus d'approbation des PSP.
210. Le Directeur de la Division des programmes – action humanitaire et développement a déclaré que la mise en œuvre par le PAM de la politique en matière de PSP avait considérablement évolué depuis 2016 et qu'elle était conforme à la réforme du système des Nations Unies pour le développement. La direction avait accepté les six recommandations figurant dans le rapport et le Directeur a évoqué les plans prévus pour y donner suite.
211. Les membres du Conseil se sont félicités des constatations positives figurant dans l'évaluation et ont échangé leurs points de vue sur la manière de traiter les problèmes évoqués dans le rapport. Ils ont encouragé la direction à hiérarchiser les programmes en fonction des capacités du PAM, des ressources disponibles et des besoins au niveau des pays, en coordonnant ses décisions avec les partenaires et en les communiquant aux donateurs et aux autres parties prenantes. Les PSP offraient au PAM la possibilité de clarifier le rôle qu'il jouait au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix, et les membres se sont félicités des projets de la direction à cet égard, tout en soulignant que le Conseil devait être associé à ces discussions et à la prise de décision, notamment en ce qui concernait la définition du rôle du PAM dans la consolidation de la paix, qui devrait tenir compte des mandats des autres entités des Nations Unies.
212. Compte tenu de l'importance qu'il y avait à préserver les compétences et les capacités du PAM dans les domaines de l'intervention d'urgence, les membres ont déclaré qu'il fallait prévoir au niveau de la conception et de la mise en œuvre des PSP des dispositions adéquates pour les activités menées par le PAM en matière d'assistance d'urgence, de gestion et de renforcement des chaînes d'approvisionnement, et de planification des stratégies de retrait et de transfert des responsabilités. Une planification minutieuse des effectifs, le renforcement des systèmes internes et l'application cohérente des mesures de suivi et de contrôle étaient également essentiels. Les membres attendaient avec intérêt les résultats des efforts déployés par le PAM pour simplifier les processus d'approbation et d'examen des PSP et encourageaient la direction à formuler des orientations à l'intention des bureaux de pays sur l'élaboration de budgets pluriannuels fondés sur les besoins pour les activités visant à renforcer la résilience et à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire.

213. En réponse aux questions posées par les membres du Conseil, la Directrice de l'évaluation par intérim a indiqué que les politiques du PAM étaient évaluées entre quatre et six ans après le début de leur mise en œuvre et qu'elles pouvaient faire l'objet d'une nouvelle évaluation à une date ultérieure, à la demande de la direction. L'évaluation d'une politique ne conduisait pas nécessairement à sa mise à jour ou à la conception d'une nouvelle politique. La direction a pris note des autres observations et s'est engagée à travailler avec le Bureau du Conseil d'administration pour décider de la meilleure façon d'impliquer le Conseil dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation, notamment en ce qui concernait le rôle que jouait le PAM au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix.

2023/EB.A/21 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et de la politique du PAM en matière de changements climatiques, et réponse de la direction

214. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté l'évaluation, qui a permis de mesurer la qualité et les résultats de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et la politique du PAM en matière de changements climatiques, ainsi que les facteurs qui ont influé sur l'obtention des résultats visés par ces deux politiques. Il est apparu que ces deux politiques reposaient sur des cadres conceptuels précis et de solides analyses du contexte et étaient harmonisées avec les plans stratégiques du PAM et les cadres internationaux qui existaient à l'époque. Toutefois, elles manquaient de précision dans la description des dispositifs de mise en œuvre. L'influence exercée par chacune des politiques sur les résultats au niveau opérationnel variait. La politique en matière de changements climatiques a facilité l'accès à de nouvelles sources de financement et favorisé l'expansion d'interventions novatrices. Huit recommandations ont été formulées à l'issue de l'évaluation. Il a notamment été recommandé au PAM de repositionner la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans toutes les politiques et directives pertinentes du PAM; de mettre à jour sa politique en matière de changements climatiques et d'élaborer un plan d'exécution chiffré; d'améliorer l'accès à des financements souples et pluriannuels; d'améliorer le suivi, l'évaluation et l'apprentissage concernant les activités relatives aux changements climatiques du PAM; de garantir la présence d'effectifs suffisants et l'existence de compétences adéquates; d'aider les bureaux de pays à adopter une approche multirisque, multipartite et pilotée au niveau local dans les domaines de l'action climatique et de la réduction et de la gestion des risques de catastrophe; et de renforcer les partenariats stratégiques.
215. La direction a apprécié la démarche consistant à évaluer conjointement des politiques appropriées et a approuvé chacune des huit recommandations, puis indiqué que plusieurs d'entre elles étaient déjà en cours de mise en œuvre.
216. Les membres du Conseil d'administration ont approuvé le rapport et les recommandations y figurant, en particulier celle préconisant de mettre à jour la politique en matière de changements climatiques et de placer ce domaine au rang des questions transversales. Plusieurs membres ont encouragé le PAM à mener avec ses partenaires, en particulier les autres organismes ayant leur siège à Rome, des travaux sur les changements climatiques et à enraciner l'action climatique dans les systèmes nationaux et les activités pilotées par des intervenants locaux. Il a été demandé au PAM de participer aux analyses conjointes des risques climatiques, de communiquer ses conclusions sur la résilience face aux changements climatiques et sur les mesures d'anticipation contre les chocs climatiques, de concevoir une stratégie unique relative aux changements climatiques pour les trois organismes ayant leur siège à Rome et de définir des indicateurs et des cadres de résultats qui serviraient à mesurer sa contribution au renforcement de la résilience, au triple lien et à l'apprentissage institutionnel.

217. S'agissant de la recommandation de repositionner la réduction et la gestion des risques de catastrophe dans les différents domaines fonctionnels, le PAM a été encouragé à respecter ses obligations au titre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et à intensifier la communication d'informations sur les indicateurs de Sendai. Les membres du Conseil d'administration ont demandé que des grandes orientations et un ensemble de principes soient clairement définis en vue de poursuivre le développement des interventions liées aux risques de catastrophe, et que les moyens de lutter contre tous les dangers et les risques soient systématiquement étudiés en amont.
218. D'une façon plus générale, le PAM a été encouragé à accorder une plus grande attention au handicap, à analyser ses partenariats pour déterminer les points où les politiques évaluées génèrent une valeur ajoutée et à présenter un plan de mise en œuvre chiffré de la mise à jour de la politique en matière de changements climatiques. Un membre du Conseil a demandé comment le PAM collaborait avec ses partenaires et avec les autorités nationales pour faire progresser la mise en œuvre du dispositif sur les pertes et préjudices établi à la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (2022).
219. En réponse à ces observations, le Bureau de l'évaluation a expliqué que l'inclusion du handicap n'était pas traitée dans l'évaluation parce que les deux politiques examinées étaient antérieures à la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, ainsi qu'à la feuille de route du PAM pour l'inclusion du handicap. Néanmoins, des engagements pour l'aide aux plus vulnérables étaient clairement formulés dans ces deux politiques. Le PAM avait récemment élaboré des directives sur l'évaluation de la prise en compte du handicap dans les politiques et les programmes mais la pleine prise en compte de la feuille de route pour l'inclusion du handicap dans les programmes serait un processus lent.
220. Répondant à la demande d'élaboration d'une stratégie des organismes ayant leur siège à Rome relative aux changements climatiques, la direction du PAM a dit que les trois organismes concernés se consultaient lorsqu'ils rédigeaient leurs politiques respectives relatives aux changements climatiques et que l'action qu'ils menaient au niveau mondial était donc harmonisée. Au niveau des pays, la situation était souvent évolutive et les organismes ayant leur siège à Rome menaient leurs politiques respectives en toute latitude, en utilisant les consultations et leurs plans par pays pour faire harmoniser leurs activités et éviter les doublons.
221. Pour ce qui était de la possibilité d'utiliser le financement de l'action climatique pour réduire les besoins humanitaires, la direction a indiqué qu'en menant des actions ciblées avec ses partenaires dans le contexte du financement bilatéral et multilatéral de l'action climatique, le PAM avait contribué à la mise en place de la couverture la plus étendue de personnes souffrant d'insécurité alimentaire par l'assurance contre les risques climatiques de tous les organismes des Nations Unies. Le financement de l'action climatique avait aussi rendu possible la mise au point de systèmes d'alerte rapide et de mesures d'anticipation pour faire face aux inondations et aux sécheresses, ce qui avait réduit les coûts liés aux opérations de secours. Le PAM participait au débat sur les pertes et préjudices, et privilégiait la protection des personnes les plus vulnérables et souffrant d'insécurité alimentaire contre les aléas climatiques. L'alimentation scolaire "intelligente face au climat", que le PAM recommandait dans son partenariat avec la Coalition mondiale pour les repas scolaires, constituait un bon exemple du lien entre l'action climatique et la transformation des systèmes alimentaires, qui serait l'un des thèmes centraux de la prochaine conférence des Nations Unies sur les changements climatiques.

222. La réduction et gestion des risques de catastrophe serait repositionnée dans et entre les différentes politiques thématiques et le PAM garderait son rôle d'interlocuteur du Cadre de Sendai et participerait, à l'échelle du système des Nations Unies, à l'élaboration de rapports et au dialogue sur les risques de catastrophe. L'action climatique était déjà un thème transversal, ce que montraient les solides liens qui existaient entre l'assurance contre les risques climatiques et la protection sociale réactive face aux chocs, les mesures d'anticipation et la préparation aux situations d'urgence et les interventions en cas de crise, l'appui aux sources d'énergie durables et aux petits exploitants, ainsi que l'analyse des risques climatiques et les chaînes d'approvisionnement; il serait tenu compte de cette manière de travailler plus intégrée lors de la mise à jour de la politique en matière de changements climatiques. Sur la question de l'analyse des risques, l'analyse qui sous-tendait les programmes de renforcement de la résilience pouvait être complétée par d'autres informations relatives aux risques climatiques; dans le cadre de ses activités extérieures, le PAM veillerait à ce que les informations relatives aux risques qu'il produisait soient incorporées aux informations des autres organismes ayant leur siège à Rome, ainsi qu'à celles de l'Organisation météorologique mondiale, de la Banque mondiale et du Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes.
223. L'appui sur le terrain lié à l'action climatique, l'intégration des programmes, l'encadrement raisonné et la mobilisation de ressources étaient les priorités de l'équipe spéciale du PAM sur la lutte contre la crise climatique, qui était notamment composée de représentants de chacune des régions couvertes par le PAM et des unités responsables de fonctions essentielles telles que la chaîne d'approvisionnement, la recherche, l'évaluation et le suivi, et les interventions d'urgence.

2023/EB.A/22 Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et réponse de la direction

224. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté le rapport succinct relatif à l'évaluation, selon lequel la politique examinée reste globalement pertinente mais doit être mise à jour pour préciser les termes utilisés, ainsi que le cadre de reddition de comptes de cette politique et la théorie du changement sur laquelle elle repose. Les auteurs de l'évaluation avaient aussi préconisé une prise en main commune de la programmation intégrée de renforcement de la résilience dans l'ensemble du PAM, l'affectation de ressources humaines et financières suffisantes aux activités de renforcement de la résilience et un suivi accru des activités portant sur la résilience, ainsi que l'apprentissage fondé sur les enseignements tirés de ces activités.
225. La direction a adhéré aux conclusions de l'évaluation et décrit les mesures prévues pour mettre en œuvre les cinq recommandations.
226. Les membres du Conseil ont pris note des conclusions de l'évaluation, que plusieurs d'entre eux ont rapproché des conclusions d'autres évaluations, y compris celles des recommandations de mieux définir le rôle du PAM dans le renforcement de la résilience, d'accorder la priorité aux activités de renforcement de la résilience étant donné le recul des ressources et de cultiver les capacités et les compétences du personnel.

227. Plusieurs membres du Conseil se sont félicités de la mise à jour prévue de la politique, qui donnerait au PAM l'occasion de définir sa contribution aux activités de renforcement de la résilience et son avantage comparatif dans ce domaine, l'objectif étant de dynamiser l'appui des donateurs à ces activités. Les bénéficiaires et les partenaires, y compris les États hôtes, la société civile et le secteur privé devraient être invités à participer à la mise à jour, laquelle devrait permettre de définir une méthode de renforcement de la résilience qui puisse être adaptée à tous les contextes, notamment les situations d'urgence, les conflits et les environnements urbains. Il faudrait fournir aux membres du personnel du PAM des orientations adaptées à leurs besoins particuliers sur les mesures à prendre pour inclure la programmation de la résilience à leurs domaines de travail respectifs, en donnant des exemples d'activités pertinentes. Le fait de souligner la contribution du renforcement de la résilience au développement et aux objectifs humanitaires faciliterait la définition de la valeur de l'action du PAM et de son rôle dans ce domaine.
228. Constatant avec préoccupation l'existence de lacunes dans les systèmes actuels de communication d'information et de suivi du PAM pour ce qui touchait aux résultats du renforcement de la résilience, les membres du Conseil se sont réjouis de la perspective de prendre connaissance des résultats des mesures prises par la direction pour remédier à ces lacunes et ont recommandé de faire participer à cette action les autres organismes ayant leur siège à Rome, ainsi que d'autres partenaires. Un système de suivi efficace devrait pouvoir évaluer les effets à court et long terme des initiatives de renforcement de la résilience sur la réduction des besoins humanitaires, y compris lorsque de telles initiatives ont été menées dans des situations d'urgence et de crise. Les membres ont considéré qu'il était particulièrement important de suivre les effets du renforcement de la résilience sur la situation nutritionnelle des femmes et des enfants, et encouragé la direction à élaborer une méthode globale qui permettrait d'intégrer les objectifs liés à la problématique femmes-hommes et à l'inclusion sociale dans l'action du PAM relative à la résilience.
229. Les membres du Conseil ont déclaré que les décisions relatives au renforcement de la résilience devraient être prises de manière stratégique au niveau institutionnel et non pas être fondées sur la disponibilité de financements. La priorité devrait être accordée aux activités qui exploitent les avantages comparatifs du PAM, et la direction devrait mener une évaluation mondiale des capacités du PAM en matière de renforcement de la résilience pour vérifier que ce dernier disposait des ressources, du personnel et des systèmes nécessaires.
230. Remerciant les membres du Conseil de leurs observations, la Directrice de l'évaluation par intérim a déclaré qu'il fallait en faire davantage pour intégrer pleinement le renforcement de la résilience aux interventions d'urgence du PAM mais que des actions telles que celles menées au Liban révélaient les progrès accomplis dans ce domaine. Les conclusions d'une évaluation d'impact des activités relatives à la résilience menées par le PAM seraient bientôt disponibles.
231. La direction a décrit d'autres événements récents, dont la formulation de nouveaux indicateurs de résilience, la création d'un groupe de travail de haut niveau sur la mesure de la résilience, ainsi que la rédaction d'un guide d'élaboration des programmes sur la résilience. En décembre 2023, une consultation se tiendrait avec le Conseil au sujet de la mesure des résultats et de la collecte de données relatifs à la résilience.

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2023/EB.A/23 Plan stratégique de pays – Égypte (2023-2028), y compris une brève présentation des résultats et des recommandations issus de l'évaluation soumise au titre du point 7e) 1) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Égypte (2018-2023)

232. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté l'évaluation du PSP pour 2018-2023, selon laquelle le PAM était en voie d'atteindre les résultats escomptés en matière de nutrition infantile et maternelle, de sécurité alimentaire pour les réfugiés, d'adaptation aux changements climatiques et d'utilisation de la technologie et de l'innovation. Les problèmes relevés étaient notamment un manque d'homogénéité au niveau de la détermination des interventions à mener et de la mise en œuvre de celles-ci, une absence de planification à long terme dans le cadre des activités menées avec d'autres entités des Nations Unies, des cas d'utilisation non optimale des capacités du PAM en matière d'analyse de la vulnérabilité et des pénuries de ressources humaines et financières pour le suivi.
233. Le Directeur du Bureau du PAM en Égypte a présenté le nouveau PSP (2023-2028) qui était axé sur l'assistance aux personnes et aux communautés en situation d'insécurité alimentaire, le développement du capital humain et le renforcement de la protection sociale et des systèmes alimentaires. Il était fondé sur les priorités du pays et celles du système des Nations Unies, ainsi que sur les constatations et les cinq recommandations issues de l'évaluation.
234. Les membres du Conseil se sont félicités du nouveau PSP, en évoquant en particulier l'appui apporté au programme national d'alimentation scolaire, les interventions nutritionnelles intégrées, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire ainsi que l'aide aux petits exploitants agricoles. Saluant la cohérence du PSP avec les plans nationaux et la collaboration étroite du PAM avec le Gouvernement égyptien, notamment l'utilisation des systèmes gouvernementaux pour cibler la plupart des activités du PSP, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer de soutenir les efforts nationaux visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.
235. Les membres ont également salué l'intégration des constatations issues de l'évaluation dans le PSP, en particulier celles concernant les activités de renforcement des capacités. Un membre s'est félicité de la mise en place par le PAM d'une plateforme de ciblage commune avec le HCR et plusieurs membres ont fait l'éloge de la rapidité avec laquelle celui-ci avait réagi face à l'arrivée récente de réfugiés soudanais, l'un des membres demandant des précisions sur les incidences de cette réaction sur les priorités stratégiques du PAM et le budget du PSP. Les membres ont également rendu hommage au Gouvernement pour l'accueil généreux des réfugiés soudanais et pour son engagement à cofinancer les programmes du PAM et d'autres acteurs de l'aide humanitaire et du développement.
236. Le Directeur de pays a remercié le Conseil pour ses contributions tout au long du processus d'élaboration du PSP. Il a indiqué que l'assistance fournie par le PAM aux réfugiés soudanais en Égypte s'inscrivait dans le cadre d'un plan d'action commun des Nations Unies en faveur des réfugiés, doté d'un budget de 114 millions de dollars, au titre duquel le PAM représentait 16 millions de dollars. Le plan du PAM était financé à près de 50 pour cent, avec des contributions des gouvernements donateurs et du Fonds central des Nations Unies pour les interventions d'urgence. Le PAM avait demandé des ressources pour six mois, et une prolongation serait probablement nécessaire. Le PAM évaluait les besoins futurs, mais il était trop tôt pour déterminer les incidences que l'intervention en faveur des réfugiés du Soudan aurait sur ses autres activités en Égypte.

237. Le Gouverneur de la Banque centrale d'Égypte a remercié le Conseil et le personnel du PAM de leur appui en Égypte et a réitéré la détermination de son pays à promouvoir la sécurité alimentaire et à réduire la faim pour les Égyptiens et les 10 millions de personnes accueillies en Égypte. Le PSP aiderait le Gouvernement et la population de l'Égypte à relever les défis auxquels ils étaient confrontés et à progresser vers leurs objectifs de développement.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

2023/EB.A/24 Plan stratégique de pays – Kenya (2023-2027), y compris une brève présentation des résultats et des recommandations issus de l'évaluation soumise au titre du point 7 e) 2) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Kenya (2018-2023)

238. La Directrice de l'évaluation par intérim a présenté l'évaluation du PSP, laquelle a montré que des résultats positifs avaient été obtenus dans les domaines de la création d'actifs et de l'appui aux moyens d'existence, de l'appui au système national de protection sociale et aux systèmes de préparation aux situations d'urgence et d'intervention en cas de crise, ainsi que de la gestion des chaînes d'approvisionnement. Les six recommandations issues des évaluations préconisaient des améliorations de la structure organisationnelle, des compétences, du suivi et de l'évaluation, ainsi qu'un accroissement des investissements en faveur de l'autonomie et de la résilience des réfugiés et des communautés d'accueil.
239. La Directrice du Bureau du PAM au Kenya a ensuite présenté le nouveau PSP, établi à la suite de consultations très poussées avec les parties prenantes et en tenant compte des recommandations issues des évaluations.
240. Les membres du Conseil d'administration ont accueilli favorablement les recommandations issues des évaluations et le nouveau PSP. Ils ont été résolument favorables à l'orientation vers le renforcement des systèmes alimentaires et à l'intégration des réfugiés dans les communautés d'accueil. S'exprimant au nom d'un groupe de pays, un membre a constaté avec satisfaction l'augmentation du financement des interventions d'urgence, auquel s'ajoutait la réorientation vers la lutte contre les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition; un autre membre du Conseil a demandé au PAM de préciser comment il concilierait la réorientation prévue vers le renforcement des capacités avec l'importante allocation budgétaire destinée aux interventions d'urgence. Un troisième membre du Conseil a estimé qu'il faudrait que le PAM formule plus clairement le rôle qu'il jouait dans la structure complexe de la sécurité alimentaire – dont font partie les institutions financières internationales, le secteur privé et le Gouvernement du pays.
241. S'agissant des réfugiés, l'un des membres du Conseil a considéré que l'utilisation des espèces et des filets de sécurité était déterminante dans le passage d'une approche fondée sur le statut à une approche fondée sur les besoins. Elle a prié instamment le PAM de collaborer avec le HCR pour répondre à tous les besoins. Un autre membre s'est félicité de la transition entreprise par le Gouvernement kényan pour adopter des modalités d'installation et a jugé opportunes les activités de renforcement des capacités et d'appui technique inclusives et tenant compte de la problématique femmes-hommes qui seraient menées à l'intention des réfugiés, des communautés d'accueil et des acteurs du marché. Elle a aussi souligné qu'il fallait veiller à ce que les groupes vulnérables puissent accéder à ces programmes. Un troisième membre du Conseil a demandé des informations plus détaillées sur les solutions innovantes visant à renforcer la résilience sur le terrain.
242. En réponse aux questions posées par le Conseil, la Directrice de pays a dit que le PAM dialoguait en permanence avec le Gouvernement pour assurer la coordination de leurs démarches concernant les systèmes alimentaires, la sécurité alimentaire et l'alimentation scolaire. L'enveloppe affectée aux interventions d'urgence tenait compte de la fréquence et de l'intensité accrues des sécheresses dans la région.

243. S'agissant des réfugiés, un nouveau plan d'action conjoint entre le PAM, le HCR et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains était mené en lien avec les aménagements municipaux récemment approuvés par le Gouvernement, ce qui signifiait que le PAM s'employait à mettre en place des systèmes alimentaires pour les structures qui avaient remplacé les camps de réfugiés.
244. S'agissant de l'innovation, le bureau de pays étudiait les mesures grâce auxquelles le PAM pourrait collaborer avec les communautés et les jeunes pour trouver des solutions locales aux problèmes qui touchaient les systèmes alimentaires locaux. Ainsi, après la pire sécheresse en 40 ans, le PAM menait en concertation avec des intervenants du secteur privé et les autorités locales du nord du Kenya des activités de dessalement de l'eau du sous-sol pour étendre largement la superficie de terres arables disponibles.
245. Après l'approbation du PSP, le Secrétaire de cabinet au Trésor national et à la planification économique du Kenya a parlé des objectifs de développement de son Gouvernement et des réformes entreprises afin de mettre en œuvre le plan "Kenya Vision 2030". Le Gouvernement appréciait que le PSP concorde avec les priorités nationales et vise avant tout à répondre aux besoins immédiats et à s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité alimentaire pour renforcer les systèmes alimentaires nationaux. Ce PSP favoriserait aussi la mise en œuvre de la démarche axée sur l'aménagement de zones d'installation dont l'objectif était l'intégration des réfugiés dans les communautés d'accueil.

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

2023/EB.A/25 Plan stratégique de pays – Zambie (2023-2028), y compris une brève présentation des résultats et des recommandations issus de l'évaluation soumise au titre du point 7 e) 3) Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Zambie (2019-2023)

246. La Directrice de l'évaluation par intérim a donné un aperçu de l'évaluation du PSP pour la Zambie (2019-2023), qui avait permis de constater que le PAM avait été efficace dans sa riposte à la COVID-19, qu'il avait pu accroître la résilience des petits exploitants, renforcer les capacités du Gouvernement en matière de nutrition et améliorer la capacité d'intervention des partenaires. Toutefois, les déficits et les retards de financement avaient entravé les opérations lancées pour lutter contre la sécheresse et celles menées en faveur des réfugiés ainsi que l'appui nutritionnel, et le PAM n'avait guère progressé s'agissant de l'abandon progressif de la fourniture directe de l'assistance alimentaire. L'évaluation avait permis de formuler six recommandations dans les domaines du ciblage, de la nutrition, de la protection sociale, des questions transversales, du plaidoyer et du renforcement de la résilience.
247. La Directrice du Bureau du PAM en Zambie a ensuite présenté le PSP pour la Zambie (2023-2028), qui s'appuyait sur les résultats du précédent PSP et visait à lutter contre l'insécurité alimentaire au moyen de l'adoption d'une approche globale des systèmes alimentaires. Le nouveau PSP prenait en compte les recommandations issues de l'évaluation.
248. Les membres du Conseil ont accueilli favorablement ces recommandations et leur prise en compte lors de la conception du nouveau PSP. Ils ont indiqué qu'ils soutenaient sans réserve le PSP et appréciaient particulièrement la détermination du PAM à passer de l'assistance directe au renforcement de la résilience, l'inclusion explicite des réfugiés et les activités de sensibilisation visant une meilleure intégration des réfugiés, ainsi que l'appui continu fourni par le PAM à l'intensification du programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Un membre a encouragé le Gouvernement zambien et le PAM à partager avec d'autres pays de la région les bons résultats obtenus et les difficultés rencontrées pour

- transposer à une plus grande échelle les programmes de repas scolaires utilisant la production locale, en particulier concernant le financement.
249. Notant l'accent mis sur le renforcement des capacités et de la résilience, une membre du Conseil a demandé au PAM de veiller à ce que les capacités demeurent suffisantes pour répondre aux besoins humanitaires. Les membres ont également demandé des informations supplémentaires sur les plans visant à renforcer le financement et à améliorer la mise en œuvre du PSP; les mesures permettant de réduire autant que possible l'utilisation de stratégies de survie préjudiciables par les réfugiés en cas de réduction des rations; le programme axé sur les moyens d'existence et le relèvement rapide proposé par le PAM et l'inclusion des réfugiés en dehors de Manatapala; le partenariat avec la Banque mondiale concernant les programmes de protection sociale réactifs face aux chocs; et les préoccupations du PAM relatives aux mécanismes de coordination en Zambie.
250. Répondant aux questions du Conseil, la Directrice de pays a indiqué que le bureau de pays étudiait différentes sources de financement, y compris le secteur privé et le Gouvernement. En ce qui concernait les interventions face à des crises, le Gouvernement zambien avait mis en place des capacités suffisantes pour être à même de faire face aux chocs et le PAM n'intervenait que lorsque les besoins dépassaient ces capacités. S'agissant des réfugiés, le PAM travaillait en étroite collaboration avec le HCR et la plateforme commune mise en place par le HCR et le PAM pour venir en aide aux réfugiés dans le camp de réfugiés de Manatapala; l'initiative d'autosuffisance proposée pour Manatapala incluait également les communautés d'accueil. Pour ce qui était des repas scolaires utilisant la production locale, les représentants d'un certain nombre de pays africains étaient venus en Zambie au cours des deux dernières années pour profiter des enseignements tirés de l'expérience de ce pays en matière de passage à un programme pris en charge par le Gouvernement; cette initiative se poursuivrait.
251. Après l'approbation du PSP, le Ministre de l'agriculture de la République de Zambie a salué le plan et affirmé la détermination de son Gouvernement à appuyer la mise en œuvre des initiatives du PAM et le PSP. Le plan était cohérent avec les priorités nationales en matière de développement et, en particulier, les efforts déployés par le Gouvernement pour renforcer la résilience des petits exploitants agricoles face aux changements climatiques et à d'autres chocs, ainsi que leur accès aux marchés, au crédit et aux intrants agricoles.

Questions de politique générale (suite)

2023/EB.A/26 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

252. La direction a fait part des évolutions récentes intervenues dans le domaine de la mise en œuvre par le PAM de la réforme et du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, qui étaient également décrites dans d'autres documents du Conseil, notamment dans le rapport annuel sur les résultats. Malgré les progrès accomplis, les efforts déployés pour atteindre les ODD avaient été gravement compromis par la "polycrise" intense et sans précédent qui sévissait dans le monde entier; les progrès avaient été annulés pour plus de 30 pour cent des cibles des ODD et étaient insuffisants pour 50 pour cent d'entre eux. Il était donc de plus en plus nécessaire de se concentrer sur les résultats sur le terrain plutôt que sur les processus.

253. En tant que membre du Groupe de travail sur les programmes mis en place par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Groupe consultatif sur les programmes conjoints connexes, le PAM avait contribué à la rédaction d'une note d'orientation sur une nouvelle génération de programmes conjoints. Publiée fin 2022, la note d'orientation visait à introduire un processus relatif aux programmes conjoints simplifié pour permettre une mise en œuvre rapide avec moins de coûts de transaction. Par la suite, le PAM avait élaboré une fiche de conseils pratiques à l'intention des bureaux de pays tout au long du cycle de vie des programmes conjoints.
254. S'exprimant au nom d'une liste, un membre du Conseil a appelé les entités du système des Nations Unies pour le développement à s'engager pleinement dans la mise en œuvre de la réforme et a décrit le système des coordonnateurs résidents comme étant essentiel pour accélérer les progrès au niveau des pays dans la réalisation des ODD. La liste a recommandé au PAM de prendre quatre mesures: aider les coordonnateurs résidents et les coordonnateurs de l'aide humanitaire à utiliser leur pouvoir de mobilisation pour amener le système à faire plus que la somme de ses parties; continuer à éliminer les doubles emplois et à créer des synergies aux niveaux national et régional; veiller à ce que le nouveau cadre de gestion et de responsabilité soit pleinement respecté; et rendre compte chaque année de l'ensemble de la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement en tant qu'annexe à ses rapports existants. En ce qui concernait le cadre, il a été demandé au PAM de veiller à ce que les PSP soient pleinement harmonisés avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, de renforcer le rôle des coordonnateurs résidents dans les examens de la performance des responsables des entités, notamment dans le cadre d'évaluations qui soient davantage à 360 degrés, et de consulter les coordonnateurs résidents avant la sélection des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de favoriser l'émergence de responsables dotés des compétences nécessaires pour tirer parti des avantages comparatifs de chaque entité.
255. Dans sa réponse, la direction du PAM a souligné qu'elle avait consacré un axe de travail à la mise en œuvre du cadre de gestion et de responsabilité et que des séminaires en ligne et des cours d'initiation avaient été organisés pour informer les responsables des bureaux de pays de l'approche adoptée; le PAM contribuerait également au prochain examen du cadre. La direction du PAM s'était en outre félicitée des consultations menées avec les coordonnateurs résidents sur les compétences et les profils des dirigeants des membres de l'équipe de pays des Nations Unies, tout en notant le rôle de la Directrice exécutive dans le processus de sélection et de nomination des représentants du PAM dans les pays. La direction a également indiqué que la Division des ressources humaines et la Directrice exécutive continueraient à examiner ce processus. En ce qui concernait la liste de contrôle relative à la réforme du système des Nations Unies pour le développement, le PAM se félicitait de l'approche consistant à annexer la liste de contrôle au rapport annuel existant.
256. Le PAM reconnaissait le rôle essentiel des coordonnateurs résidents pour faciliter les interventions au carrefour de l'action humanitaire, du développement et de la paix. Plus de 85 pour cent des PSP approuvés étaient cohérents avec les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, à partir desquels le PAM établissait ses portefeuilles d'interventions axées sur la résilience et les causes profondes dans les pays; les composantes des PSP relatives aux interventions en cas de crise étaient harmonisées avec les plans de réponse humanitaire. Le PAM continuait d'utiliser sa présence opérationnelle pour faciliter le travail d'autres entités des Nations Unies. Les travaux sur la réforme de l'architecture régionale se poursuivaient également, notamment dans le cadre du groupe de travail interinstitutions chargé des programmes. La direction tiendrait le Conseil informé des progrès réalisés dans tous ces domaines.

Questions d'administration et de gestion

2023/EB.A/27 Nomination du Directeur de l'évaluation

257. La Sous-Directrice exécutive par intérim chargée du Département de la culture organisationnelle a donné un aperçu de la procédure de sélection pour le poste de Directeur de l'évaluation et indiqué que Mme Anne-Claire Luzot, alors Directrice de l'évaluation par intérim, était la candidate dont le jury et la Directrice exécutive avaient recommandé la nomination.
258. Plusieurs des membres du Conseil ont pris la parole pour remercier de son travail le jury chargé de la nomination et saluer la nomination de Mme Luzot. Le Conseil a ensuite approuvé la nomination de l'intéressée au poste de Directrice de l'évaluation.

2023/EB.A/28 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

259. En tant que présidente du jury chargé d'étudier les candidatures aux sièges du Comité consultatif de contrôle indépendant susceptibles de devenir vacants, l'Ambassadrice et Représentante permanente du Kenya a présenté ce point. Elle a décrit le processus de sélection d'un nouveau membre du Comité pour remplacer un membre dont le mandat arriverait à expiration en juillet 2023.
260. Le jury a recommandé au Conseil d'administration d'approuver la nomination de Mme Margaret Dezse (Hongrie) en qualité de membre du Comité. Ayant pris note des qualités d'un autre des candidats présélectionnés, le jury a souhaité prendre acte du fait qu'en cas d'indisponibilité du premier candidat dont la nomination avait été recommandée, le Conseil devrait envisager de nommer le candidat suivant sur la liste des candidatures retenues, lequel était aussi une ressortissante d'un État membre de la Liste E.
261. Sur recommandation du jury, le Conseil a approuvé la nomination de Mme Margaret Dezse en qualité de membre du Comité. Le mandat de trois ans de la nouvelle membre débiterait le 30 juillet 2023.

2023/EB.A/29 Rapport sur la sécurité

262. La Directrice de la Division de la sécurité a présenté une vue d'ensemble du rapport pour 2022, décrivant les tendances observées en matière d'incidents ayant porté atteinte à la sécurité, l'appui apporté par sa division aux programmes du PAM et les priorités pour 2023 et après. Elle a également informé le Conseil des mesures de sécurité prises en Haïti et au Soudan, où le PAM avait renforcé sa présence en matière de sécurité, notamment en faisant davantage appel aux technologies. En Haïti, la Division de la sécurité avait travaillé en coopération avec d'autres partenaires des Nations Unies et des homologues locaux pour lutter contre la criminalité et avait dispensé une formation en matière de sécurité au personnel recruté sur le plan national et au personnel recruté sur le plan international. Au Soudan, la Division avait joué un rôle central dans la coordination de l'évacuation du personnel recruté sur le plan international et avait aidé le personnel recruté sur le plan national à assurer lui-même sa réinstallation; avec la reprise des opérations, des équipes avaient été déployées pour renforcer la coordination civilo-militaire, mener des négociations sur l'accès et renforcer les capacités du Département de la sûreté et de la sécurité pour l'ensemble du système des Nations Unies.
263. Les membres du Conseil ont félicité la Division de la sécurité pour son travail important et souvent dangereux et ont exprimé leurs condoléances aux familles et aux collègues de ceux qui avaient perdu la vie au service des plus vulnérables. Les membres se sont inquiétés du nombre croissant de menaces et d'attaques contre le personnel humanitaire, en particulier de l'augmentation des atteintes à la sécurité touchant le personnel féminin, et ont apprécié les mesures supplémentaires prises pour faire face à cette évolution. Un membre a demandé au PAM de continuer à rendre compte des atteintes à la sécurité visant le

personnel féminin et de faire part de ses observations sur les mesures d'atténuation mises en place. Les membres ont également demandé des informations supplémentaires sur l'appui apporté par le PAM au personnel local, sur la structure organisationnelle de la Division de la sécurité et sur les incidences budgétaires de la prestation de services de sécurité.

264. Répondant aux points soulevés, la Directrice a déclaré que le PAM améliorait ses mécanismes de planification afin de faire un meilleur usage des ressources disponibles. Elle a toutefois souligné qu'à mesure que la portée des opérations du PAM s'élargissait, la Division aurait besoin de ressources supplémentaires pour continuer à assurer une sécurité solide au personnel du PAM et garantir la continuité des opérations dans le monde entier. En ce qui concernait la sécurité du personnel féminin, le PAM recueillait des données dans le cadre de son cours de formation mondial de sensibilisation des femmes aux questions de sécurité et les analysait afin de fournir des informations plus ciblées concernant les femmes. Le personnel recruté sur le plan national étant plus exposé, le PAM réévaluait son approche de la gestion des risques en matière de sécurité les concernant, notamment en coordination avec l'ensemble du Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité.
265. La Division était en relation avec différentes unités au sein du PAM, en particulier avec la Division des opérations d'urgence, la Division des ressources humaines, la Division de la gestion des risques et la Division des technologies.
266. Au Soudan, une mission d'enquête avait été lancée à la suite du décès de membres du personnel du PAM, en collaboration avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies; les enseignements tirés de cette mission serviraient à améliorer les futures interventions en cas de crise touchant la sécurité. La Division de la sécurité avait également fait appel à des experts externes pour donner des conseils sur les acteurs hybrides et la gestion des connaissances et de l'information. En ce qui concernait les incidences budgétaires, le financement de la sûreté et de la sécurité du personnel provenait de différentes sources, notamment le budget AAP, l'ensemble du système des Nations Unies et les budgets des bureaux de pays. La Division collaborait avec le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies pour rationaliser les différents processus, y compris les demandes d'habilitation de sécurité pour les missions, afin de réduire la charge bureaucratique.

2023/EB.A/30 Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022

267. Dans sa présentation du rapport, la direction a indiqué que si les pertes de produits alimentaires avaient diminué entre 2021 et 2022, le PAM continuait de se concentrer sur l'atténuation des risques et les contrôles au vu de la complexité croissante des chaînes d'approvisionnement. Parmi les activités menées à cette fin par le PAM, elle a cité la réorganisation des opérations liées à la chaîne d'approvisionnement, y compris les procédures d'achat et les systèmes de suivi et de traçage.
268. La plupart des pertes subies en 2022 avaient visé les céréales et s'étaient souvent produites dans des conditions de conflit et d'insécurité, dans des pays où l'infrastructure logistique était mauvaise. Le transport inadapté et l'entreposage dans de mauvaises conditions, ainsi que les problèmes de reconstitution et de reconditionnement avaient provoqué 64 pour cent de l'ensemble des pertes après livraison. Le PAM continuait de faire tout pour repérer les pertes de produits alimentaires de bout en bout de la chaîne d'approvisionnement et avait conscience du fait que la livraison des produits sur le "dernier kilomètre" avait toujours posé problème.

269. L'un des membres du Conseil s'est déclaré satisfait du rapport détaillé et, en particulier, de la ventilation des pertes par pays. Il a demandé comment les bureaux de pays assuraient le suivi des utilisations non prévues de produits alimentaires après livraison, en rendaient compte et s'y attaquaient. Il a également demandé au PAM de réviser son analyse des pertes subies dans le cadre de la distribution de produits alimentaires en Afrique de l'Est et d'expliquer quelles mesures étaient prises par le PAM pour améliorer la gestion des produits dans cette région. Des informations plus détaillées ont été demandées sur les mesures prises pour renforcer les contrôles des sacs et si ces dernières avaient permis de réduire le pourcentage de sacs percés, ainsi que pour remédier au problème du "transport inadapté". Il a aussi été demandé pour quelle raison il y avait eu quasiment six fois plus de pertes imputables à un entreposage dans de mauvaises conditions ou de trop longue durée. Tous les bureaux régionaux ont été priés instamment de réduire les pertes à leur minimum au moyen de contrôles plus énergiques, notamment du respect des règles.
270. Répondant aux questions soulevées, la direction a déclaré que pour réduire à leur minimum les pertes après distribution, le PAM renforçait ses activités de contrôle, améliorait les systèmes et faisait son possible pour raccourcir les distances à parcourir pour distribuer les produits alimentaires, son but étant de poursuivre le renforcement de ses chaînes d'approvisionnement.
271. La principale raison pour laquelle la plus grande partie des pertes de produits alimentaires s'étaient produites en Afrique de l'Est en 2022 était que cette région avait reçu des volumes d'assistance alimentaire considérables et accueilli un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Étant donné que de nombreux bénéficiaires vivaient dans des zones inaccessibles, les chaînes d'approvisionnement étaient souvent très complexes, ce qui accroissait les risques de perdre des produits alimentaires. La Sous-Division des achats assurait le suivi des mesures prises pour contrôler les sacs plus rigoureusement. L'augmentation des pertes imputables à l'entreposage dans de mauvaises conditions ou de trop longue durée s'était produite alors que le PAM assurait la livraison de volumes considérables de produits alimentaires. Le montant des pertes avait été couvert par l'assurance ou récupéré auprès des entreprises responsables du transport ou de l'entreposage des denrées qui avaient été perdues. Par "transport inadapté", on entendait l'utilisation de véhicules non adaptés au transport de produits alimentaires pour transporter des aliments. Afin de lutter contre cette pratique et de réduire au minimum les pertes, le PAM utilisait davantage ses propres camions et intensifiait les inspections des véhicules de transport utilisés par les prestataires privés.

2023/EB.A/31 Point sur l'achat de produits alimentaires

272. La direction a indiqué qu'en 2022 le PAM avait acheté 4,2 millions de tonnes de produits alimentaires. Par rapport à 2021, cela avait représenté une baisse de 5 pour cent du volume acheté mais une augmentation de 37 pour cent du coût, à la suite de fortes hausses du prix des produits alimentaires au niveau mondial et de décisions du PAM relatives aux programmes. Cinquante pour cent du montant total des produits alimentaires achetés par le PAM avaient été dépensés dans des marchés locaux et régionaux, notamment en achetant à des petits exploitants.
273. Les membres du Conseil ont félicité le PAM d'avoir déployé des efforts pour acheter des produits alimentaires aux niveaux local et régional, ce qui avait raccourci les chaînes d'approvisionnement, réduit les coûts, soutenu les systèmes alimentaires locaux et renforcé les économies locales. Des membres ont encouragé le PAM à unir ses efforts à ceux des autorités locales et nationales, ainsi qu'à ceux d'autres partenaires, pour renforcer les capacités pertinentes et favoriser la durabilité du secteur agroalimentaire et la prise en main de ce secteur par les intervenants nationaux et locaux. Il serait très utile de mener ces activités en coordination avec celles de la FAO et du FIDA. En outre, le PAM devrait étudier les moyens de développer les achats locaux d'aliments enrichis. Plusieurs membres du

Conseil ont insisté sur l'importance du renforcement des capacités des petits exploitants, en particulier les exploitantes et les membres de communautés vulnérables, et des mesures visant à ouvrir les chaînes d'approvisionnement aux agricultrices, aux marchandes et aux commerçantes partout où c'est possible. Des membres ont demandé des informations sur les mesures que le PAM prévoyait de prendre pour remédier aux risques actuels et futurs associés à ses pratiques en matière d'achat, et notamment pour atteindre l'objectif qu'il s'est fixé d'acheter 10 pour cent des denrées alimentaires dont il a besoin à des petits producteurs, d'ici à 2027.

274. S'agissant des autres éléments abordés dans le point sur l'achat de produits alimentaires, les membres du Conseil ont encouragé le PAM à continuer de contrôler de près et de réduire autant que possible les incidences de son assistance sur l'environnement et ont dit attendre avec intérêt les résultats du projet pilote concernant l'utilisation de matériaux de remplacement pour conditionner les produits alimentaires. Ils ont aussi demandé des informations supplémentaires sur les activités du PAM relatives aux achats pour le compte d'un tiers, gouvernements ou autres partenaires. En outre, les membres ont enjoint toutes les parties à apporter leur appui à l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire. Un membre a considéré que la transparence des achats au niveau mondial était aussi importante et faisait partie des fondements sur lesquels s'appuyaient les opérations de secours humanitaires.
275. En réponse aux questions soulevées, la direction a indiqué que le PAM avait lancé une étude des effets de ses chaînes d'approvisionnement sur les économies locales et en communiquerait les conclusions au Conseil, qu'elle informerait aussi des mesures prises pour atténuer ces effets. Le PAM prévoyait aussi d'élargir ses achats locaux d'aliments enrichis. Le PAM concluait des accords relatifs à des achats pour le compte d'un tiers uniquement lorsqu'un gouvernement en faisait la demande et il n'avait pas l'intention de multiplier les accords de ce type. Il collaborait avec des entités régionales et des institutions financières internationales, ainsi que les autres organismes ayant leur siège à Rome à l'élaboration d'un ensemble de mesures d'appui aux pays qui cherchaient à reconstituer leurs réserves de céréales. La direction communiquerait au Conseil les conclusions d'une analyse qu'elle menait sur les incidences de l'inflation du cours des produits alimentaires sur les achats locaux du PAM.
276. Pour ce qui était du poids de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et du fait que les activités du PAM ne tombaient pas sous le coup des interdictions imposées par certains pays aux exportations de produits alimentaires, le Conseil avait été informé que sur les 780 000 tonnes de blé achetées par le PAM en 2022, 435 000 tonnes avaient été achetées à l'Ukraine, 406 000 tonnes avaient été acheminées au titre de l'Initiative sur l'exportation de céréales par la mer Noire et 235 000 tonnes avaient été achetées au Pakistan.

Exposé oral du Président sur le projet relatif à l'examen de la gouvernance

277. Le Président du Conseil d'administration a résumé les principales actions menées dans le cadre du projet d'examen de la gouvernance, la première activité de ce type menée depuis 20 ans. Un comité directeur ad hoc chargé de l'examen de la gouvernance avait été constitué par le Bureau du Conseil et était composé d'un membre du Conseil issu de chacune des listes électorales; un consultant avait achevé en mai l'examen des dispositions en vigueur du PAM en matière de gouvernance. Les constatations et les recommandations issues de cet examen – qui portait sur les rôles et les responsabilités respectifs du Conseil d'administration et du Bureau, sur les processus des réunions informelles du Conseil et sur les bonnes pratiques d'autres organismes des Nations Unies – avaient été communiquées aux membres par l'intermédiaire du Bureau.

278. Le Bureau étudiait actuellement les dispositions relatives aux consultations informelles du Conseil sur ces constatations, qui permettraient aux membres du Conseil d'indiquer les recommandations qu'ils appuyaient et de suggérer d'autres domaines de gouvernance sur lesquels ils souhaitaient réfléchir. Le Président a proposé qu'à l'issue de ces consultations, le Conseil décide à sa deuxième session ordinaire de créer un groupe de travail sur la gouvernance, chargé d'élaborer les recommandations qui seraient proposées au Conseil pour approbation. Entre-temps, l'examen de la gouvernance continuerait d'être étudié lors des réunions du Bureau.
279. Un certain nombre de membres du Conseil ont pris la parole pour remercier toutes les personnes concernées pour leur travail sur l'examen et pour exprimer leur accord avec les propositions du Président et leur détermination à appuyer le projet jusqu'à son achèvement.

Questions diverses

Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

280. Le Président a présenté un aperçu de la réunion conjointe de 2023 des conseils d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, qui s'était tenue le 2 juin 2023 sur le thème de "l'importance des solutions de développement conjointes et d'un financement de qualité face aux crises multiples".
281. Au cours d'un débat entre les responsables des différents organismes, la Directrice exécutive du PAM avait souligné qu'il importait de renforcer la collaboration et les interactions entre l'aide humanitaire, le développement et la paix et de mobiliser toutes les sources potentielles de financement, notamment grâce à une mobilisation accrue des institutions financières internationales et du secteur privé. Elle avait également appelé les États membres à accroître leurs engagements financiers en faveur de la réalisation des ODD.
282. L'ensemble des membres avait appelé à une augmentation des investissements et des synergies autour du lien entre l'action humanitaire, le développement et l'action climatique, dans le respect des priorités nationales de développement. Des appels avaient également été lancés en faveur d'un financement inclusif, équitable et innovant, y compris au moyen de conversions de créances. Les États membres avaient salué le rôle de chef de file joué par le PAM dans le renforcement de la résilience, les mesures d'anticipation, la nutrition et la protection sociale, notamment grâce à ses programmes d'alimentation scolaire.
283. Le Président avait présenté ses observations finales à la réunion, et encouragé les délégués à maintenir un fort esprit de collaboration et à faire en sorte que les idées et les solutions proposées débouchent sur des mesures concrètes.
284. Un rapport succinct de la réunion serait publié avant la deuxième session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration du PAM.

2023/EB.A/32 Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies

285. La direction a indiqué que l'UNHAS avait continué d'assurer de manière fiable le transport de passagers et de fret humanitaire en 2022 malgré des difficultés opérationnelles et financières. Afin de remédier à ces problèmes, le Service mettait en place et transposait à l'échelle supérieure de nouvelles solutions pour pouvoir intervenir en cas d'urgence, étudiait les autres moyens de transport aérien durables possibles et les nouvelles méthodes d'optimisation de sa flotte et de ses itinéraires, et établissait des groupements dans des domaines tels que l'efficacité environnementale, le financement souple et la numérisation. D'importants gains d'efficacité avaient été réalisés en 2022, les émissions de CO₂ ayant baissé de presque 23 pour cent depuis 2020 et le taux de satisfaction des usagers de l'UNHAS étant passé de 83 pour cent en 2020 à 95 pour cent.
286. Confronté à d'importantes restrictions budgétaires, l'UNHAS avait mis en place un dispositif de financement centralisé pour assouplir l'affectation des fonds et accélérer les interventions lancées pour subvenir aux besoins urgents. En outre, il étudiait les moyens de nouer et d'entretenir des partenariats plus dynamiques et efficaces avec le secteur privé et recherchait des investissements en faveur de projets de remise en état d'infrastructures aériennes pour rationaliser la configuration de ses itinéraires et de sa flotte.
287. Ayant conscience du rôle essentiel du Service dans l'action de la communauté humanitaire, les membres du Conseil ont félicité l'UNHAS d'avoir continué de dispenser ses services en temps voulu en 2022 malgré des difficultés sans précédent et ont salué les avancées réalisées dans la réduction de l'impact sur l'environnement des opérations de l'UNHAS, de la modernisation des infrastructures aéroportuaires et de la rationalisation des itinéraires.
288. Au sujet des financements, les membres ont accueilli avec intérêt la nouvelle stratégie de recherche de financements et la création d'un dispositif central de financement. Un membre du Conseil a souligné qu'il importait de recevoir sans délai des contributions généreuses. Plusieurs membres ont demandé à la communauté des donateurs d'accroître son soutien. Un autre membre a proposé que l'écart entre les ressources et les besoins soit comblé en renforçant les partenariats noués avec le secteur privé, les gouvernements et les organisations régionales, ce qui permettrait de veiller à ce que tous les intervenants privilégient la même approche.
289. Un membre du Conseil s'est déclaré préoccupé par la gestion et la transparence financière de l'UNHAS et a prié instamment le Service de faire sorte que ses pratiques soient homogènes à l'échelle mondiale en communiquant de manière transparente ses budgets et projets d'opérations et d'itinéraires, et de stabiliser sa situation financière en répartissant de manière juste et équitable le poids financier de ses activités entre tous ses usagers. La même intervenante a encouragé l'UNHAS à communiquer en toute transparence les données relatives aux passagers et aux marchandises transportés, ce qui inspirerait une confiance accrue en son rôle fondé sur des principes humanitaires et permettrait de connaître les critères en fonction desquels le Service fournissait des évacuations médicales et de sécurité. Une autre membre du Conseil a invité l'UNHAS à donner davantage de précisions sur les activités menées pour moderniser les infrastructures, les solutions en matière de carburants d'aviation durables et la mise en place de partenariats stratégiques pour améliorer l'accès.
290. Le Chef du Service du transport aérien a pris note de ces observations, en particulier celles relatives à l'accroissement du nombre de donateurs et au renforcement des liens avec le secteur privé et les partenaires de développement. S'agissant de l'accès humanitaire et du dispositif central de financement, il a proposé d'organiser des séances d'information à l'intention des "Amis de l'UNHAS". Ces séances pourraient être proposées à l'ensemble des membres du Conseil dans un deuxième temps.

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2023/EB.A/33 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration

291. Le Président a remercié le Rapporteur de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration d'avoir préparé le résumé de cette session et a indiqué que le projet de résumé avait été distribué aux membres du Conseil. Le Conseil a ensuite approuvé le résumé.

Vérification des décisions et recommandations adoptées

292. Après la présentation du point de l'ordre du jour par le Président, le Rapporteur a confirmé que les décisions et recommandations présentées dans le projet de recueil des décisions et recommandations adoptées par le Conseil à la session correspondaient à celles qui avaient été convenues pendant la session. La version définitive des décisions et recommandations adoptées serait mise en ligne sur le site Web du Conseil avant le jour ouvrable suivant, et un projet de résumé des discussions qui avaient eu lieu pendant la session serait diffusé pour observations en temps voulu.

Observations finales de la Directrice exécutive

293. Remerciant les membres du Conseil de leur appui et de leur amitié, la Directrice exécutive a déclaré que la session avait été une occasion très précieuse de comprendre leurs problèmes et leurs préoccupations. Ces éclairages influenceraient la manière dont le PAM travaillerait sur les trois priorités qu'elle avait proposées dans son discours d'ouverture: élargir la base de ressources, mieux cibler les efforts afin de renforcer l'efficacité et l'efficacités, et amplifier les partenariats pour s'attaquer aux causes de la faim. Parmi les premiers progrès réalisés dans ces domaines, il fallait mentionner la création d'une équipe spéciale sur la responsabilité au niveau mondial, chargée de veiller à ce que toutes les opérations du PAM soient assorties des garanties et des dispositifs de contrôle les plus rigoureux possible en matière de suivi. En outre, elle a indiqué que le Conseil de direction avait accepté de présenter un budget AAP réduit dans le Plan de gestion (2024-2026); des moyens de réduire et éventuellement de réorienter les dépenses AAP en 2023 étaient également à l'étude.

294. La Directrice exécutive a rendu hommage au dévouement du personnel du PAM qui œuvrait pour mettre fin à l'insécurité alimentaire et s'est engagée à faire tout ce qui était en son pouvoir pour le soutenir dans sa mission, à savoir, aider les communautés vulnérables à se construire un avenir libéré de la faim. Elle a souligné que le PAM était déterminé à faire preuve d'une totale transparence et à rendre compte de son action au Conseil, notamment en le tenant informé de tous les faits nouveaux, ajoutant que fort d'une équipe soudée, le PAM mettrait tout en œuvre pour éliminer la faim et sauver des vies.

ANNEXE I

Décisions et recommandations

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

Adoption de l'ordre du jour

Le Conseil a adopté l'ordre du jour.

26 juin 2023

Élection aux deux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil a élu S. E. M. Md. Shameem Ahsan (Bangladesh, Liste B) en qualité de membre du Bureau.

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé S. E. M. Zsolt Belánszky-Demkó (Hongrie, Liste E) Rapporteur de la session annuelle de 2023.

26 juin 2023

Questions stratégiques actuelles et futures

2023/EB.A/1 Déclaration liminaire de la Directrice exécutive

Le Conseil a pris note de la déclaration liminaire de la Directrice exécutive. Les principaux points de cet exposé et les observations formulées par le Conseil figureraient dans le résumé des travaux de la session.

26 juin 2023

Rapports annuels

2023/EB.A/2 Rapport annuel sur les résultats de 2022

Le Conseil a approuvé le Rapport annuel sur les résultats de 2022 (WFP/EB.A/2023/4-A/Rev.1), notant que celui-ci constituait un exposé complet des résultats obtenus par le PAM pendant l'année écoulée. Conformément à l'article VI.3 du Statut et à ses décisions 2000/EB.A/2 et 2004/EB.A/11, ainsi qu'à la résolution E/2013/L.17 du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies et à la décision prise par le Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à sa 148^e session en 2013, le Conseil a demandé que le Rapport annuel sur les résultats de 2022 soit transmis au Conseil économique et social et au Conseil de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, accompagné de la présente décision ainsi que des décisions et recommandations qu'il a adoptées en 2022.

27 juin 2023

2023/EB.A/3 Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2022

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2022" (WFP/EB.A/2023/4-B).

27 juin 2023

2023/EB.A/4 Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2022 et note de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2022" (WFP/EB.A/2023/4-C).

Le Conseil a également pris note du document intitulé "Note de la direction sur le Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2022" (WFP/EB.A/2023/4-C/Add.1).

27 juin 2023

Questions de politique générale**2023/EB.A/5 Politique en matière de transferts monétaires**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique en matière de transferts monétaires" publié sous la cote WFP/EB.A/2023/5-A.

26 juin 2023

2023/EB.A/6 Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2022)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (2022)" (WFP/EB.A/2023/5-B).

28 juin 2023

2023/EB.A/7 Politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire" (WFP/EB.A/2023/5-C).

28 juin 2023

2023/EB.A/8 Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement)" (WFP/EB.A/2023/5-D).

29 juin 2023

Ressources, questions financières et budgétaires**2023/EB.A/9 Comptes annuels vérifiés de 2022**

Le Conseil:

- i) a approuvé les états financiers annuels du PAM pour l'exercice 2022, tout en prenant acte du rapport de l'Auditeur externe, qui lui a été soumis conformément à l'article XIV.6 (b) du Statut;
- ii) a pris note du prélèvement sur le Fonds général d'un montant de 1 570 232 dollars É.-U. pour l'exercice 2022 afin de financer les versements à titre gracieux et la comptabilisation en pertes de montants en espèces et de créances;
- iii) a pris note de ce que les pertes de produits et autres pertes enregistrées en 2022 avaient été comptabilisées comme charges d'exploitation de l'exercice.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 Juin 2023

2023/EB.A/10 Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1er janvier-31 décembre 2022)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2022)" (WFP/EB.A/2023/6-B/1/Rev.1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 Juin 2023

2023/EB.A/11 Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant" (WFP/EB.A/2023/6-C/1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 Juin 2023

2023/EB.A/12 Rapport annuel de l'Inspectrice générale et note de la Directrice exécutive

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspectrice générale" relatif à l'année 2022 (WFP/EB.A/2023/6 D/1), et a constaté que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2022 n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place dans l'ensemble du PAM qui soit susceptible de compromettre sérieusement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci. Le Conseil a invité la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration qui étaient mises en lumière dans le rapport.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 Juin 2023

2023/EB.A/13 Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2022

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle - 2022" (WFP/EB.A/2023/6-E/1).

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 Juin 2023

2023/EB.A/14 Rapport de l’Auditeur externe sur les services d’appui et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l’Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l’Auditeur externe sur les services d’appui" (WFP/EB.A/2023/6-F/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/6-F/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu’il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l’Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 juin 2023

2023/EB.A/15 Rapport de l’Auditeur externe sur la gestion des carburants et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l’Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport de l’Auditeur externe sur la gestion des carburants" (WFP/EB.A/2023/6-G/1) et de la réponse de la direction du PAM publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/6-G/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu’il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l’Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 juin 2023

2023/EB.A/16 Rapport sur l’application des recommandations de l’Auditeur externe

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport sur l’application des recommandations de l’Auditeur externe" (WFP/EB.A/2023/6-H/1).

- i) Le rapport décrivait les progrès accomplis par le PAM dans l’application des recommandations de l’Auditeur externe. Il portait sur les recommandations restées en suspens à la session annuelle de 2022 du Conseil (WFP/EB.A/2022/6-J/1/Rev.1) et sur celles figurant dans les rapports de 2022 de l’Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants (WFP/EB.A/2022/6-H/1), la supervision par la direction (WFP/EB.A/2022/6-I/1) et les comptes annuels vérifiés du PAM de 2022 (WFP/EB.A/2023/6-A/1).
- ii) Le tableau 1 faisait apparaître les progrès accomplis par le PAM depuis la session annuelle de 2022 du Conseil dans l’application des recommandations de l’Auditeur externe restées en suspens. Le tableau 2 faisait le point sur chacune des recommandations en attente et présentait les observations de l’Auditeur externe sur les recommandations classées.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l’Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 juin 2023

2023/EB.A/17 Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes

Ayant examiné le document intitulé "Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes" (WFP/EB.A/2023/6-J/1), le Conseil:

- i) a approuvé le transfert au Compte d'intervention immédiate, depuis le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, d'un montant de 100,0 millions de dollars;
- ii) a pris note de la situation au Soudan et de la possibilité que soit présentée ultérieurement une demande d'approbation en vue de la reconstitution du Compte spécial d'auto-assurance.

Le Conseil a également pris note des observations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'Organisation des Nations Unies (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/2) et le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (WFP/EB.A/2023/6-(A,B,C,D,E,F,G,H,I,J)/3).

28 juin 2023

Rapports d'évaluation**2023/EB.A/18 Rapport annuel sur l'évaluation en 2022 et réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport annuel sur l'évaluation en 2022" (WFP/EB.A/2023/7-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/7-A/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

29 juin 2023

2023/EB.A/19 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de plans stratégiques de pays et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de plans stratégiques de pays" (WFP/EB.A/2023/7-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/7-B/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

29 juin 2023

2023/EB.A/20 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et de la politique du PAM en matière de changements climatiques, et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et de la politique du PAM en matière de changements climatiques" (WFP/EB.A/2023/7-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/7-C/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

29 juin 2023

2023/EB.A/21 Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et réponse de la direction

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition" (WFP/EB.A/2023/7-D) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/7-D/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

29 juin 2023

Portefeuille d'activités dans la région Asie et Pacifique

2023/EB.A/22 Plan stratégique multipays pour le Pacifique (2023-2027)

Le Conseil a approuvé le plan stratégique multipays pour le Pacifique (2023-2027) (WFP/EB.A/2023/8-A/3), pour un coût total pour le PAM de 49 320 192 dollars.

29 juin 2023

Portefeuille d'activités dans la région Moyen-Orient, Afrique du Nord et Europe orientale

2023/EB.A/23 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Égypte (2018-2023) et réponse de la direction

Plan stratégique de pays – Égypte (2023-2028)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour l'Égypte (2018-2023)" (WFP/EB.A/2023/7-E/1) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/7-E/1/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour l'Égypte (2023-2028) (WFP/EB.A/2023/8-A/1), pour un coût total pour le PAM de 431 312 019 dollars.

29 juin 2023

Portefeuille d'activités dans la région Afrique de l'Est

2023/EB.A/24 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Kenya (2018-2023) et réponse de la direction

Plan stratégique de pays – Kenya (2023-2027)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Kenya (2018-2023)" (WFP/EB.A/2023/7-E/2) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/7-E/2/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour le Kenya (2023-2027) (WFP/EB.A/2023/8-A/2), pour un coût total pour le PAM de 1 433 999 462 dollars.

29 juin 2023

Portefeuille d'activités dans la région Afrique australe

2023/EB.A/25 Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Zambie (2019-2023) et réponse de la direction

Plan stratégique de pays – Zambie (2023-2028)

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour la Zambie (2019-2023)" (WFP/EB.A/2023/7-E/3) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.A/2023/7-E/3/Add.1, et a invité à prendre de nouvelles mesures pour donner suite aux recommandations y figurant, en tenant compte des questions qu'il avait soulevées au cours de ses débats.

Le Conseil a approuvé le plan stratégique pour la Zambie (2023-2028) (WFP/EB.A/2023/8-A/4), pour un coût total pour le PAM de 98 463 341 dollars.

29 juin 2023

Questions d'administration et de gestion

2023/EB.A/26 Nomination du Directeur de l'évaluation

Conformément à la recommandation de la Directrice exécutive, le Conseil a approuvé la nomination de Mme Anne-Claire Luzot (Belgique) au poste de Directrice de l'évaluation. En application de la politique d'évaluation adoptée en 2022 (WFP/EB.1/2022/4-C), le mandat de la Directrice de l'évaluation est d'une durée de cinq ans, et il peut être renouvelé une fois. La Directrice exécutive peut reconduire la Directrice de l'évaluation pour un second mandat, sous réserve du consentement préalable du Conseil d'administration. Une fois son second mandat parvenu à expiration, la Directrice de l'évaluation ne pourra pas solliciter d'autres fonctions au sein du PAM.

30 juin 2023

2023/EB.A/27 Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant

Le Conseil a approuvé la nomination de la candidate ci-après en qualité de membre du Comité consultatif de contrôle indépendant:

- Mme Margaret Dezse (Hongrie).

Son mandat de trois ans débiterait le 30 juillet 2023 et s'achèverait le 29 juillet 2026.

30 juin 2023

Résumé des travaux du Conseil d'administration

2023/EB.A/28 Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.1/2023/12.

30 juin 2023

ANNEXE II

Ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour** (*pour approbation*)
2. **Élection aux postes vacants du Bureau et désignation du Rapporteur**
3. **Déclaration liminaire de la Directrice exécutive**
4. **Rapports annuels**
 - a) Rapport annuel sur les résultats de 2022 (*pour approbation*)
 - b) Rapport annuel du Bureau de la déontologie pour 2022 (*pour examen*)
 - c) Rapport annuel du Bureau de l'Ombudsman et des services de médiation pour 2022 et note de la direction (*pour examen*)
5. **Questions de politique générale**
 - a) Politique en matière de transferts monétaires (*pour approbation*)
 - b) Point sur le rôle du PAM dans le cadre de l'action humanitaire collective (*pour examen*)
 - c) Politique actualisée en matière de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire (*pour approbation*)
 - d) Point sur l'application par le PAM de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale des Nations Unies (Repositionnement du système des Nations Unies pour le développement) (*pour examen*)
 - e) Point sur les activités du PAM dans le domaine du VIH et du sida (*pour information*)
6. **Ressources, questions financières et budgétaires**
 - a) Comptes annuels vérifiés de 2022 (*pour approbation*)
 - b) Rapport sur l'utilisation des mécanismes de financement stratégique du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2022) (*pour examen*)
 - c) Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour examen*)
 - d) Rapport annuel de l'Inspectrice générale (*pour examen*) et note de la Directrice exécutive (*pour examen*)
 - e) Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2022 (*pour examen*)
 - f) Rapport de l'Auditeur externe sur les services d'appui (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe (*pour examen*)
 - g) Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des carburants (*pour examen*) et réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe (*pour examen*)
 - h) Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (*pour examen*)
 - i) Rapport de la Directrice exécutive sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2022 (*pour information*)
 - j) Utilisation des réserves disponibles du Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes (*pour approbation*)

7. Rapports d'évaluation (pour examen)

- a) Rapport annuel sur l'évaluation en 2022 et réponse de la direction
- b) Rapport succinct de l'évaluation de la politique en matière de plans stratégiques de pays et réponse de la direction
- c) Rapport succinct de l'évaluation de la politique du PAM en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe et de la politique du PAM en matière de changements climatiques, et réponse de la direction
- d) Rapport succinct de l'évaluation de la politique de renforcement de la résilience au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, et réponse de la direction
- e) Rapports succincts d'évaluations de plans stratégiques de pays et réponses de la direction:
 1. Égypte (2018-2023)
 2. Kenya (2018-2023)
 3. Zambie (2019-2023)
- f) Point sur l'application des recommandations issues des évaluations

8. Questions opérationnelles

- a) Plans stratégiques de pays (*pour approbation*)
 1. Plan stratégique de pays – Égypte (2023-2028)
 2. Plan stratégique de pays – Kenya (2023-2027)
 3. Plan stratégique multipays pour le Pacifique (2023-2027)
 4. Plan stratégique de pays – Zambie (2023-2028)
- b) Exposé oral – aperçu mondial des besoins humanitaires ainsi que des problèmes et priorités d'ordre opérationnel (*pour information*)*

9. Questions d'organisation et de procédure

- a) Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2023-2024 (*pour information*)

10. Questions d'administration et de gestion

- a) Nomination du Directeur de l'évaluation (*pour approbation*)
- b) Nomination d'un membre du Comité consultatif de contrôle indépendant (*pour approbation*)
- c) Intervention des organismes représentatifs du personnel devant le Conseil
- d) Rapport sur les pertes globales pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 (*pour information*)*
- e) Point sur l'achat de produits alimentaires (*pour information*)*
- f) Rapport statistique sur la répartition du personnel international (cadre organique et catégories supérieures) au 31 décembre 2022 (*pour information*)
- g) Rapport sur la sécurité (*pour information*)*

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

- h) Exposé oral du Président sur le projet relatif à l'examen de la gouvernance (*pour information*)*
- 11. Résumé des travaux de la première session ordinaire de 2023 du Conseil d'administration**
(*pour approbation*)
- 12. Questions diverses**
- a) Présentation orale sur la réunion conjointe des conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (*pour information*)*
- b) Point sur le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies (*pour information*)*
- 13. Vérification des décisions et recommandations adoptées**

* Les points signalés par un astérisque sont présentés pour information uniquement mais seront tout de même examinés pendant la session.

Liste des sigles utilisés dans le présent document

budget/dépenses AAP	budget administratif/dépenses administratives et d'appui aux programmes
COVID-19	pandémie de maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
ODD	objectif de développement durable
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PSMP	plan stratégique multipays
PSP	plan stratégique de pays
SD3C	Programme conjoint en faveur du Sahel mis en place pour faire face aux défis posés par la COVID-19, les conflits et les changements climatiques
UNHAS	Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets